



DP/RMD/MCA-NIGER/QCBS/2017/16b
Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

Livrable Contractuel n° : 21

Rapport provisoire EIES

Route Rurale de Sambera (RRS)

ANNEXES

Septembre 2019

Table des matières

Annexe 1 : Termes de référence	3
Annexe 2 : Registre des rencontres.....	78
Annexe 6 : Plans types des déviation	147
Annexe 10 : Impacts potentiels du projet d'aménagement de la RRS	149

Annexe 1 : Termes de référence

RÉPUBLIQUE DU NIGER



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEMANDE DE PROPOSITIONS

RMD /MCA-Niger/QCBS/2017/16b

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - Niger

**Pour le Compte du :
GOUVERNEMENT DU NIGER**

Financé par

**LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Par l'intermédiaire de la
MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION**

Marché de Services de Consultants

Sélection d'un Consultant pour les études d'Avant Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

Date : 12 Décembre 2017

Section V. Termes de référence

**Sélection d'un Consultant pour les Etudes d'Avant
Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental
et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation,
de
Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service
(GENIS) de la RN35 et des Travaux
d'Aménagement et
d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour
la supervision des Travaux de réhabilitation et
d'entretien des deux axes**

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES

.....	69
1. INTRODUCTION	
.....	72
2. APERÇU DU COMPACT	
.....	73
3. CONTEXTE	
.....	74
4. L'OBJECTIF ET DESCRIPTION DE LA SOUS-ACTIVITÉ INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'ACCÈS AU MARCHÉS DU COMPACT NIGER	
.....	76
5. OBJECTIFS DE L'ETUDE	
.....	78
6. DETAILS DE LA PRESTATION	
.....	79
6.1 TRANCHE FERME	79
6.1.1 Définition Des Tâches	79
Tâche 1 : Études d'ingénierie et de conception détaillée (APD)	79
Données de bases :	80
Tâche 1.1. Études topographiques	80
Tâche 1.2. Études hydrologiques/hydrauliques	81
Tâche 1.3. Études et investigations géotechniques	81
Tâche 1.4. Étude du trafic	83
Tâche 1.5. Sécurité et signalisation routière	83
Tâche 1.6. Normes de conception des travaux de réhabilitation	84
Tâche 1.8. Document de la conception détaillée (APD)	85
Tâche 1.9. Conception détaillée de la maintenance de la RN35 et de la piste rurale de Sambera	86
Tâche 1.9.1. La RN35	86 a)
Conception	86
Tâche 2 : Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES)	88
Références à la réglementation nationale, aux normes de performance de la SFI et au SGES du programme MCA-Niger	89
Consistance et éléments de méthodologie de l'EIES	91
Organisation des Consultations Publiques (CP)	92
Durée et déroulement de l'élaboration de l'EIES	92
Tâche 3 : Préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	106
6.1.2 Calendrier	108
6.1.3 Documentation du projet – Livrables	108
6.1.3.1 Préambule	108
6.1.3.2 Description des livrables	108
Rapport de démarrage	109
Plan d'assurance qualité,	109
Plan de communication,	109
Rapports mensuels	110
Rapport Hydrologie et hydraulique	110
Rapport Topographique	110

Rapport Géotechnique	110
Rapport étude du trafic	110
Rapport sécurité et signalisation routière	110
Rapport sur la méthode d'exécution des travaux de réhabilitation	110
Rapport d'études de mise en place de la maintenance par GENiS de la RN35 et approche communautaire de la route rurale de Sambera.....	110
Rapport sur le financement de la réhabilitation et de la maintenance du réseau des routes rurales dans la région pilote de Dosso	110
des Études d'Ingénierie (APD)	111
d'Étude d'impact environnemental et social	111
Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	112
6.1.3.3 Calendrier de remise des rapports	112
de l'Atelier d'Evaluation	Error! Bookmark not defined.
M + 14	Error! Bookmark not defined.
6.1.4 Ressources Requises	113
Personnel Senior	114
Personnel Intermédiaire	114
Niveau d'effort	116
Personnel d'Appui	116
Qualifications du personnel	117
Personnel Clé	117
Spécialistes Niveau Intermédiaire	121
6.2 Tranche Optionnelle (RN35 & route rurale) – Supervision des travaux de réhabilitation et de maintenance par GENiS de la RN35 et des travaux de réhabilitation de la route rurale de Sambera et de son entretien selon une approche communautaire	122
6.2.1 Définition Des Tâches	122
6.2.2 Calendrier	128
Rapports mensuels	128
6.2.3 Ressources Requises	128
7. MODALITES DE PAIEMENT	130
8. COORDINATION	131
8.1 Coordination avec les services de l'Etat partenaires au projet	131
8.2 Coordination avec d'autres composantes du Compact et d'autres bailleurs de fonds	132
8.2.1 Plan de réinstallation	132
8.2.2 Bailleurs de fonds	132
9. ANNEXES	134
Annexe 1: Approche et méthodologie du "Modèle de dossier d'appel d'offres – Passation de marchés de travaux et de Services – Marché routier à obligation de résultats et Modèle de spécification – Banque Mondiale, Washington, D.C. – Octobre 2006"	Error! Bookmark not defined.

Annexe 2 : Résumé de la Stratégie Nationale de Conception, de Construction et d'Entretien de Routes Rurales (SNCCERR) 135

Annexe 3 : Spécifications environnementales et Sociales au Niger 144

Annexe 4 : Modèle rapport mensuel 148

Annexe 5 : Documents de références pour consultation 149

Liste des figures

Figure 1 Carte N°1 : des interventions routières (pour les 3 axes RN7 – RN35 – Route rurale de Sambera) 77

Figure 2 - Carte de la région de Dosso illustrant la RN35 et la route rurale de Sambera 78

Liste des tableaux

Tableau 1-Normes de performance E & S de la SFI/IFC 90

Tableau 2-Déroulement et planning prévisionnel du processus de l'EIES **Error! Bookmark not defined.**

Tableau 3 - Calendrier de remise des rapports 112

Tableau 4 - Tranche ferme - Personnel requis et niveau d'effort 116

Tableau 5 - Tranche optionnelle – Personnel requis et niveau d'effort (mois) pour la partie supervision des travaux de réhabilitation 129

Tableau 6 - Tranche optionnelle – Personnel requis et niveau d'effort (mois) pour la période de la mise en œuvre de maintenance par GENiS 129

Tableau 7- Calendrier des paiements 130

Tableau 8 - Coordination avec les bailleurs de fonds et programmes 132

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AHA	Aménagements hydroagricoles
APD	Avant-Projet Détaillé
APS	Avant-Projet Sommaire
AO	Appel d'Offres
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCER	Brigade Communale d'Entretien Routier
DBMOT	Design Build Maintain Operate and Transfer
BE	Bureau d'Études
BEEEI	Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BPU	Bordereau des Prix Unitaires
BOAD	Banque Ouest Africaine De Développement
CAFER	Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier
CCAG	Cahier des Clauses Administratives Générales
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCER	Comité Communal (intercommunal) d'Entretien Routier
CCTG	Cahier des Clauses Techniques Générales
CDG	Comité de Gestion
CEMAC	Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale
CFERA	Caisse de Financement de l'Entretien Routier
COFOCOM	Comité Foncière Communale
COFODEP	Comité Foncière Départemental
CNC	Cellule Nationale de Coordination
CPT	Cahier des Prescriptions Techniques
CVE	Composantes Valorisées de l'Environnement
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DBP	Direction du Budget et de la planification
DEESE	Division des Evaluations Environnementale et du Suivi Environnemental
DDC	Direction du Développement et de la Coopération (Suisse)
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGER	Direction Générale d'Entretien Routiers du MEq
DGGR	Direction Générale du Génie Rural
DGGT	Direction Générale des Grands Travaux
DGI	Direction Générale des Impôts
DGR	Direction de Gestion des Réseaux
DGRR	Direction Générale des Routes Rurales
DREq	Direction Régionale de l'Équipement
DRS/CES	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et des Sols

DTAC	Direction Technique d'Assistance aux Communautés
DTER	Direction des Travaux d'Entretien Routier
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
FCFA	Francs CFA
FED	Fonds Européen pour le Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GENiS	Gestion et Entretien par Niveaux de service
HIMO	Haute Intensité en Main d'œuvre
IAR	Indice d'Accessibilité Rurale
ICR	Indice de Connectivité Rurale
ICTARN	Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Routes Nationales
IF	Institution financière
IFC	International Finance Corporation (Société Financière Internationale)
IRI	Indice de Rugosité International (m/km)
Lux-Dev	Luxembourg Développement
MCC	Millennium Challenge Corporation
MEq	Ministère de l'Équipement
MROR	Marché Routier à Obligation des Résultats
NP	Normes de Performance
OCR	Optical Character Recognition
ONG	Organisation Non Gouvernementale
O&M	Operation & Maintenance
OPRC	Output-and Performance-Based Road Contracts
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PST	Programme Sectoriel des Transports
PDE	Pôle de Développement Économique
PDF	Portable Document Format
PGES	Plan de Gestion Environnement et Social
PIGIS	Plan d'Intégration Genre et d'Inclusion Sociale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPP	Partenariat Public-Privé
PS	Piste Sommaire
RB	Route Bitumée
RR	Route Rurale
RTM	Route en Terre Moderne
RTS	Route en Terre Sommaire
SFI	Société Financière Internationale
SHVE	Systèmes élémentaires Homme, Véhicule, Environnement
SNCCERR	Stratégie Nationale de Conception, Construction et d'Entretien des routes Rurales
SONIDEP	Société Nigérienne de Distribution des Produits Pétroliers

TDRs	Terme de Référence
TIP	Trafficking in Persons,
UC-PMC	Unité de Coordination - Programme du Millennium Challenge
UE	Union Européenne
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
CIMM	Conseil International des Mines et Metaux

Nota bene :

La forme masculine appliquée dans l'ensemble du texte devrait être considérée dans les cas des exploitants, paysans, producteurs et autres attributions pour couvrir simultanément le masculin et le féminin.

1. INTRODUCTION

Le Programme Compact et la Millennium Challenge Account (MCA) pour le Niger est une initiative du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui vise à appuyer les politiques et les programmes du pays afin de le faire progresser en matière de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. La Millennium Challenge Corporation (MCC) est l'institution du Gouvernement des États-Unis chargée de mettre en œuvre et de gérer cette initiative. Les principes clefs de cette assistance sont la promotion de la croissance économique et l'élimination de l'extrême pauvreté.

Le 29 juillet 2016, ce Programme Compact de 437,024 millions de dollars sur cinq ans a été signé entre le Gouvernement du Niger (GdN) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers la Millennium Challenge Corporation. Le but de ce Compact est de réduire la pauvreté à travers la croissance économique avec pour objectif d'augmenter les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant la commercialisation ainsi que l'accès au marché des produits agricoles. L'entrée en vigueur est prévue pour le 19 Janvier 2018.

En février 2013 et suite à l'éligibilité du Niger au programme Compact, les autorités de la 7^{ème} République du Niger ont créé par décret n° 2013-048 du 13 février l'Unité de Coordination des Programmes du Millennium Challenge Niger (UC-PMC).

Le MCA-Niger a pour mission de formuler le Programme Compact du Niger, suivre la mise en œuvre du Programme Seuil ainsi que les indicateurs d'éligibilité aux Programmes du Millennium Challenge Corporation (MCC). Le Gouvernement du Niger a créé le 23 décembre 2016, une entité chargée de mettre en œuvre le Programme et d'exercer les droits et obligations du Gouvernement pour superviser, gérer et mettre en œuvre les Projets et activités du Programme. L'entité en question est dénommée Millennium Challenge Account - Niger (ci-après MCA-Niger) et aura le pouvoir d'engager la responsabilité du Gouvernement nigérien eu égard à toutes les activités du programme (Voir lettre d'invitation). ■

2. APERÇU DU COMPACT

Le Compact du Niger comprend deux projets :

- (i) **Le Projet d'irrigation et d'accès aux marchés**, qui a l'objectif d'accroître les revenus des populations rurales grâce à l'amélioration de la productivité agricole et l'augmentation des ventes résultant d'une agriculture irriguée modernisée et d'un meilleur accès aux intrants et aux marchés est composé comme suit :
 - Développement des aménagements hydroagricole (AHA) ;
 - i. Réhabilitation du système d'irrigation de Konni (2452 ha)
 - ii. Développement des nouveaux périmètres a Sia-Kouanza (environ 2600 ha)
 - Services de gestion et de la Facilitation des activités sur le marché ;

- Infrastructures routières d'accès aux marchés ;
 - Réformes de politiques ciblées ;
- (ii) **Le Projet communautaire de résilience aux changements climatique**, dont l'objectif est d'accroître les revenus pour les familles ayant de petites exploitations agricoles et pastorales dans les communes et les corridors éligibles du Niger rural. Les moyens pour atteindre cet objectif sont l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de l'élevage, le soutien à la gestion des ressources naturelles essentielles à la production, l'appui aux entreprises, et à l'augmentation des ventes de produits ciblés sur le marché.

Les présents Termes de Références (TDRs) sont élaborés spécifiquement dans le cadre de la mise en œuvre de la **sous-activité Infrastructures routières d'accès aux marchés** ci-dessus mentionnée.



3. CONTEXTE

Situé au sud du Sahara, le Niger est un vaste pays de **1.267.000 Km²**. Il est limité au Nord par l'Algérie et la Libye au Sud par le Nigeria et le Bénin, à l'Ouest par le Mali et le Burkina Faso et à l'Est par le Tchad.

Au Niger, les infrastructures routières assurent à environ 95 % les transports du pays. La route de par sa souplesse et son autonomie favorise les communications et par voie de conséquences des échanges multiformes. Elle contribue à l'amélioration de la mobilité des populations et facilite les échanges commerciaux.

Le faible réseau de voies ferrées, la quasi-absence de voie navigable et le faible développement du transport aérien intérieur et régional font de la route le seul mode de transport au Niger en mesure d'assurer l'acheminement des biens et le déplacement des personnes sur l'ensemble du territoire. C'est aux infrastructures routières que reviennent les divers rôles de :

- soutien aux activités économiques, en particulier à l'agriculture (approvisionnement en intrants, commercialisation des produits agricoles) ;
- désenclavement et d'accès aux services et équipements sociaux de base (santé, école, administration.) ;
- consolidation de l'unité nationale (brassage des populations, des idées, développement de la solidarité nationale ...)

Le Niger dispose aujourd'hui d'un réseau routier estimé à **20 270** kilomètres, composé de :

- **4 593 km** de routes bitumées ;
- **8 546 km** de routes en terre moderne (non bitumées) ; et - plus de **7 131 km** de pistes rurales.

La gestion de ce réseau est confiée au Ministère de l'Équipement du Niger. La Direction Générales de l'Entretien Routier du Ministère de l'Équipement (DGER-MEq) assure l'entretien de **10 758km** de routes, composées de **4 225,19 km** de routes bitumées et de **6 532 km** de routes en terre.

L'état du réseau est estimé aujourd'hui à : **51% en bon état 39% en moyen état et 10% en mauvais état**. Cependant, les routes en terre sont, d'une manière générale dans un état de dégradation avancée. Sur les **6 532 km de routes en terre**, entretenues par les services du Ministère de l'Équipement, environ **1 400 km sont en très mauvais état**.

À partir de 1999, le mode d'exécution de l'entretien en régie a été abandonné au profit de la privatisation. Cette nouvelle réorganisation de l'entretien repose sur trois piliers : La Direction Générale des Travaux Publics (DGTP) remplacée par la suite par la Direction Générale de l'Entretien Routier (DGER) a pris en charge le programme routier et fait exécuter les travaux d'entretien ; La CAFER (Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier) qui collecte les ressources et finance les travaux ; Le secteur privé qui, par le biais des PME est chargé de l'exécution des travaux.

Le Ministère de l'Équipement assure pour le compte de l'État, le rôle de Maître d'Ouvrage de l'entretien routier. C'est ainsi qu'il élabore la stratégie en la matière et le soumet au Gouvernement. Pour ce faire, il s'appuie sur deux structures que sont : - la DGER pour la stratégie ;

- et la CAFER pour le financement.

Le Niger dispose d'une Stratégie Nationale de Transport, Routes et Transport Routier depuis 2004, dont les objectifs et priorités sont les suivants :

- la préservation des acquis par l'entretien et la réhabilitation du réseau routier existant,
- l'amélioration de la qualité de service des infrastructures,
- la réduction des coûts de transport, - le renforcement de la sécurité routière.

Ces objectifs prioritaires sont pleinement cohérents avec le programme routier du Compact du Niger qui vise de financer entre autres le renforcement, la réhabilitation et l'entretien par niveaux de service de certains axes routiers d'une importance capitale pour l'économie agricole du pays.

4. L'OBJECTIF ET DESCRIPTION DE LA SOUSACTIVITÉ INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'ACCÈS AU MARCHÉS DU COMPACT DU NIGER

Cette activité vise à améliorer l'accès physique aux marchés et cible les améliorations du réseau routier desservant les périmètres de Gaya en le reliant au reste du pays. Dans le cadre de cette activité, le projet comprendra :

- a) La réhabilitation (chaussée et ouvrages hydrauliques), en revêtement bitumineux et le passage de 6 à 7m de largeur, du tronçon Dosso-Bella II long de 83 km sur la RN7 suivi d'un entretien par niveau de service sur une durée à déterminer en fonction des résultats, objet du contrat, pour l'ensemble de la RN7 soit 157 km
- b) La réhabilitation (chaussée et ouvrages hydrauliques), en terre moderne, de la RN35 (Margou-FalmeYGaya) longue de 183 km, suivi d'un entretien par niveau de service sur une durée à déterminer en fonction des résultats, objet du contrat, La RN35 est une route principale reliant les nouveaux périmètres irrigués aux Routes Nationales RN1 et RN7;
- c) La réhabilitation (chaussée et ouvrages hydrauliques), de la piste rurale de Sambera d'environ 37 km reliant la RN35 (longeant les périmètres de Sia-Kouanza) à la route nationale RN7.

RN7: DOSSO - BELLA II - GAYA (157 km): C'est la route principale du corridor Niamey-Cotonou qui constitue un axe important pour l'importation et l'exportation des biens et produits du port de Cotonou (Bénin) vers le Niger. Elle est la principale route du pays pour accéder à la mer. Cette route bitumée en bicouche connaît une dégradation avancée due à la surcharge, aux intempéries et au vieillissement des matériaux de construction.

Une fois réhabilitée, le tronçon **DOSSO - BELLA II (83 km)** qui fait l'objet de la présente étude, complétera le bitumage de la RN7 (Dosso-Bella II-Gaya) sur toute sa longueur.

RN35: MARGOU - FALMEY- GAYA (183 km): Cette route est caractérisée par une couche d'usure très endommagée qui fait apparaître sur toute sa longueur des sables argileux qui ont servi à faire des travaux de terrassement. Cette plateforme a, à sa surface, de nombreuses déformations plus ou moins accentuées. Elle est aussi caractérisée par des problèmes de drainage. Elle est régulièrement traversée par des rivières de différentes longueurs et largeurs selon le site. Les structures de drainage réelles se composent de buses et de dalots. La zone est également caractérisée par de larges passages d'eau qui nécessiteront la construction de grands dalots ou même de ponts.

ROUTE RURALE DE SAMBERA (37 km) : La route de Sambera à Guitodo fait partie du réseau national de routes rurales administré par la Direction des routes rurales, dépendant aujourd'hui du Ministère de l'Équipement. Elle relie directement la RN7 et la RN35 et de précédentes études, réalisées par d'autres acteurs, ont établi que sa remise en état contribuerait à

accroître les revenus ruraux grâce à l'amélioration de la circulation des produits destinés à la vente.

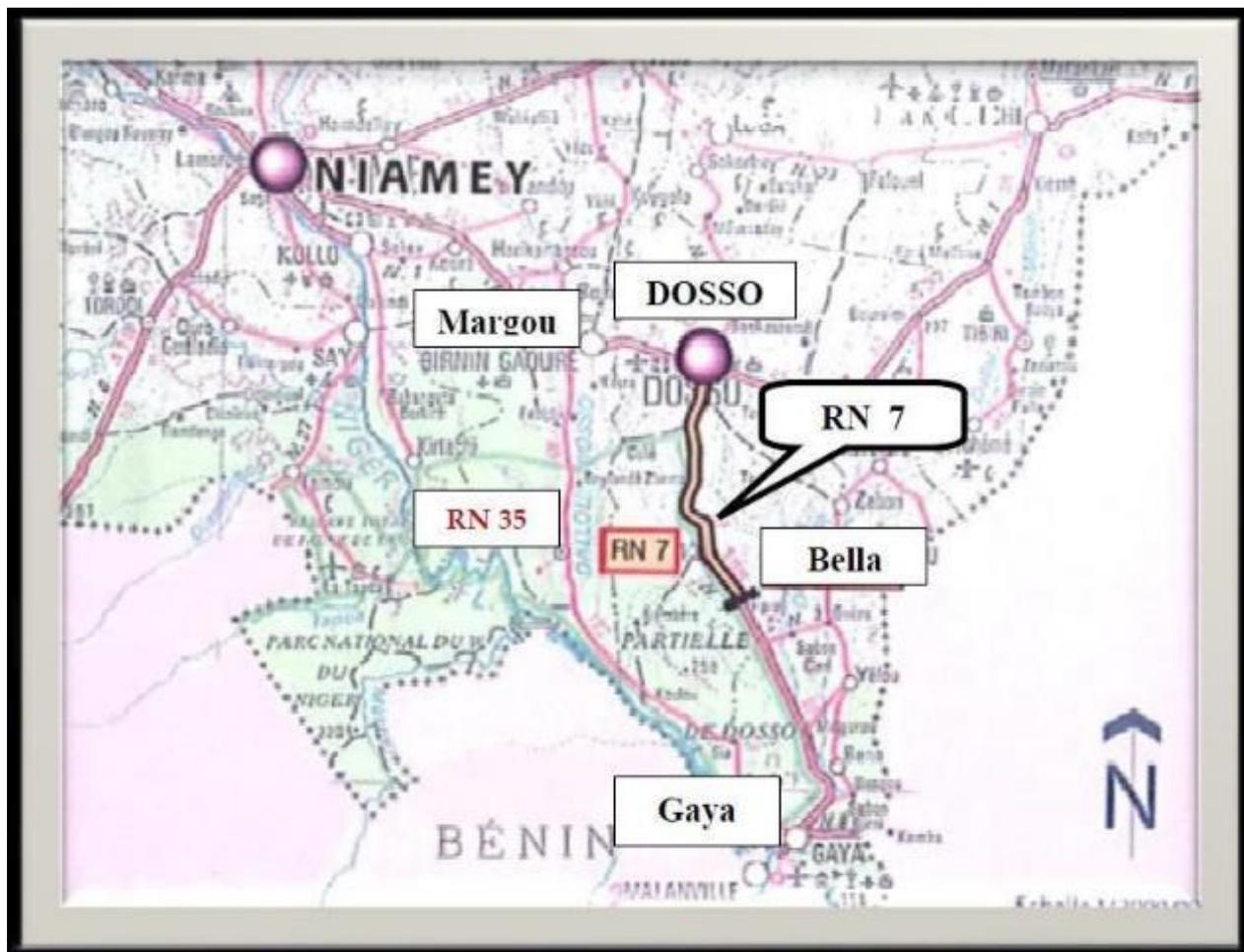


Figure 1 Carte N°1 : des interventions routières (pour les 3 axes RN7 – RN35 – Route rurale de Sambera)

5. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude, objet de la présente consultation concerne la RN35 (axe Margou-Falmey-Gaya) qui est une route nationale en terre moderne de 183 km et la route rurale de Sambera de 37 km. La prestation est divisée en deux (2) tranches :

- Une Tranche Ferme qui comprend les études d'Avant-Projet Détaillé (APD), les Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et la préparation du dossier d'appel d'offres (DAO) pour les travaux de réhabilitation, de gestion et d'entretien par niveaux de service (GENIS) de la RN35 Margou-Falmey-Gaya de 183 km et, également pour les travaux de réhabilitation et d'entretien basé sur une approche communautaire de la piste rurale de Sambera de 37 km;
- Une Tranche Optionnelle dont l'objet est la supervision des travaux de réhabilitation et des travaux d'entretien de la RN35 et de la piste rurale de Sambera.

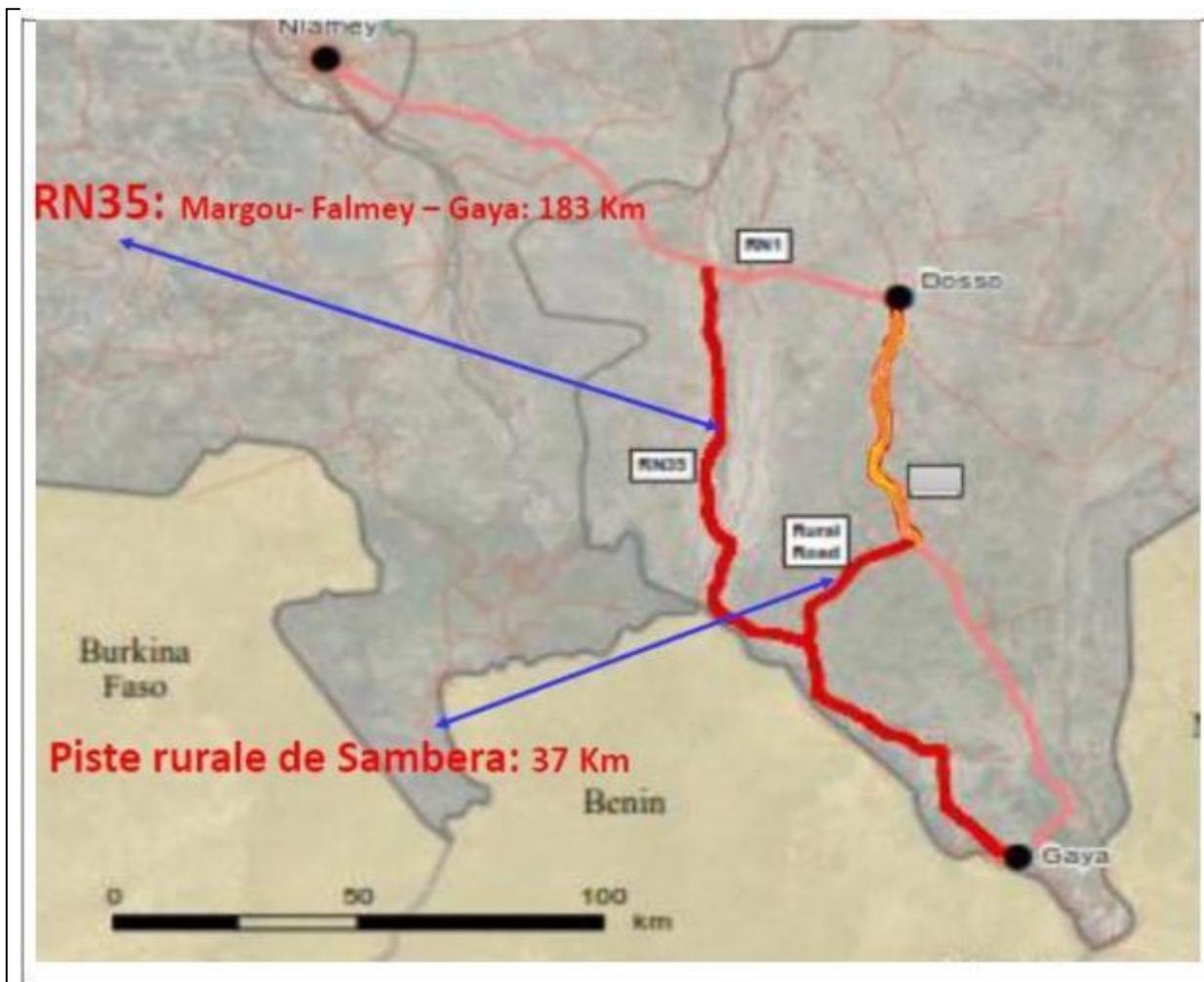


Figure 2 - Carte de la région de Dosso illustrant la RN35 et la route rurale de Sambera

6. DETAILS DE LA PRESTATION

6.1 TRANCHE FERME

Le Consultant devra préparer pour le compte du MCA-Niger, une étude technique détaillée et une étude environnementale et social y compris les aspects genre pour les travaux de réhabilitation et de maintenance par niveaux de service (GENIS) de la route en terre moderne RN35 Margou – FalmeyGaya de 183 km et pour les travaux de réhabilitation et d'entretien basé sur une approche communautaire de la route rurale de Sambera.

Cela comprendra :

- (i) les documents de conception détaillée (Avant-Projet détaillé - APD) ;
- (ii) L'étude des impacts environnementaux et sociaux (EIES) de même qu'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), y compris une analyse des risques de traites de personnes (« trafficking in persons », TIP) et un plan de mitigation; et
- (iii) les documents de soumission des offres (Dossier d'appel d'offres - DAO).

La conception du projet et les documents connexes doivent être complétés en conformité avec les textes en vigueur au Niger et avec les politiques de la MCC en matière environnementale et sociale, incluant la Politique de Genre de la MCC, de même qu'avec telles que stipulées par les normes de performance de l'IFC adoptées par la MCC

Le travail du Consultant sera étroitement coordonné avec le MCA-Niger. Également, le Consultant devra collaborer et coordonner ses activités avec l'ensemble des intervenants notamment, les Directions Générales du Ministère de l'Équipement (DDGT, DGER et DGRR), de la CAFER, etc (voir Chapitre 7. COORDINATION) . En outre, plusieurs documents techniques seront mis à la disposition du Consultant afin d'assurer la complémentarité d'information.

Le Consultant s'acquittera de sa mission en collaboration étroite avec la Direction Générale des Grands Travaux et de la Direction Générale des Routes Rurales du Ministère de l'Équipement (DGGT, DGRR du MEq) qui pourraient lui fournir sur demande toutes les données et informations en sa possession relatives à ces axes routiers.

6.1.1 Définition Des Tâches

Le Consultant procèdera à la réalisation des études techniques détaillées, des études d'impacts environnemental et social et à la préparation du dossier d'appel d'offres selon les tâches ci-après :

Tâche 1 : Études d'ingénierie et de conception détaillée (APD)

Au cours de cette étape, le Consultant :

- Passera en revue toutes les investigations et études déjà faites ;

- Effectuera sur tout le tracé de chaque axe de la RN35 et de la route rurale de Sambera toutes les études additionnelles nécessaires pour déterminer l'implantation exacte de chaque axe et des ouvrages projetés correspondants. Ceux-ci seront matérialisés par des jalons et des bornes repères plantés aux endroits précis ;
- Evaluera le devis quantitatif et les estimations seront faites avec une précision de $\pm 10\%$ par rapport aux quantités mesurées à la fin des travaux ;
- D'une façon générale, le Consultant préparera des études techniques détaillées ; le dossier APD , les avant-métrés, les plans, le dossier d'appel d'offres et l'estimation des coûts des travaux avec ventilation des dépenses en monnaie locale et en devises ;
- Le consultant fournit au MCA-Niger au fur et à mesure de l'avancement des études tous renseignements, précisions et éclaircissements nécessaires et procède en relation étroite avec le Client, à l'élaboration des dossiers d'Appel d'Offres, sollicitant ses directives au tant que de besoin à toutes les phases de l'étude.

Données de base :

Les hypothèses et caractéristiques à prendre en compte pour la réalisation des études techniques sont les suivantes:

Pour la RN35

- Largeur plateforme : 10 ml (soit : 7,00 m+2 x 1,50 m) ;
- Largeur de la chaussée (couche de roulement latéritique): 7,00 ml avec une pente transversale de 2,5% de part et d'autre de l'axe ;
- Accotements en latérite : largeur de 2x1,50 m sur tout le tracé avec une pente transversale de 4% ;
- Talus (L/H) : 3/2 en remblai et 1/1 en déblai, sauf exception selon la nature des sols ;
- Emprise de la route 14 ml (plateforme (10 ml) + fossés (2 x 1,00) +talus (2 x 1,00))

Le Consultant devra se référer aux normes en vigueur de l'UEMOA ainsi qu'à celles applicables au Niger pour les éléments de constructions

Pour la route rurale de Sambera

- Largeur plateforme : 6 ml (soit : 5,00 m + 2 x 0,50 m) ;
- Largeur de la chaussée (couche de roulement latéritique): 5,00 ml avec une pente transversale de 2,5% de part et d'autre de l'axe ;
- Accotements en latérite : largeur de 2x0,50 m sur tout le tracé avec une pente transversale de 4% ;
- Talus (L/H) : 3/2 en remblai et 1/1 en déblai, sauf exception selon la nature des sols ;
- Emprise de la route 10 ml (plateforme (6 ml) + fossés (2 x 1,00) +talus (2 x 1,00))

Le Consultant devra se référer aux normes en vigueur de l'UEMOA ainsi qu'à celles applicables au Niger pour les éléments de constructions

Tâche 1.1. Études et travaux topographiques

Le Consultant exploitera l'étude topographique déjà disponible au niveau du MCA-Niger, réalisée au moyen de la technologie LIDAR (light detection and ranging) par MCC et dont les résultats sont mis à disposition des principales parties prenantes. Cette étude servira de base topographique à tous les travaux, objet du contrat et restera sous la responsabilité du Consultant. L'étude LIDAR fournit des relevés topographiques sur bande de 100 m de part et d'autre de l'axe de la route.

À ce titre, il n'est pas prévu d'études topographiques. Cependant, le Consultant serait appelé à effectuer des études topographiques complémentaires s'il juge nécessaire.

Tâche 1.2. Études hydrologiques/hydrauliques

Ces études seront entreprises sur le tracé de chaque route en prenant soin de recueillir et d'actualiser si nécessaire toutes les données techniques disponibles y compris les bassins versants, les hauteurs de précipitation, les niveaux d'inondation et en effectuant des reconnaissances de terrain.

Le Consultant devra formuler des propositions quant à l'utilisation des points d'eau existants, tout en tenant compte des recommandations de l'EIES.

Les bassins versants et les points d'eau seront identifiés et matérialisés sur des cartes. Il sera chaque fois tenu compte scrupuleusement des conditions écologiques du milieu. Le Consultant devra analyser les risques de lâchés de retenue d'eau en amont de la route.

Le Consultant mettra une attention particulière au dimensionnement des ouvrages de drainage en se basant essentiellement sur la conception adoptée et sur les débits centenaires pour les ponts et cinquantenaires pour les dalots et autres ouvrages de retenue d'eau.

De façon précise, le Consultant devra étudier la possibilité de réalisation d'ouvrages de protection (DRS/CES) ou de plantations et protéger ainsi de façon durable, essentiellement les ouvrages de franchissement (ponts, dalots, etc...).

Ouvrages d'art.

Toutes les données et tous les résultats après reconnaissance des sols et matériaux, les terrains de fondation, la situation hydrologique, etc. seront inventoriées et utilisées pour les études des ouvrages de drainage et les ponts/ dalots.

Le Consultant étudiera toutes les possibilités de réalisation d'ouvrages tenant compte des données disponibles y compris les bassins versants, les hauteurs de précipitation, etc.

Une proposition d'aménagement sera présentée avec comme objectif la construction de l'ouvrage, la stabilisation, la restauration du sol et du couvert végétal aux abords de la route afin de le protéger contre l'érosion et l'ensablement.

Les ouvrages seront construits de manière à utiliser un maximum d'éléments standardisés pour une durée de vie minimale de 50 ans selon les normes en vigueur au Niger.

Tâche 1.3. Études et investigations géotechniques

À partir des renseignements fournis par les études précédentes le Consultant procédera à :

- Une reconnaissance du tracé de chaque axe routier et des sondages seront effectués en des points judicieusement choisis le long du tracé et à des distances convenablement déterminées pour permettre la classification des tracés en zones selon les natures des terrains traversés ;
- Une reconnaissance des fondations des ouvrages d'art et des autres ouvrages importants. Des prélèvements d'échantillons non remaniés, des sondages et des forages seront effectués dans la mesure

du possible, jusqu'au bon sol, et à défaut, jusqu'à une profondeur jugée suffisante pour permettre la détermination de la nature des fondations et leur dimensionnement. Le Consultant procédera, si nécessaire, à des études géophysiques (sismique réflexion) ;

- Une recherche des matériaux d'emprunt et des carrières pour les remblais et les bétons des ouvrages d'art. Il recherchera également les gros matériaux rocheux pour murs, gabions, perrés, enrochement, etc. ;
- Une estimation volumétrique précise sera faite pour chaque zone d'emprunt et carrière. Le choix définitif des zones d'emprunt visera à réduire au minimum les coûts de transport et de terrassement, après avoir obtenu les autorisations d'exploitation auprès des autorités compétentes. Le choix doit aussi s'appuyer sur des critères environnementaux (présence de cours d'eau même intermittents, présence de végétation ou de sites fauniques importants, etc.) et sociaux (proximité de villages, présence de terres cultivées, de pistes, proximité d'écoles ou de centres de santé, etc.). Le choix final des emprunts, incluant la piste d'accès, doit s'effectuer sur la base minimale des critères suivants :
- Situation à plus de 100 m des agglomérations et de tout bâtiment public ou privé et à plus de 30 m de l'emprise de la route,
- Situation en dehors des forêts classées et toute autre zone protégée,
- Situation à plus de 100 m d'un cours d'eau même intermittent
- Éviter le plus possible les terres cultivées
- Aucune exploitation de pentes supérieures à 20 %.
- Chercher à réutiliser les emprunts existants ou les anciens emprunts
- Des essais sur échantillons prélevés sur les terrains situés en zone de déblai important seront effectués pour la détermination des pentes de talus ou de leur disposition en banquettes. Les terrains en déblai recevant les remblais, les sols ou matériaux utilisés dans les couches de fondation et couches de base de la chaussée et les divers agrégats utilisés pour les bétons ou maçonnerie seront aussi analysés en laboratoire.
- Des prélèvements d'échantillons de béton pour les ouvrages hydrauliques jugés nécessaires

La liste suivante, non limitative, énumère les essais des sols et des matériaux à étudier :

- Routes
 - Courbes granulométriques ;
 - Limites d'Atterberg et équivalent de sable ;
 - Essais CBR (Californian Bearing Ratio) ;
 - Essais Proctor modifiés OPM (densité optimum) ;
 - Essais de stabilisation au ciment ou à la chaux ;
 - Essais éventuels de correction de stabilité des talus ;
 - Épaisseurs des couches de découverte des emprunts ;
- Ouvrages
 - Essai d'écrasement de béton des carottes prélevées ;
 - Analyse chimique générale des échantillons prélevés.

Le programme complet des essais sera soumis, avant l'exécution, à l'approbation du MCA-Niger. Le Consultant fera des recommandations sur la composition des matériaux nécessaires aux différentes opérations de construction.

Tous les essais, tests, analyses, mesures qui seront entreprises dans le cadre de l'étude géotechnique seront pris en charge par le Consultant.

Tâche 1.4. Étude du trafic L'étude de trafic faite en 2015 pour la RN35 servira de base pour les besoins du présent contrat. Le Consultant devra mener une recherche d'études de trafic existantes pour la Route Rurale de Sambera. En cas de recherche infructueuse, le Consultant devra mener une étude succincte de trafic.

Tâche 1.5. Sécurité et signalisation routière

Après avoir fait l'état du lieu en termes de sécurité et de signalisation routière de la RN35 et de la route rurale de Sambera, le Consultant procédera et concevra un système de sécurité et un dispositif de signalisation qui auront pour but de limiter et de réduire le nombre d'accident de la route.

À cet effet, le Consultant devra tenir compte des exigences liées à la sécurité et à la signalisation routière, comme indiquées ci-dessous :

Sécurité

Les exigences concernant la sécurité de la voie Margou-Falmey-Gaya et celle de Sambera doivent prendre en considération tous les aspects du fonctionnement et du dysfonctionnement des systèmes élémentaires, homme, véhicule, environnement (SHVE) et plus largement du système de circulation. Ces exigences concernant la sécurité peuvent être schématiquement organisées autour des points suivants :

- Visibilité ;
- Lisibilité ;
- Adéquation aux contraintes de dynamique des véhicules ;
- Limitation de la gravité des chocs.

Enfin, l'aménagement projeté de la route doit viser à limiter le risque d'accident, dans la plus grande mesure possible.

Signalisation routière

Compte tenu de l'importance du développement du trafic et l'augmentation de la vitesse des véhicules, la circulation devra être guidée et disciplinée par des signaux simples susceptibles d'être compris par tous les usagers de la route.

Ainsi, le Consultant mettra en place un système de signalisation routière verticale qui aura pour objet de:

- Faire respecter la limite de charge des véhicules ;
- Rendre plus sûre la circulation routière ;
- Faciliter cette circulation ;
- Indiquer ou de rappeler diverses prescriptions particulières de police ;
- Donner des informations relatives à l'usage de la route.

Il est à noter que le système de signalisation routière à concevoir sur la route RN35 et sur la route rurale de Sambera devra respecter les règles suivantes:

- Cohérence entre la géométrie de la route et la signalisation (homogénéité) ;
- Cohérence avec les règles de circulation ;
- Cohérence avec les routes séquentes
- Éviter la publicité irrégulière ;
- Simplicité qui s'obtient en évitant une surabondance de signaux qui fatiguent l'attention de l'usager.

Tâche 1.6. Normes de conception des travaux de réhabilitation

Routes

Les normes de base de la conception des travaux initiaux de mise à niveau de la RN35 s'appuieront sur les profils standards de la CEDEAO et de l'UEMOA. D'autres variantes de profils peuvent être proposées pour tenir compte du réseau existant. Pour ce qui est des normes géométriques (tracés en plan, profil en long), le consultant utilisera les normes type ICTARN ou toutes autres normes agréées par le MCA-Niger et le MEq du Niger.

Les normes de base de la conception des travaux de remise en état initial de la route rurale de Sambera s'appuieront sur les profils standards de la "Stratégie Nationale de Conception, Construction et Entretien des Routes Rurales" de la Direction Générale des Routes Rurales du Ministère de l'Équipement (DGRR/MEq).

Le Consultant procédera au calcul de cubature des matériaux constituant le corps de chaussée de chaque tronçon. Les zones d'utilisation de chaque carrière seront bien définies compte tenu de la distance qui sépare les gisements, la puissance de ceux-ci et les techniques mises en œuvre.

Ainsi, le Consultant proposera les solutions techniques les plus appropriées pour garantir aux tronçons étudiés une durée de vie de 8 ans.

Dans son rapport intermédiaire, le Consultant justifiera, par section homogène, les solutions techniques proposées (et leurs variantes éventuelles) en se basant sur :

- Le trafic et son agressivité dont le coefficient de majoration résultera de la campagne de comptage et de pesage effectuée en 2015 ;
- Les caractéristiques mécaniques des matériaux qui constitueront le futur corps de chaussée et les valeurs des modules d'élasticité considérées par couche seront exploitées par le logiciel ALIZE III pour vérifier que les contraintes et les déformations restent sous les seuils admissibles. Le Consultant effectuera quelques tests de sensibilité en supposant que les matériaux mis en œuvre au niveau de la couche de forme, de la couche de fondation et de la couche de base de la structure existante présenteront des indices CBR inférieurs aux minima considérés pour le calcul initial ;
- La capacité des zones d'emprunt à fournir la qualité et la quantité des matériaux requis pour les travaux
- les investigations et études déjà faites, ainsi que toutes les études additionnelles nécessaires pour pouvoir déterminer l'implantation exacte de l'axe. ;

Le Consultant fournira au MCA-Niger au fur et à mesure de la validation du rapport intermédiaire tous renseignements, précisions et éclaircissements nécessaires.

Ouvrages hydrauliques

Le Consultant utilisera les normes agréées par le MCA-Niger et le MEq du Niger pour la conception des ouvrages hydrauliques,

Dès la réception de l'accord du MCA-Niger sur les orientations proposées dans le rapport intermédiaire de la présente étude, le Consultant préparera le rapport final de l'avant-projet détaillé (APD).

Tâche 1.7. Méthode d'exécution des travaux de réhabilitation

Les méthodes d'exécution doivent être examinées et des propositions doivent être faites et, éventuellement, évaluées sur les plans économiques, techniques, environnementaux et sociaux.

La question des voies de déviation doit être abordée dans l'APD. Un examen des différentes options en termes de méthodes d'exécution des travaux de construction doit être effectué et une proposition doit être formulée concernant notamment l'utilisation continue ou ponctuelle de voies de déviation ou le travail en demi-chaussée sans voie de déviation. Cette proposition doit se baser sur des critères environnementaux et sociaux aussi bien que sur des considérations techniques et économiques. À titre d'exemple, les coûts en termes de réinstallation et les impacts sur les cultures peuvent mener à une décision de travailler en demi-chaussée en plusieurs endroits alors que la présence de voies de déviation datant des travaux antérieurs peut être mise à profit en d'autres endroits.

D'autre part, la possibilité d'opter ou non pour une exécution des travaux en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) doit être abordée et les choix doivent être évalués sur les plans économiques, techniques et sociaux.

Tâche 1.8. Document de la conception détaillée (APD)

Le Consultant réalisera la conception détaillée de tous les travaux de réhabilitation évoqués ci-dessus à un niveau suffisant pour lancer un appel d'offres conformément aux Marchés de travaux et services Routiers à Obligation de Résultats (MROR), publiés par la Banque Mondiale version 2006.

Il s'agit de:

- La préparation des plans techniques soutenus par des notes de calcul ;
- Une analyse comparée des options proposées sur la base de leur capacité à répondre aux problèmes et aux besoins posés. Les options comprendront notamment des variantes éventuelles de tracé au droit des ouvrages emportés par les eaux (tout en préservant la nécessité d'une bonne desserte de ces zones) ;
- La sélection de la solution optimale, en précisant les avantages escomptés pour les usagers et les autres bénéficiaires au cours de la durée de vie du projet ;
- L'estimation détaillée des quantités et coûts des travaux de réhabilitation qui peuvent être utilisés dans le document de DAO. Les quantités et les estimations de coûts devront inclure les matériaux et matériels, les ressources nécessaires et toutes sujétions pour mener à bien le projet en se conformant aux exigences environnementales, sociales, genre, de santé et de sécurité.

Le document d'APD doit comprendre au minimum :

- Un résumé du rapport de l'étude topographique;
- Un résumé du rapport de l'étude hydrologique/hydraulique ;
- Un résumé du rapport de l'étude géotechnique de la route y compris les ouvrages hydrauliques ;
- Un résumé du rapport de l'étude du trafic ;
- Une synthèse du calcul de dimensionnement de la structure des 2 axes routiers y compris les ouvrages hydrauliques ;
- Un résumé du rapport de l'étude sur la sécurité et la signalisation routière ;
- Les documents de conception détaillée (plans, notes de calcul, etc..) des travaux de réhabilitation et de mise à niveau de la RN35 et de la route rurale de Sambera ;
- Le devis quantitatif ;
- L'analyse financière des options envisagées ;
- L'estimation des coûts ;
- Les spécifications des travaux ;
- Le calendrier préliminaire d'exécution des travaux de réhabilitation.

L'APD doit contenir au minimum les annexes suivantes :

- L'étude topographique ;
- L'étude hydrologique et hydraulique ;
- L'étude géotechnique ;
- L'étude de la sécurité routière ;

Les plans techniques et les notes techniques justificatives (notes de calcul).

Les plans techniques doivent être réalisés au niveau de « prêt à être exécuté » selon les Marchés MROR, publiés par la Banque Mondiale version 2006.

Le rapport final d'Avant-Projet Détaillé fera l'objet d'une présentation à Niamey par le Consultant sous forme d'un atelier de restitution regroupant les principales parties prenantes, à savoir : le MCANiger, la MCC, la DGGT, la DGER, la DGRR, la CAFER, la DEP et les représentants des usagers des routes et des bénéficiaires.

Tâche 1.9. Conception détaillée de la maintenance de la RN35 et de la piste rurale de Sambera

Tâche 1.9.1. La RN35

a) Conception

Les travaux de maintenance projetés de la RN35 Margou-Falmey-Gaya (183 km) suivant la méthode de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Services (GENiS) constitue la deuxième phase du projet après avoir terminé les travaux de la première phase, qui sont les travaux de réhabilitation (travaux initiaux de mise à niveau).

Les prestations liées à l'entretien de la RN35 se feront suivant l'approche GENiS conformément aux contrats MROR de la Banque Mondiale.

Le recours aux marchés à obligation de résultats (GENiS) est une approche nouvelle au Niger, destinée à améliorer l'efficacité et la qualité des opérations d'entretien routier. Il s'agit de garantir que l'état physique des routes traitées satisfera aux besoins des usagers tout au long de la durée de ces marchés pluriannuels. Avec ce type de marché, le rôle dévolu au secteur privé s'amplifie nettement, passant de la simple exécution de travaux à la gestion et la préservation des investissements routiers.

Il est à noter que les niveaux de service dans les contrats GENiS sont représentés par une série d'indicateurs de performance/qualité. Ceux-ci sont des seuils minimums de qualité que l'Entrepreneur doit assurer pour être payé. Si les seuils ne sont pas atteints, cela signifie que les niveaux de service ne sont pas satisfaisant et qu'une réfaction de prix doit être appliquée en rapport avec les conséquences qui en découlent tant pour les usagers de la route que pour la stabilité au long terme et la durabilité de la route.

L'entretien de la RN35 comprendra à la fois des tâches **d'entretien courant et d'entretien périodique**. L'entretien courant comporte plusieurs tâches différentes, fréquemment nécessaires pour maintenir la praticabilité de la route (nettoyage des fossés, coupe de la végétation, etc.). L'entretien périodique consiste en des activités prévisibles et plus coûteuses d'une nature moins fréquente, conçues pour éviter la dégradation des routes (rechargement, assainissement, etc.). Les travaux d'urgence seront traités séparément et feront l'objet d'une analyse technique et financière soumise à l'appréciation du Maître d'Ouvrage avant exécution.

Une gestion optimale des interventions en temps opportun et l'adéquation des solutions techniques adoptées sont essentielles.

b) Indicateurs de qualité de service de la RN35

Les indicateurs de qualité qui seront utilisés pour la RN35 dans le cadre du contrat GENiS sont :

- Accessibilité: période de l'année pendant laquelle la route est accessible ;
- Vitesse de parcours : vitesse moyenne pour un véhicule standard ;
- Niveau de confort : présence de déformations, nids de poule, tôle ondulée, orniérage, signalisation, etc...
- Durabilité de la route : niveau de la route (épaisseur de la chaussée), largeur, drainage, présence de végétation, etc...

Une combinaison de ces indicateurs sera étudiée et proposée par le Consultant afin de définir les seuils minimums des niveaux de service à respecter pour le cas de la RN35. Pour fixer la combinaison, le Consultant devra prendre en compte plusieurs facteurs d'ordres techniques et pratiques tels que:

- Utilisation de la route et respect des charges (volume et composition de trafic) ;
- Contexte de la route (urbain/rural) ;
- Topographie (plat, collines ou montagneux) ;
- La qualité de la structure de la chaussée ;
- La nature et la qualité des matériaux graveleux disponibles ;
- Les contraintes environnementales (aires protégées, parcs, réserves forestières).
- La fonctionnalité de tous les ouvrages hydrauliques

Tâche 1.9.2. La route rurale de Sambera

Les travaux de maintenance projetés de la route rurale de Sambera (37 km) suivant une approche communautaire constitue la deuxième phase du projet après avoir terminé les travaux de réhabilitation de la première phase. Cette méthode est mise en place conformément à la Stratégie Nationale de Conception, de Construction et d'Entretien des Routes Rurales (SNCCERR) basée sur l'approche participative des populations bénéficiaires (comme par exemple celle développée par la Coopération Suisse dans le département de Gaya) - Voir Annexe 2 pour le résumé de la SNCCERR.

A ce titre, le Consultant s'engagera avec le gouvernement local et les communautés bénéficiaires et rencontrera les parties concernées en utilisant des approches inclusives et participatives, examinera le succès par exemple du précédent programme de la Coopération suisse ou toute autre méthode dont les leçons sont apprises et proposera une méthodologie et un budget initial pour l'adoption de ce programme en tant que pilote pour la piste rurale de Sambera et comment elle pourrait être étendue dans le département de Dosso et sur le réseau routier rural non national.

Le Consultant évaluera également en détail les options de financement durable pour les travaux d'entretien courant, périodiques et d'urgence sur la route rurale de Sambera pendant et au-delà de la période Compact.

L'entretien de la route rurale de Sambera comprendra à la fois des tâches **d'entretien courant, d'entretien périodique et des travaux d'urgence.**

L'entretien courant comporte plusieurs tâches différentes, fréquemment nécessaires pour maintenir la fonction de la route (réparations des nids de poule, nettoyage des fossés, curage des ouvrages hydrauliques, ravinement, tôles ondulées, ornières, coupe de la végétation, etc.).

L'entretien périodique consiste en des activités prévisibles et plus coûteuses d'une nature moins fréquente, conçues pour éviter la dégradation de la structure de la route (nivellement, assainissement, réfection de la couche de roulement, etc.).

Les travaux d'urgence sont principalement dus à des phénomènes naturels (inondations, glissement de terrain, etc.) ou suite à des accidents de la route, ou des dégradations malveillantes.

Une gestion optimale des interventions en temps opportun et l'adéquation des solutions techniques adoptées sont essentielles. A cet effet, le Consultant concevra et mettra en place un tableau de bord de suivi des différentes opérations des travaux d'entretien des 2 axes routiers.

Tâche 2 : Étude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES)

Cette section concerne les Termes des Références des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les deux groupes d'activités suivants :

1. La réhabilitation, en terre moderne, de la RN35 (Margou-Falmey-Gaya) longue de 183 km et les travaux d'entretien futur de la route suivant la méthode "Entretien et Gestion par Niveaux de Service" (GENiS) ;
2. La réhabilitation de la piste rurale de Sambéra d'environ 37 km reliant la route nationale RN7 à la RN35 et les travaux d'entretien futur basé sur une approche communautaire pour une longue période de 5 à 10 ans.

Le Consultant est donc appelé à fournir deux rapports séparés respectivement à chaque activité susmentionnée. Etant donné que l'activité comporte l'entretien de la piste rurale selon une approche communautaire, il faut prévoir un niveau d'effort important pour la prise en compte et le développement de cette particularité. A cet effet, le Consultant proposera une méthodologie spécifique pour identifier les mécanismes visant à assurer la participation des populations locales et, plus particulièrement, les groupes les plus vulnérables : hommes, femmes, jeunes (filles et garçons), etc. à la prise de décision et, par-là, à l'appropriation du projet et l'accès à ses bénéfices et impacts positifs. Et cela au même niveau que de préserver la population cible et l'environnement naturel dans le zone du projet de toute incidence négative. La prise en compte de l'approche communautaire impliquera l'organisation des consultations publiques spécifiques qui concerneraient :

- ✦ L'identification des impacts,
- ✦ La proposition des mesures de mitigation et d'accompagnement,
- ✦ L'analyse de besoins en matière de renforcement des capacités pour assurer la participation des populations locales aux travaux d'entretien basée sur l'approche communautaire.

Références à la réglementation nationale, aux normes de performance de la SFI et au SGES du programme MCA-Niger

Cette section des Termes de Référence concerne l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative aux travaux de réhabilitation, de gestion et d'entretien par niveaux de services (GENiS) de la RN35 et la piste Rurale de Sambera. Le processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux vise à évaluer les conséquences du projet et à formuler un plan de gestion pour atténuer les impacts négatifs et renforcer les incidences positives.

De manière générale, le Consultant devra se conformer à la **Règlementation Nationale** applicable en la matière et à toutes les exigences environnementales et sociales applicables qui font partie des dispositions légales, réglementaires, normatives et politiques en vigueur au Niger. Pour les procédures de l'élaboration de l'EIES, se référer en particulier aux textes ci-après suivants: La Loi N°98-56 du 29 décembre 1998 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et le Décret N°2000397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Il sied de signaler que conformément à la réglementation en vigueur les présents termes de références feront l'objet de validation auprès du BEEEI.

Le consultant devra se référer également aux conventions internationales ratifiées par le Niger y compris les textes d'application des obligations incombant aux pays hôtes en vertu du droit international, à savoir : Convention sur la biodiversité, lutte contre la désertification, Convention sur les changements climatiques, les traités et accords régionaux de la CEDAO ; etc.).

Aussi, l'EIES devra se conformer aux directives et politiques environnementales et sociales de la MCC, bailleur du programme MCA-Niger, qui exige la mise en application des normes de durabilité environnementale et sociale de la SFI. Les **Lignes directrices environnementales de la MCC** incluent notamment la politique Genre de la MCC et la Politique de lutte contre la traite de personnes

(C-TIP) de la MCC (MCC Environmental Guidelines, MCC Gender Policy, and MCC CounterTrafficking in Persons (C-TIP) Policy).

Les Normes de performance E&S de la SFI/IFC que le Consultant devra considérer dans le cadre de l'élaboration de l'EIES sont les suivantes :

Tableau 1-Normes de performance E & S de la SFI/IFC

Norme	Intitulé	Applicabilité/ Pertinence
Norme de performance 1	Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux	Oui
Norme de performance 2	Main-d'œuvre et conditions de travail	Oui
Norme de performance 3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution	Oui
Norme de performance 4	Santé, sécurité et sûreté des communautés	Oui
Norme de performance 5	Acquisition de terres et réinstallation involontaire	Oui
Norme de performance 6	Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes	Oui
Norme de performance 7	Peuples autochtones	Non
Norme de performance 8	Patrimoine culturel	Oui

Compte tenu des éléments d'information disponibles, et à l'instar de tous les projets de construction et/ou de réhabilitation des routes, les Norme de performance 1 et 5 s'appliquent et ce compte tenu des risques et des impacts environnementaux et sociaux négatifs prévisibles pour ce type d'interventions. La réhabilitation des routes engendrerait probablement le déplacement et/ou la réinstallation involontaires des personnes qui se sont installées au fil de temps sur l'emprise de la route non entretenue. Aussi, selon les circonstances dans lesquelles se déroulent les travaux projetés et eu égard de leurs envergures, d'autres Normes de performance peuvent également être applicables. Si nécessaire, le Consultant veillera donc à considérer, au cas par cas, conjointement ou séparément, les autres normes de performance susceptibles d'être pertinentes. 2, 3, 4, 6, et 8, susmentionnées.

Il est unanimement reconnu que certains impacts prévisibles des travaux routiers vont disparaître dès la fin des travaux, par contre, d'autres vont perdurer. Ainsi, conformément aux Normes de Performance de la SFI, le Consultant devra dans le cadre du processus de développement technique du projet anticiper et éviter les impacts ou, lorsque ce n'est pas possible, atténuer le plus possible et, lorsque des impacts résiduels perdurent, compenser les impacts sur les travailleurs, les communautés affectées et l'environnement.

Lorsque des risques et des impacts E&S sont identifiés, le Consultant les analysera et les évaluera et proposera leur mitigation et/ou bonification ainsi que leur gestion durable conformément au **Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES)** élaboré par le MCA-Niger en

application de la Norme de performance 1. Par conséquent, le Consultant est appelé à interagir et se concerter avec les acteurs et les parties prenantes identifiés dans le SGES. En se référant à la réglementation nationale, aux normes de performance de la SFI ainsi que au SGES et au PIGIS du programme, le Consultant est appelé à proposer une méthodologie relative au processus de préparation, de réalisation (y compris la consultation publique), de présentation/reporting et de diffusion de l'EIES et du processus d'évaluation et d'obtention du certificat de conformité environnementale et autres autorisations nécessaires.

Le Consultant veillera à (i) l'intégration systématique des aspects transversaux et des problématiques environnementales globales émergentes (Changement Climatique, Genre, etc.) ; et (ii) à la prise en compte et le respect de tous les accords et conventions internationaux relatifs à l'environnement au niveau global et régional CEDA0.

Le Consultant est aussi appelé à se référer au **Plan d'Intégration Genre et Inclusion Sociale (PIGIS)** du MCA-Niger (la version finale de ce plan sera disponible en Décembre 2017, mais une orientation présentant les grandes lignes du plan sera donnée au Consultant pour la préparation de sa proposition) et évaluer les risques et impacts en termes de Genre et inclusion sociale. Il fera aussi des propositions de mesures d'appui et d'atténuation nécessaires pour assurer la participation des femmes et des jeunes dans le processus de planification, de prise de décision, de suivi et, par-là, d'assurer leur pleine implication et participation et qu'ils puissent bénéficier des opportunités offertes par le projet.

Consistance et éléments de méthodologie de l'EIES

L'impact d'un projet exprime les pertes ou les gains induits pour des composantes ou des éléments de l'environnement et le milieu humain. Les **impacts potentiels** des travaux routiers pourraient être aussi bien de type **positif** que **négatif**, direct et/ou indirects, et d'importance variée. L'importance (ou la signification) de l'impact varie selon les cibles environnementales susceptibles d'être touchées dites «Composantes Valorisées de l'Environnement (CVEs)». La connaissance suffisante du milieu récepteur est donc nécessaire et elle doit couvrir de façon exhaustive l'ensemble des CVEs et leurs caractéristiques fondamentales.

La portée ou l'étendue de l'EIES doit couvrir toutes les aires d'intervention (la route et les chantiers) et englober toutes les installations, les facilités et les structures auxiliaires utilisées (sur sites ou/et hors site) pour la réhabilitation et l'entretien de la route. Il s'agit notamment des déviations, des carrières, des zones d'emprunt et de stockage des matériaux, des bases-vie et des bases industrielles des chantiers, etc. En outre, les travaux routiers nécessitent souvent des déviations ou des arrêts temporaires du trafic et ils augmentent la probabilité des accidents de circulation. En scrutant les effets potentiels de chaque activité, le Consultant identifiera les impacts pour chaque intervention/activité de la phase du chantier (dans ses différentes étapes) et des phases d'exploitation et d'entretien/maintenance.

Ainsi, le Consultant devra identifier tous les impacts potentiels qui seront ensuite évalués (qualitativement et/ou quantitativement) en tenant compte de leur intensité, leur durée et leur

l'entendue. La résultante de cette analyse sera exprimée en termes d'importance ou de signification. Cette analyse devra faire ressortir les impacts sur les femmes et les jeunes (filles et garçons) et toutes les données qui seront collectées devront être désagrégées. Ainsi, le Consultant proposera et appliquera les méthodologies les plus rigoureuses et les plus appropriées notamment en termes de prises en compte du genre et de l'inclusion sociale qui relèvent des meilleures connaissances du moment tout en mettant en œuvre les outils analytiques et les méthodes d'investigation, de calcul et de simulation les plus performants. L'approche méthodologique à utiliser devra être exposée par le Consultant dans son offre. En plus des impacts des activités proposées, l'EIES étudiera les impacts cumulatifs possibles résultant de la combinaison des impacts du projet avec les impacts d'autres activités et projets de développement existant dans la région concernée.

Organisation des Consultations Publiques (CP)

Au cours de la préparation de l'EIES, le mandataire procèdera à une consultation du public cible et en particulier les communautés directement touchées et toutes les parties prenantes concernées et/ou appelées à intervenir sur le projet et notamment en matière de délivrance des autorisations nécessaires.

La CP sera élargie suffisamment pour toucher directement au niveau local le plus rapproché les personnes, les groupes, les communautés, les organisations socio-professionnelles et les ONG représentant la société civile et les groupes de populations susceptibles d'être affectés par le projet et/ou qui pourront en bénéficier. Le Consultant utilisera une approche participative et inclusive en mettant en place un travail de communication et de concertation basé sur la diffusion et le retour de l'information, la traçabilité, le recueil des témoignages et, si nécessaire, des enquêtes spécifiques auprès de certains groupes cibles les plus vulnérables à savoir : les femmes, les jeunes (filles et garçons) ruraux, les porteurs des métiers spécifiques qui se développent parfois par suite de dégradation de la route ou perturbation du trafic (route impraticable par temps des pluies, ouvrages d'art cassés, etc.).

La CP portera aussi bien sur les composantes du projet (nature des travaux, étendue, méthodes techniques et technologies à mettre en œuvre), les impacts potentiels, les questions foncières, les modes d'accès aux terres et bien immobiliers et la jouissance économique et sociale des propriétés privées (revenus). Les attentes du public cible en termes des bénéfices du projet, les appréhensions des impacts négatifs et doléances seront aussi traitées. La consultation publique servira pour déceler et identifier d'autres impacts potentiels et apprécier leur importance, gravité, durée, etc. Elle permet également de s'informer sur le niveau de compréhension des populations locales et du degré de leur perception et appréhension de ces impacts. La CP doit aussi permettre l'identification et la proposition des mesures de mitigation, d'accompagnement et/ou de compensation que les personnes et les groupes cibles pourraient proposer ou exiger. Et cela en ce qui concerne autant les questions sociales que les mesures spécifiques de protection et de gestion de l'environnement.

En mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes dans la prise de décision à la base, l'objectif recherché est d'aboutir à la mise en place d'un mécanisme de proposition et de prise de décision au niveau le plus rapproché. Cela portera sur le choix des solutions techniques mais surtout sur la définition des mesures de bonification, d'accompagnement des impacts positifs et le cas échéant des mesures de mitigation et de compensation des incidences négatives ou des imprévus ou des risques n'ayant pas été pris en compte.

Les Consultations Publiques doivent tenir compte du temps, de l'emplacement, de la langue locale, des rapports de genre et des dynamiques sociales pour assurer une participation inclusive. La prise en compte de ces différents éléments devront apparaître explicitement dans la méthodologie qui sera proposée par le consultant.

Durée et déroulement de l'élaboration de l'EIES

En se référant à la réglementation nationale en vigueur et à la Norme de performance 1 de la SFI, le Consultant aura en charge de :

- ✦ Conduire une évaluation intégrée permettant d'identifier sur le plan environnemental et le plan social y inclus le genre les impacts, les risques et les opportunités associés à la réhabilitation de la RN35 et la route rurale de Sambéra;
- ✦ Organiser la participation et la consultation réelles des communautés locales et de toutes les parties prenantes à travers la diffusion et le retour d'information sur le projet et sur leurs attentes concernant ses bénéfices et leurs appréhensions concernant ses impacts négatifs. La consultation des communautés portera aussi sur les modalités et mécanismes pour faciliter la participation et la prise de décision au niveau local ;
- ✦ Proposer des mesures de mitigation et d'accompagnement assorties d'un plan détaillé de gestion des aspects environnementaux, sociaux y inclus le genre de l'intervention projetée et fournir le conseil et les éléments d'information et les données techniques, managériaux et budgétaires nécessaires pour mettre en place un système efficace de gestion de la performance environnementale et sociale du projet.

Le Consultant suivra donc le processus systématique reconnu en **plusieurs étapes** à savoir :

- ✦ Délimiter l'envergure, la portée et la zone d'impact du projet (et de ses activités/sous-activités et ses dépendances), identifier les problématiques et questions environnementales, sociales et de genre clés à traiter, cerner et les thématiques d'intervention et les approches et outils méthodologiques à retenir (**Cadrage**) ;
- ✦ Conduire une **Consultation Publique** comme étant un processus continue s'adressant systématiquement aux étapes ci-indiquées et veillant à encourager et considérer la prise de décision au niveau local. Les personnes et groupes pouvant être affectés par le projet seront associés aux propositions et aux choix des mesures d'accompagnement et de compensation qui s'imposent. Le Consultant veillera à ce que le public cible a l'inclusion des femmes et

des jeunes (filles et garçons) et les partenaires (à identifier ceux qui travaillent avec les femmes et les jeunes) soient suffisamment informés. ;

- ✦ Déterminer de l'état avant-projet des composantes biophysique, humaine (culturelle, sociale, genre et socioéconomique) de la zone susceptible d'être affectée : **Caractérisation de l'Etat Initial du milieu;**
- ✦ Prédire et évaluer les effets/changements (impacts), positifs comme négatifs, par rapport à l'état initial, pouvant résulter de différentes étapes et composantes des interventions requises par le projet dans : **Identification et Evaluation des risques et des Impacts ;**
- ✦ Déterminer des mesures à mettre en œuvre pour prévenir, atténuer ou compenser les impacts négatifs du Projet, et optimiser ses impacts positifs : Proposition des **Mesures d'Atténuation** et élaboration du **Plan de Gestion Environnementale et Sociale.**

A priori, la **durée globale** proposée dudit processus est d'environ **9,5 mois** dont 2,5 mois réservée aux périodes de validation des rapports par le MCA- Niger.. Le Consultant est appelé d'une part à proposer le plan ci-après et d'en proposer un planning dans le cadre de sa proposition. Le processus de l'EIES comporterait au moins les sous-tâches suivantes :

Reconnaissance de terrain, des partenaires et parties prenantes, collecte des données, proposition de la méthodologie détaillée (y compris l'équipe d'experts, et leurs niveaux d'intervention) et du planning de l'EIES et organisation d'un **Atelier de Démarrage**.

Sous-tâche 1. Cadrage de l'EIES.

Sous-tâche 2. Organisation des **consultations publiques** et des enquêtes et collecte des données complémentaires (si-nécessaire).

Sous-tâche 3. Identification et évaluation des **risques et impacts environnementaux et sociaux** et sur le **Genre** et proposition d'un **Rapport Préliminaire de l'EIES**.

Sous-tâche 4. Élaboration du **Plan de Gestion Environnementale et Sociale -PGES** (y compris des plans spécifiques).

Sous-tâche 5. Élaboration et soumission du **Rapport Provisoire de l'EIES**.

Sous-tâche 6. Appui/conseil au BEEEEI pour les audiences publiques et pour l'**Atelier d'Evaluation** du rapport Provisoire de l'EIES.

Sous-tâche 7. Production du **Rapport définitif de l'EIES** incluant les commentaires et recommandations de l'ateliers d'Évaluation.

Sous-tâche 1 : Collecte des données et reconnaissances du terrain, des partenaires et parties prenantes et proposition de la méthodologie et du planning et organisation d'un Atelier de Démarrage

Cette sous-tâche exige la présence de l'équipe du Consultant et elle enregistre le démarrage du processus de l'évaluation environnementale et sociale. Ce démarrage sera exécuté sous la supervision du chef de la mission avec l'appui technique et méthodologique d'experts Senior s de différentes spécialités. Cette étape sera consacrée à la reconnaissance, à l'identification, à l'évaluation et à l'élaboration du programme et planning détaillés et l'organisation d'un atelier de démarrage. Des réunions de travail et des visites de terrain seront effectuées pour amorcer les contacts avec les partenaires concernés et les parties prenantes pouvant bénéficier, être affectées et/ou être associées à la réhabilitation de la route cible. Il est à prévoir l'organisation de l'atelier de démarrage au plus tard **0,5 mois** après la date de commencement des services par le Consultant. Un rapport de l'atelier de démarrage est requis à l'issue de cette sous-tâche (cf. tableau ci-après).

Suite à l'atelier, le Consultant présentera et fera valider par le MCA-Niger la méthodologie et le planning de mise en œuvre de l'EIES, de préparer en conséquence le plan de charge des différents experts, du calendrier d'intervention et le planning des activités qu'il compte mettre en œuvre. A souligner que le Consultant devra inclure dans sa méthodologie l'approche et les modalités opérationnelles de l'organisation de la consultation publique, des enquêtes et éventuellement des investigations complémentaires.

Sous-tâche 2 : Cadrage de l'EIES

Un cadrage plus spécifique et orienté aussi bien pour couvrir les aspects environnementaux biophysiques que les aspects socioéconomiques, socioculturels et fonciers. En effet, la réalisation d'un cadrage efficace qui définit clairement le périmètre du projet, sa zone d'influence, et les principaux impacts à considérer est important pour identifier les approches, les méthodes, les outils et les moyens nécessaires à l'évaluation de ces impacts.

A l'issue du cadrage, les interactions prédites entre le projet et les milieux naturel et humain sont étudiées pour déterminer quels seront les impacts significatifs du projet et ses impacts cumulatifs, directs et indirects. La collecte des données environnementales, sociales, du genre et économiques supplémentaires pourrait aussi être faites à ce stade. Si nécessaire, le Consultant proposera la collecte des données complémentaires tout en précisant la nature, la portée et les conditions dans lesquelles ces données vont être collectées.

Le Consultant pourrait initier le cadrage dès la validation finale de la méthodologie (y compris la liste d'experts, planning, modalité d'organisation de la consultation publique, etc.). Aux termes d'une période de **0,5 mois**, le Consultant soumettra un rapport de cadrage. Ce rapport fera l'objet d'évaluation par le MCA-Niger qui transmettra sous **0,5 mois** ses commentaires.

Sous-tâche 3 : Organisation de la consultation publique et des enquêtes et collecte de données

En plus des Normes de Performance de la SFI, la Loi-cadre N°98-56 du 29 décembre 1998, relative à la gestion de l'environnement au Niger stipule du droit de la population d'être informée sur son environnement et de participer à la prise des décisions s'y rapportant, de la nécessité de sensibiliser les populations aux problèmes de l'environnement et du droit des citoyens à l'information en vue de leur participation à la gestion de l'environnement.

Le Consultant présentera une méthodologie pour identifier (et valider) les parties prenantes, précisant les étapes et les résultats escomptés des consultations et pour l'élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes. La préparation et l'initiation de la consultation publique démarrera dès la validation du rapport de cadrage de la part du MCA-Niger et ce en plus de la validation de la méthodologie qui aurait eu lieu déjà dès la fin de la Sous-tâche 1.

Au cours de l'EIES, l'équipe consultera les parties prenantes du projet conformément au plan d'engagement des parties prenantes préparé et validé pour recueillir leurs points de vue et préoccupations concernant le projet, et pour recueillir toute donnée pertinente concernant l'environnement et la communauté locale. Ces informations seront utilisées dans l'étude des impacts et l'identification de mesures d'atténuation adaptées. Les **partenaires institutionnels** cibles sont (à titre indicatif et non exhaustif) :

- ✦ Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
- ✦ Le Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact (BEEEI),
- ✦ Le Centre Nationale de Suivi Ecologique et Environnemental (CNSEE),
- ✦ Le Ministère de l'Équipement,
- ✦ Le Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant,

- ✦ Le ministère de la population,
- ✦ Le ministère du développement communautaire et de l'aménagement du territoire ;
- ✦ Les directions nationales en charge de la santé, du travail, du transport, de sécurité routière, de l'agriculture, de l'urbanisme, etc.,
- ✦ Le secrétariat permanent du Code Rural et ses démembrements régionaux et locaux (Commissions foncières –COFO départementales et Communales) ;
- ✦ Les Collectivités locales,

En plus des acteurs institutionnels mentionnés, le Consultant devra impliquer d'autres parties prenantes pouvant être concernées et notamment des représentants :

- ✦ Du **secteur privé** : les sociétés privées ou parapubliques en charge des travaux routiers,
- ✦ De la **Société Civile** : les ONG qui interviennent dans la zone du projet sur les thématiques et problématiques liées au projet, ses activités connexes, et qui sont représentatives des intérêts des populations locales et des groupes spécifiques : femmes, jeunes, etc.

Ce processus démarrera dès l'acceptation du rapport de cadrage à savoir restera ouvert et pourrait être enrichi et complété jusqu'à la remise du rapport provisoire de l'EIES (à savoir jusqu'à la validation par le MCA-Niger du rapport provisoire de l'EIES (prévu à 9 mois après le démarrage de la présente prestation). La durée totale du processus de l'EIES est estimée à 10.5 mois, y compris les étapes de validation par le MCA-Niger (et la MCC) et le BEEEI.

Le Consultant présentera un **Rapport Provisoire de la Consultation Publique** après **1,5 mois** de la validation du rapport de cadrage. Ce rapport sera donc disponible **5 mois** après le démarrage de la mission. Les commentaires éventuels du MCA-Niger parviendront au Consultant sous **0,5 mois** après réception dudit Rapport Provisoire de la CP. Dès lors, le Consultant dispose d'un délai d'un mois au maximum pour effectuer si besoin y est l'organisation des concertations et/ou des consultations supplémentaires. Dès lors, un Rapport Définitif de la Consultation Publique devrait être soumis aux termes de **6 mois** des prestations (cf. tableau ci-dessous), ce dernier sera annexé au rapport définitif de l'EIES.

Sous-tâche 4 : Identification et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux et sur le Genre et proposition du Rapport Préliminaire du rapport de l'EIES

L'identification et évaluation des **risques et impacts environnementaux et sociaux** nécessite au préalable une connaissance suffisante et une analyse de l'état initial focalisée sur les éléments sensibles, dite CVE. L'équipe du consultant s'appuiera sur les données socioéconomiques et autres disponibles dans les documents du programme MCA-Niger.

Cette évaluation des impacts devra faire état d'un décompte préliminaire et non-exhaustif du nombre de personnes potentiellement touchées par le projet. Le décompte sera réalisé à partir des images satellitaires existantes et des informations générales recueillies sur le terrain et n'impliquera pas de recensement ni d'inventaire exhaustif. Le décompte préliminaire sera

présenté par type de déplacement (économique et physique) de même que pour chaque type de perte dans la mesure du possible (perte de terres agricoles et/ou accès à la terre, perte de cultures, perte de structures ou d'infrastructures, perte de revenus, etc.).

Nonobstant que le Consultant devra présenter de façon détaillée sa propre méthodologie pour identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux, leur étendue, intensité et sévérité ainsi que d'y associer les mesures de mitigation les plus appropriées, nous donnons ci-après quelques éléments pour guider et orienter cette étape du processus de l'EIES :

- *Eléments et thématiques à traiter pour la caractérisation de l'état initial,*
- *Zone et étendue des impacts potentiels,*
- *Prédiction et évaluation de l'intensité de l'impact et sa sévérité,*
- *Impacts résiduels et impacts cumulatifs,*
- *Catégories de présentation des impacts du projet.*

a) *Eléments et thématiques à traiter pour la caractérisation de l'état initial :*

Les données de la description de l'environnement physique, biologique et humain seront en rapport avec les thématiques mentionnées ci-dessous. Le Consultant cherchera à obtenir ces données à partir des documents disponibles et, si nécessaire, exploiter les résultats des sondages et prélèvements de terrain qui pourraient être effectués pour les besoins d'ingénieries et, si nécessaire, diligenter des investigations supplémentaires au cas où les données bibliographiques seraient insuffisantes pour identifier l'impact ou proposer les mesures d'atténuation adéquates.

b) *Zone et étendue des impacts potentiels :* Les impacts seront identifiés et évalués pour l'ensemble de la **Zone d'impact ou d'Influence** du Projet. Le consultant est donc appelé à donner une délimitation préliminaire de la zone d'impact dès la phase de cadrage. Etant donné que celle-ci variera en fonction du type d'impact étudié, mais dans tous les cas, elle sera définie de sorte à inclure toute la zone géographique dans laquelle des impacts potentiels significatifs pourraient survenir.

La zone d'impact du projet devrait inclure de façon suffisante toute l'étendue spatiale pouvant être concernée, directement ou indirectement, par le projet ou par ses activités connexes ou ses facilités auxiliaires notamment les installations des chantiers ; les gîtes d'emprunt, etc. Une attention particulière doit être accordée à la présence et la portée des exutoires des ouvrages nécessaires à l'évacuation des eaux pluviales et à l'assainissement et la protection de la route, ainsi qu'à d'éventuelles déviations de cours d'eau et leur nouvelle destination et/ou parcours.

c) *Prédiction et évaluation de l'impact et de sa sévérité :*

L'EIES décrira les effets sur le milieu naturel et les communautés en évaluant et estimant qualitativement l'importance des impacts. L'importance englobe les diverses dimensions possibles suivantes : (i) *Nature du changement (qu'est ce qui est affecté ? de quelle manière ?),* (ii) *Taille, échelle ou intensité,* (iii) *Portée et répartition géographique,* (iv) *Durée, fréquence, réversibilité, etc.,* et (v) *Probabilité d'occurrence (si applicable : par exemple pour un accident ou un autre phénomène exceptionnel).*

Pour des impacts quantifiables, tels que ceux des émissions sonores, des seuils numériques sont employés, tandis que le recours à une classification qualitative sera nécessaire pour certains autres aspects. L'intensité de chaque impact et la sensibilité ou la valeur des cibles concernées seront croisées en vue d'évaluer le degré de sévérité de l'impact. Les critères d'évaluation de la sévérité des impacts seront clairement définis pour chaque type d'impact.

d) *Evaluation de impacts résiduels et impacts cumulatifs* : L'évaluation des impacts suivra un processus itératif axé autour de quatre questions : (i) Prédiction : (i) *Potentiel ou probabilité d'existence de l'impact*, (ii) *Évaluation* : *L'impact est-il problématique ? important ? Quel est sa sévérité ?* (iii) *Atténuation* : *Si l'impact est important, quelles sont les solutions pour en prévenir ou réduire les effets négatifs, ou en bonifier les effets positifs ?* et (iv) *Impact résiduel* :

L'impact est-il toujours important une fois les mesures d'atténuation mises en œuvre ?

Le Consultant réunira les données permettant une description exhaustive du projet. Au fur et à mesure que les impacts seront étudiés, les résultats de l'évaluation feront l'objet de concertation entre les équipes en vue de s'assurer que les mesures d'atténuation proposées et intégrées au projet soient réalistes.

Les impacts cumulatifs doivent aussi faire l'objet d'un examen et une évaluation spécifiques aussi bien sur le plan environnemental que social et proposera les mesures d'atténuation appropriés et un plan de gestion environnementale et sociale des impacts cumulatifs.

e) *Catégories de présentation des impacts*

Les impacts seront identifiés et évalués pour toutes les différentes phases, activités, facilités auxiliaires et dépendances du projet. Ils seront différenciés en fonction de leurs sources, type et nature du milieu affecté. Pour une meilleure présentation permettant de mieux cerner et caractériser et évaluer les impacts sur les milieux biophysique et humain, il convient d'effectuer la distinction suivante :

- ✦ Les impacts des activités de réhabilitation de la route et de l'utilisation des carrières, des installations et autres facilités des chantiers ;
- ✦ Les impacts de la phase d'exploitation et d'entretien/maintenance de la route, des ouvrages d'art et autres dépendances et équipement routiers;
- ✦ Les impacts de la phase de fermeture et/ou de réhabilitation des carrières, des installations et autres facilités des chantiers.
- ✦ Les impacts cumulatifs du projet.

La durée proposée pour les investigations nécessaires à la caractérisation de l'état initial est d'une période de **2,0 mois** (cf. tableau, ci-dessous). Après validation de ce draft le Consultant procédera à l'identification et évaluation des risques et impacts environnementaux, à l'élaboration du PGES et la préparation du rapport provisoire de l'EIES.

Sous-tâche 5 : Élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale

En se référant à la Norme de performance 1, le Consultant propose un Plan de Gestion environnementale et Sociale (PGES) spécifique au projet de réhabilitation de la route cible. Les PGES doit être conçu afin d'apporter des inputs techniques, méthodologiques et opérationnels et la planification nécessaire pour consolider et développer l'EIES.

Aussi, le Consultant devra concevoir le PGES comme un outil permettant d'assurer l'organisation, la documentation, la communication, la formation, le contrôle, le suivi de la mise en œuvre et, le cas échéant, l'optimisation des actions réductrices, correctives et compensatoires proposées dans le cadre de l'EIES. Le PGES se doit d'identifier et de proposer les moyens, les procédures et les techniques, de délimiter les responsabilités et d'estimer les coûts induits.

À cet effet, le Consultant proposera un PGES exhaustif qui couvrira les deux volets : Environnemental et Social. Le PGES comprendra plusieurs programmes et des plans subsidiaires respectivement à chaque volet et communément aux deux volets. A titre indicatif, nous présentons de façon très succincte les sous plans et programmes les plus importants tel qu'indiqué au tableau ci-après. Les détails relatifs à chacun de ces sous plans et programmes sont présentés ensuite.

Volet Environnement :

- Programme d'atténuation et de bonification des impacts sur l'Environnement
- Plan de gestion des matières dangereuses et des déchets
- Plan Gestion des risques et mesures de sécurité

Volet Social :

- Programme d'atténuation et de bonification des impacts sur les milieux humain, socioéconomique, culturel, etc.
- Plan de protection de l'Hygiène, de la Sécurité et de la Santé au travail - Plan de prévention des risques sanitaires et de propagation des IST/VIH-SIDA
- Plan de sensibilisation à la sécurité routière
- Plan d'actions sociales en faveur du développement communautaire
- Plan de gestion de la migration induite
- Plan d'action d'intégration du genre et d'inclusion sociale
- Plan de gestion des risques de traite de personnes (TIP)

Communément pour les deux Volets Environnemental et Social :

- Programme de surveillance environnementale et sociale
- Programme de suivi environnemental et social
- Programme de renforcement des capacités en gestion environnementale et sociale Plan de fermeture

Pour le Volet Environnement :

- **Programme des mesures d'atténuation et de bonification des impacts sur l'Environnement :**
Ce programme portera sur les mesures ayant trait à la protection du milieu naturel physique (Ressources en eaux, sols, qualité de l'air, niveaux sonores, etc.) et biologique (faune et flore) ainsi que des questions émergentes et enjeux environnementaux majeurs (tel que la biodiversité, les émissions des GES et le changement climatique, la désertification, les eaux internationales, les questions transfrontalières, etc.).

Une attention particulière sera portée à l'atténuation des impacts au moyen de : (i) modifications dans les plans de conception et du dimensionnement du projet ou de certaines de ses composantes, (ii) choix d'approches et des méthodes de construction et enfin (iii) mise en œuvre de mesures de maîtrise des impacts.

Toutes les mesures de mitigation qui doivent donner lieu à des travaux de construction ou à des aménagements physiques dont les caractéristiques générales et les coûts doivent être pris en compte dans l'étude d'ingénierie devront être identifiées et communiquées à l'équipe technique afin d'être incluses dans le rapport technique.

Les mesures d'atténuation comprendront également des mesures pour optimiser les éventuels impacts positifs du projet, par exemple en termes de création d'emploi et en augmentant l'accès à l'emploi pour les populations locales en développant les compétences du bassin d'emploi par la mise en place de formations ciblées.

- **Plan de gestion des matières dangereuses et des déchets :** En ce qui concerne les matières dangereuses et non-dangereuses utilisées et les déchets produits pendant la phase de construction, il est possible que leur gestion soit problématique compte tenu de l'absence d'installations et d'opérateurs spécialisés et autorisés. Il existe également des risques liés à la contamination ponctuelle des sols et des eaux dus aux pratiques déficientes de gestion des déchets, des résidus, des huiles usées, etc. Pour se conformer à la NP3 de la SFI, l'EIES devra couvrir ces aspects et proposer des solutions concrètes. Les installations de gestion de déchets et résidus existantes et les opérateurs devront être identifiés dans le cadre du PGES.
- **Plan de Gestion des Risques et mesures de Sécurité :** les chantiers de construction ou de réhabilitation des routes est le secteur qui enregistre le plus d'accidents du travail. Le Consultant proposera la mise en place d'un plan de gestion des risques et des mesures de prévention adaptées qui doivent être prises après identification et évaluation de ces risques. Ainsi, en fonction de la nature de l'activité et l'avancement des travaux, les mesures de sécurité spécifiques suivantes doivent être sélectionnées et indiquées et les procédures et responsabilités de leur exécution et suivi.

Pour le Volet Social :

- **Programme des mesures d'atténuation et de bonification des impacts les milieux humain, socioéconomique, culturel, etc. :** le Consultant procédera selon la même approche décrite plus haut (proposée pour le programme des mesures d'atténuation et de bonification des impacts sur l'environnement) pour traiter des enjeux sociaux majeurs notamment ceux relatifs à l'emploi et les conditions de travail, le bannissement de l'emploi des mineurs ainsi que les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et la santé publique et en milieu professionnel. En plus des mesures

destinées à renforcer et pérenniser les avantages et retombées socio-économiques du projet de manière générale, des mesures d'atténuation et de facilitation en faveur du genre doivent être proposées en vue de favoriser l'accès des femmes aux incidences positives du projet et de lever toute gêne pouvant entraver l'exercice des leurs activités professionnelles et familiales. Un plan d'action spécifique doit être élaboré. Tout en se référant au PIGIS préparé pour le MCA-Niger, des plans détaillés spécifiques pour l'intégration du genre et l'inclusion sociale seront élaborées et proposée dans le cadre du PGES.

- **Plan de protection de l'Hygiène, de la Sécurité et de la Santé au travail** : En conformité avec la NP2 de la SFI, le Consultant préparera un plan préliminaire de santé et de sécurité (PSS) pour les entrepreneurs et les opérateurs de la maintenance de la route. Le plan identifiera notamment, dans leurs grandes lignes : (i) les risques à éviter et les mesures de protection et de contrôle, (ii) la structure institutionnelle et le renforcement nécessaire pour une bonne prise en charge de la santé et de la sécurité des travailleurs et des communautés riveraines, (iii) la planification des mesures et des interventions d'urgence en cas d'accident sur les lieux de travail et (iv) les exigences et les formulaires de déclaration afin de faire le suivi des accidents et incidents.
- **Plan de prévention des risques sanitaires et de propagation des IST/VIH-SIDA** : Pour se conformer à la NP4 de la SFI et afin de traiter des questions de santé et de sécurité pour les populations. Il devra préparer un plan d'action préliminaire, qui permettra d'identifier les principaux exécutants responsables, le calendrier et les résultats attendus. Ce plan comprendra des mesures de sécurité à intégrer dans la conception des infrastructures et dans les modes de construction ainsi que des mesures d'atténuation et d'intégration. Les risques liés à la construction et la phase d'exploitation du projet seront identifiés et des mesures de contrôle et de sécurité publique spécifiques seront proposées. Ce plan visera également à faire face à l'incidence des maladies d'origine hydrique, comme le paludisme, l'augmentation de l'exposition au VIH/SIDA.
- **Plan de sensibilisation à la sécurité routière** : Un plan organisant les activités de sensibilisation de prévention en matière de sécurité routière à destination du personnel des chantiers, des populations riveraines et tous les usagers de la route sur la sécurité routière est de rigueur. Et ce étant donné qu'en plus de l'état de la route et du parc automobile, les accidents de circulation sont favorisés par plusieurs facteurs dont les facteurs humains (fatigue, nervosité, incompetence, alcool, etc.), les facteurs environnementaux tels que l'état des routes et de leurs alentours immédiats, la signalisation et l'état techniques des véhicules, des engins etc.
- **Plan d'action spécifique d'intégration du genre et inclusion sociale** : Ce plan sera destiné, d'une part à traiter les facteurs de risques et impacts négatifs liés à la route tel que l'aggravation des inégalités de genre et sociales. En effet, nonobstant les impacts positifs majeurs du projet des routes, l'augmentation de la circulation et du trafic apportent des changements (notamment à travers le désenclavement) qui pourraient engendrer des activités fragilisant davantage des personnes déjà vulnérables (femmes, jeunes filles et garçons, personnes âgées, ...). Ensuite, le Consultant définira les actions concrètes à mener pour mitiger ou corriger ces risques et impacts identifiés. Il proposera également un mécanisme de suivi spécifique au genre qui permettra de s'assurer de la

désagrégation de toutes les données collectées et utilisées dans les différentes analyses pour les Programmes de surveillance environnemental et social le Programme de suivi environnemental et social évoqués ultérieurement.

- **Un Plan d'actions sociales en faveur du développement communautaire** : Le Consultant procédera à une identification préliminaire des enjeux communautaires, des priorités et des investissements possibles, ainsi que des mécanismes de prestation institutionnelle appropriés pour structurer le développement communautaire en conformité avec les bonnes pratiques et les priorités gouvernementales. Il convient donc que le Consultant devra examiner et analyser les Plans de

Développement Communautaires disponibles et d'identifier les priorités et les actions ayant trait aux opportunités et bénéfiques pouvant être apportés par le projet. De même, il sied d'examiner dans quelle mesure le PDC pourraient être affectés par les impacts négatifs du projet. Les données socioéconomiques et les données de l'enquête sur les ménages et les entités aideront le Consultant dans cette tâche. Le Consultant devra utiliser des guides reconnus internationalement, comme le Guide de l'engagement stratégique dans les collectivités de l'IFC (IFC's Strategic Community Engagement Handbook) et la boîte à outils de développement des communautés de la Banque Mondiale/ CIMM : <http://www.commdev.org/strategic-community-investment-sci>.

- **Plan de gestion de la migration induite** : Une évaluation des risques liés à de nouveaux arrivants qui voudront s'installer dans la zone du projet doit être préparée et, au besoin, un plan de mitigation devra être élaboré. Le plan de gestion de l'immigration doit proposer le cadre permettant de d'estimer l'importance du flux migratoire et d'identifier la provenance des nouveaux arrivants, le type d'activités qu'ils conduisent, l'impact de leur présence ou des activités qu'ils mènent, ainsi que les mesures d'atténuation.
- **Plan de gestion des risques de traite de personnes (TIP)** : La traite de personnes est le crime qui consiste à recourir à la force, la fraude ou la contrainte pour exploiter une autre personne. Comme il est indiqué dans sa politique C-TIP (MCC Counter-Trafficking in Persons (C-TIP) Policy) et en conformité avec la NP2 de la SFI, la MCC est déterminée à travailler avec les pays partenaires pour assurer que les mesures appropriées soient prises pour prévenir, atténuer et suivre les risques de TIP dans les pays avec qui elle est partenaire et dans les projets qu'elle finance. Une évaluation des risques de Traite de Personnes doit être faite pour le projet.

L'évaluation déterminera les groupes à risque, les types de risques et le niveau de risque. Ce travail inclura l'identification des organisations qui travaillent sur le sujet en vue d'obtenir de l'information et de dégager les options pertinentes de réduction des risques. Si le niveau de risque identifié le justifie, le Consultant devra préparer un plan contre-TIP (C-TIP) décrivant les mesures qui devraient être prises, par qui, et quand, afin de minimiser et d'atténuer le risque. Le plan devra tenir compte des arrangements institutionnels nécessaires pour sa mise en œuvre et souligner les responsabilités entre MCA-Niger, les entrepreneurs de construction, l'Ingénieur chargé de la supervision, les entités chargées de la mise en œuvre, ou les organismes gouvernementaux ou non.

- **Autres plans et/ou programmes** : Les activités envisagées au titre de la réhabilitation de la RN35 et de la Route Rurale de Sambéra vont entraîner des impacts négatifs et des pertes sur les populations et leurs biens ; ce qui pourrait nécessiter l'élaboration d'un plan d'action de

réinstallation (PAR). Les résultats de l'EIES doivent permettre de préparer un PAR avisé, et mettre en œuvre des mesures de mitigation pertinentes à même de compenser les dommages qui seront ainsi causés. L'identification et l'évaluation initiale des impacts permettra de fournir les informations nécessaires pour :

- Connaître la localisation des zones affectées, notamment les entités administratives et les grandes agglomérations traversées, et tous autres centres importants d'activités économiques ;
- Connaître et identifier les différents types d'impacts sociaux, notamment ceux de nature à affecter directement les conditions d'existence des populations parce qu'ils touchent leurs moyens de production (terres et droits d'accès et d'utilisation de la terre et des ressources naturelles, les cultures et autres produits de l'exploitation), ou compromettent définitivement ou temporairement les revenus ou les ressources qu'elles tirent de leur exploitation.

L'identification et l'évaluation de ces impacts sera conduite dans le respect des normes de performance en matière d'implication des parties prenantes, notamment les consultations publiques et l'engagement des parties prenantes. Cette évaluation des impacts liés à la réinstallation fera partie intégrante du processus de l'EIES. Toutefois, un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) complet sera préparé au moment opportun tenant compte de l'avancement de l'EIES.

Communément pour les deux Volets Environnemental et Social :

- ✦ ***Programme de surveillance environnementale et sociale*** : Le Consultant préparera un programme préliminaire de surveillance qui fournira un aperçu du rôle et des responsabilités de l'Ingénieur chargé de la surveillance et de la supervision pendant la phase de construction, y compris la surveillance de l'application de toutes les mesures d'atténuation visant à réduire les impacts sur l'environnement et sur les populations.
- ✦ ***Programme de suivi environnemental et social*** : Le Consultant préparera un programme préliminaire à court terme et à long terme du suivi environnemental et social pendant la construction et l'exploitation qui sera, dans ce dernier cas, en ligne avec les activités du MCA-Niger en termes de suivi et d'évaluation du Compact (NP1 de la SFI). Cela comprendra: (i) une description spécifique et les détails techniques des mesures de suivi requises, et (ii) une description des mesures de suivi prenant en compte les insuffisances en matière de connaissances et les incertitudes rencontrées. Le plan de suivi comprendra également l'estimation des coûts des mesures de contrôle suggérées, les partenaires clés/institutions responsables proposés pour réaliser le suivi, ainsi que les entités responsables de la supervision de la mise en œuvre adéquate de la fonction de surveillance et de la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Le plan de suivi doit comporter des indicateurs de genre afin de fournir des données désagrégées selon le sexe, l'âge, le statut social, etc.
- ***Programme de renforcement des capacités en Gestion Environnementale et Sociale et du Genre*** : Le Consultant examinera les compétences et les capacités des entités concernées, en particulier le Ministère de l'Équipement (en charge des travaux routiers) ; le Ministère de l'Environnement ; le BEEEI et ses représentations régionales, les services déconcentrés de

l'environnement et leurs directions ou point focaux genre et les autres entités en charge de l'examen des documents EIES, et de l'autorisation, de la surveillance et du suivi environnemental, les conditions de travail et la santé et sécurité au travail. Cet avis prendra aussi en compte la fréquence future requise et le type d'inspections pour vérifier le respect des conditions des permis. Sur la base de cet examen, le consultant préparera des recommandations et proposera un plan de renforcement des capacités qui mettra l'accent sur la mise à disposition de l'expertise liée au type ou des mesures de suivi qui devraient être mises en œuvre. Ce programme doit comprendre une estimation des coûts associés.

- **Plan de fermeture** : Il s'agit d'un plan d'une grande importance qui doit proposer les mesures d'atténuation générique ainsi que d'éventuelles propositions de réaménagement d'exploitation future des gîtes d'emprunt (ou des bases-vie) seront proposés. Le plan de fermeture et remise en état comportera aussi un programme de suivi et surveillance environnementale et sociale. Un gîte d'emprunt sera considéré comme remis en état si aucune autre activité de surveillance environnementale ou aucun autre traitement des eaux n'est nécessaire, et si la zone réhabilitée ne comporte aucun risque susceptible de poser un danger public. Le Consultant doit identifier les impacts imputables aux différentes opérations et activités liées à l'arrêt de l'exploitation des gîtes d'emprunt et des base-vie des chantiers et la mise en œuvre des plans spécifiques de remise en état et réhabilitation des espaces exploités qui se trouveraient probablement dégradée à la fin des travaux.

Enfin, le Consultant fournira séparément un document des Clauses Environnementales et Sociales (CES) qui mentionne les mesures d'atténuation préconisées dans le cadre de cette étude d'impact environnemental et celles retenues dans le cadre du PGES. Les CES seront insérées en annexes du CCTP des DAO des travaux projetés. Les coûts induits doivent être pris en compte dans l'évaluation du marché et indiqués dans les détails estimatifs des offres.

Sous-tâche 6 : Élaboration du rapport Provisoire de l'EIES

Le rapport d'étude comprendra toutes les informations nécessaires à la prise de décision sur l'ÉIES, l'information technique sera limitée à l'essentiel et décrite de façon à faciliter la compréhension des non-spécialistes. Ce rapport contiendra au minimum les chapitres suivants, et ce, conformément à l'article 7 du décret n°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 :

- ✦ Un résumé appréciatif ou résumé non technique;
- ✦ Une introduction;
- ✦ Une description complète du projet;
- ✦ Une analyse de l'état initial du site et de son environnement
- ✦ Une esquisse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude
- ✦ Une évaluation des changements probables (positifs ou négatifs : directs, indirects ou cumulatifs à court, moyen et à long terme) que le projet est susceptible de générer;
- ✦ Une description des alternatives possibles au projet ;

- ✦ Une identification et une description des mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs;
- ✦ Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) détaillé qui comportera un programme d'atténuation et de limitation des impacts, un programme de surveillance environnementale, un programme de suivi, un programme de renforcement des capacités des acteurs, et tous les autres plans spécifiques.
- ✦ Une conclusion générale;
- ✦ Les annexes qui sont composées des documents complémentaires (rapports sectoriels) élaborés dans le cadre de l'EIE, principales bases légales, références bibliographiques, termes de référence de l'EIE et/ou des études complémentaires, cartes, dessins, résultats de laboratoire, rapports photographiques et articles jugés importants pour la compréhension du travail.

Pour une meilleure appréciation et différenciation des impacts en fonction de leurs sources, directes et/ou indirectes ainsi que leur avènement, occurrence et durabilité, ainsi que pour un meilleur ciblage des mesures d'atténuation et la gestion E&S, il est proposé de présenter l'EIES en trois sections à distinguer relativement en fonction de la phase et/ou les différentes catégories d'activités du projet et une quatrième section qui sera réservée aux impacts cumulatifs du projet. Ainsi, l'EIES et le PGES du projet comporteront 4 sections comme suit :

1. **Section 1** : consacrée aux activités de réhabilitation de la route et de l'utilisation des carrières, des installations et autres facilités des chantiers.
2. **Section 2** : destinée à la phase d'exploitation et de maintenance de la route, des ouvrages d'art et autres dépendances et équipement routiers.
3. **Section 3** : relative à la phase de fermeture et/ou de réhabilitation des carrières, des installations et autres facilités des chantiers.
4. **Section 4** : dont l'objet est de traiter les impacts cumulatifs du projet.

Ainsi l'EIES comportera une partie commune traitant notamment de la description du projet, du contexte réglementaire et institutionnel de l'EIES, des consultations publiques et de la description de l'état initial de la zone d'intervention et d'impact du projet et de ses activités connexes et dépendances (bases-vie des chantiers, carrières, zones d'emprunts, etc.). Le Consultant proposera les Clauses Environnementales et Sociale à inclure dans le DAO.

Sous-Tâche 7. Appui/conseil au BEEEI pour les audiences publiques et pour l'animation de l'Atelier d'Evaluation du rapport Provisoire de l'EIES

Après l'approbation et l'intégration des commentaires de la MCC et du MCA-Niger, le Rapport Provisoire d'EIES sera produit et remis au MCA-Niger qui le déposera au BEEEI pour analyse et validation.

Le Consultant apportera un appui/conseil au MCA-Niger et à la BEEEI et accompagnera l'étape de validation de l'EIES auprès du BEEEI. Il prendra les dispositions nécessaires pour participer aux activités d'audience publique en amont de la tenue de l'atelier et de recueillir les observations et commentaires issus de l'atelier.

Sous-Tâche 8. Production du Rapport Définitif de l'EIES et organisation d'un Atelier de Restitution de l'EIES

A l'issue de l'atelier de validation, le Consultant intégrera les commentaires et recommandations du

BEEEI dans le rapport Définitif qui devrait préparer et déposer avant l'organisation d'un atelier de restitution. Le consultant présentera au cours de cet atelier de validation les grandes lignes du rapport.

Déroulement et planning prévisionnel du processus de l'EIES

Tâche 3 : Préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Tâche 3.1 : Elaboration du DAO

Le Dossier d'appel d'offres (DAO) sera élaboré conformément aux Marchés de travaux et services Routiers à Obligation de Résultats (MROR), publiés par la Banque Mondiale version 2006. Certaines adaptations seront apportées au DAO pour les rendre conformes aux exigences du MCC.

Le Dossier d'appel d'offres comprendra les éléments suivants :

- Documents du DAO standards MROR ;
- Conditions générales du MROR ;
- Les conditions particulières des MROR qui devront satisfaire aux exigences pour les travaux de réhabilitation (en utilisant les contrats FIDIC à titre indicatif) et pour les travaux GENiS qui figurent dans les documents modèles de la Banque Mondiale ;
- Une information de base sur le projet, y compris ses objectifs ;
- Les descriptions détaillées des procédures d'exécution des travaux ;
- Les spécifications techniques détaillées des travaux et activités ;
- Une note sur les prix unitaires comprenant la définition de ces derniers ;
- Le programme et calendrier d'exécution des travaux (réhabilitation) ;
- Le cadre du devis quantitatif : le devis quantitatif doit être suffisamment précis (précision d'environ 10 à 15%) au niveau des différents postes de travail ;
- Le coût unitaire : l'évaluation du coût des travaux sur la base d'un coût unitaire pertinent ;
- Le cadre de devis pour les travaux d'urgence ;
- Le devis estimatif confidentiel : l'estimation des coûts préparée est confidentielle ;

- Le coût forfaitaire mensuel pour les travaux d'entretien GENiS et pour les travaux d'entretien communautaires;
- Les plans d'ingénierie à l'échelle appropriée en format AutoCAD sur copie papier et en version électronique ; (format « .dwg » et « .pdf ») ;
- Les clauses de gestion environnementale et sociale et les exigences d'atténuation identifiées dans l'évaluation environnementale et le PGES dans les Dossiers d'appel d'offres (DAO) pour les travaux. Les Clauses environnementales et sociales reprennent de façon claire les obligations et les contraintes énoncées dans le PGES pour la phase construction et qui concernent l'entreprise, auxquelles s'ajoutent toutes les mesures pertinentes tirées des « bonnes pratiques » en matière environnementale, sociale et genre. Elles les traduisent par des éléments contractuels imposés à l'entreprise. Une des clauses doit notamment exiger que l'Entreprise présente et applique rigoureusement un plan d'action qui détaillera comment l'ensemble des clauses seront concrètement mises en œuvre. Le Consultant devra s'assurer que le Bordereau des prix unitaires (BPU) inclut tous les éléments de prix relatifs aux aspects Environnementaux et sociaux prescrits dans le PGES incluant les mesures spécifiques à la parité du genre, à la santé/sécurité au travail, à la sécurité du public et à la santé publique de même qu'aux équipements et techniques requis pour la mise en œuvre des travaux. Tous les plans, notes techniques et autres spécificités relatives aux mesures environnementales, sociales et genre doivent aussi être incluses.

Nota : le Consultant mentionnera impérativement dans le DAO que les soumissionnaires devront proposer des mesures concrètes de réduction du délai des travaux de réhabilitation afin de maximiser la période d'entretien dans le délai du Compact.

Tâche 3.2 : Assistance à la passation des marchés

Le Consultant assistera le MCA-Niger pendant la phase de la passation du marché de travaux, sur la base des études "APD" et du DAO et devra entre autres :

- Répondre aux demandes techniques d'information ou de précisions des soumissionnaires potentiels ou du comité d'évaluation technique ;
- Apporter un appui pendant la phase d'analyse technique et financière des offres des entreprises, le Consultant pourrait participer au Panel d'Evaluation Technique en tant qu'observateur ;
- Apporter un appui à la vérification de la conformité des offres aux documents de la consultation ;
- Apporter un appui dans l'analyse des méthodes ou solutions techniques/environnementales et sociales en s'assurant qu'elles sont appuyées de toutes les justifications et avis techniques, en vérifiant qu'elles ne comportent pas d'omissions, d'erreurs ou de contradictions;

- Apporter un appui au MCA-Niger pendant la phase de négociation du contrat avec l'entreprise retenue et pendant la rédaction du contrat final avec cette entreprise

6.1.2 Calendrier

Le délai prévu pour les études est fixé à douze (12) mois y compris un (1) mois cumulé de revue des rapports. Afin d'assurer la mission « d'Assistance à la passation des marchés » devant se dérouler après la fin contractuelle de la mission relative à la tranche ferme, le consultant devra mettre à disposition du MCA-Niger le chef de projet pendant une durée d'un mois environ répartie sur une période de six mois.

6.1.3 Documentation du projet – Livrables

6.1.3.1 Préambule

Les documents produits en vertu du présent contrat doivent :

- Communiquer les résultats et les questions importantes aux décideurs ;
- Etre techniquement précis et soutenus par des données, des annexes et des références,
- Intégrer des tableaux, des matrices, des cartes, des diagrammes, des schémas et autres illustrations qui permettent de bien comprendre les analyses, les enjeux et les recommandations.

Les livrables deviennent propriété totale du MCA-Niger à leur réception.

6.1.3.2 Description des livrables

Le Consultant doit élaborer un site « "ftp" » spécialement dédié à l'étude, et fournit au MCA-Niger et MCC tous les fichiers électroniques de tous les documents produits dans le cadre de l'étude sur ce site « "ftp" ». L'organisation du site "ftp" doit être cohérente avec le système de codification et d'organisation documentaire mis en place par le MCA-Niger.

Rappel : l'ensemble des documents doit être organisé de façon à assurer un bon suivi de l'historique de ceux-ci et ce en conformité des bonnes pratiques d'assurance qualité.

Les rapports et les documents doivent être soumis en français y compris un résumé en français et en anglais. Les rapports d'activité trimestriels, ainsi que les rapports ou documents dans leur version provisoire doivent être transmis sous forme de fichier source (WORD / Excel / CAD) et « .pdf » et sur papier en cinq (05) exemplaires. Tous les rapports finaux seront transmis sous forme de fichier source (WORD / Excel / CAD) et « .PDF » et sur papier en dix (10) copies.

La durée maximale de l'approbation d'un rapport par le MCA-Niger est de deux semaines. Si aucune observation n'est formulée dans le délai de 2 semaines, le rapport sera considéré comme approuvé tel qu'il a été présenté.

Tous les fichiers en « PDF » devront être en OCR

Le Consultant devra également fournir tous les fichiers électroniques de tous les documents produits dans le cadre de l'étude sur supports électroniques.

Rapport de démarrage

Deux semaines après la réception de commencer les services, le Consultant doit produire un rapport de démarrage qui détaillera les différentes tâches à accomplir y compris la méthodologie et les normes que le Consultant utilisera. Il élaborera son plan de travail et le plan de mobilisation de l'équipe d'experts. Il pourra faire toute observation pertinente relative à la bonne exécution des études. Le rapport devra montrer comment les tâches s'articulent entre elles.

Basé sur les consultations de cadrage de l'étude, le consultant préparera également le rapport de démarrage du processus de l'EIES qui (i) sera élaborée à l'issue de l'atelier de démarrage spécifique et (ii) inclura un plan de travail détaillé et une description de la méthodologie pour la préparation de l'EIES.

Plan d'Assurance Qualité,

Le Consultant produira un PAQ. Ce PAQ devra être cohérent avec celui du MCA-Niger. Ce document décrira comment mettre en œuvre les moyens permettant d'obtenir la qualité nécessaire à la bonne réalisation des activités du projet. Il précisera également les dispositions relatives à la conception et à la maîtrise de la qualité pour l'ensemble du cycle de vie du projet.

A titre d'exemple on peut citer sans s'y limiter:

- La supervision et le contrôle de la conformité de l'exécution des travaux ; - Le contrôle et la supervision de tous les essais géotechniques ;
- Le suivi et la validation de toutes les fiches d'acceptance des travaux ;
- Le suivi et la validation de la conformité des mesures liées au PGES ;
- La vérification de la conformité des attachements et des factures correspondantes avant validation et transmission pour règlement au MCA-Niger ;
- Le contrôle et la vérification de façon périodique l'état d'avancement par rapport au planning contractuel ;
- Le contrôle et la vérification des niveaux de service pendant la phase de maintenance (GENiS) ; - Le plan de suivi et de gestion des risques ; - Etc.

Plan de communication,

Le Consultant devra produire un plan de communication un mois après la réception de l'ordre de commencer les services. Il devra s'intégrer dans celui du MCA-Niger. C'est la base de l'organisation documentaire du projet, il devra définir entre autres :

- Les différents types de documents et leur format, ainsi que les cartouches des plans
- Le mode de suivi
- L'organisation documentaire
- la circulation des documents
- la codification de tous les documents (fichier et dossier)
- les moyens mis en œuvre
- ...

Rapports mensuels

Le Consultant fournira un rapport mensuel succinct reflétant l'activité du mois précédent et soulignant les difficultés et les enjeux de même que la planification du mois à venir.

Rapport Hydrologie et hydraulique

Le Consultant doit soumettre un rapport d'hydrologie, d'hydraulique et d'analyse des crues présentant les résultats des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante.

Rapport Topographique

Le Consultant doit soumettre un rapport topographique présentant les résultats des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante et supporté par les plans requis.

Rapport Géotechnique

Le Consultant doit soumettre un rapport géotechnique présentant les résultats et interprétations des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante et supporté par les plans requis.

Rapport étude du trafic

Le Consultant doit soumettre un rapport sur la base de l'étude du trafic existante .

Rapport sécurité et signalisation routière

Le Consultant doit soumettre un rapport sur la sécurité et la signalisation routière présentant les résultats des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante et supporté par les plans requis.

Rapport sur la méthode d'exécution des travaux de réhabilitation

Le Consultant doit soumettre un rapport sur la méthode d'exécution des travaux de réhabilitation présentant les résultats des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante et supporté par les plans requis.

Rapport d'études de mise en place de la maintenance par GENiS de la RN35 et approche Communautaire de la route rurale de Sambera

Le Consultant doit soumettre un rapport sur la mise en place de l'approche GENiS pour la maintenance de la RN35 et sur l'approche communautaire de la maintenance de la route rurale de Sambera présentant les résultats des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante et supporté par les plans requis.

Rapport sur le financement de la réhabilitation et de la maintenance du réseau des routes rurales dans la région pilote de Dosso

Le Consultant doit soumettre un rapport sur le financement de la réhabilitation et de la maintenance du réseau des routes rurales dans la région pilote de Dosso présentant les résultats des études et travaux indiqués dans la tâche correspondante et supporté par les plans requis.

Rapport des Études d'Ingénierie (APD)

Le Consultant doit soumettre un rapport d'ingénierie (rapport technique) présentant les résultats des études et travaux indiqués dans les sections de la Tâche 1 "Études d'ingénierie et de conception détaillée (APD)".

Le Consultant présentera une version provisoire et une version finale. Chaque version du rapport doit être organisée en trois volumes comme suit :

- Volume 1 : Rapport Principal
- Volume 2 : Annexe
- Volume 3 : Documents Techniques

Les documents techniques, l seront livrés en format natif et en PDF.

Rapport d'Étude d'impact environnemental et social

Le Consultant proposera un rapport de l'EIES après réception des commentaires du MCA-Niger sur le Rapport Provisoire de l'EIES et des PGES (Voir section 2).

Les rapports intermédiaires requis avant la soumission du Rapport Provisoire de l'EIES sont :

- Rapport Atelier de Démarrage du processus de l'EIES,
- Rapport de Cadrage de l'EIES,
- Rapport sur la caractérisation de l'état initial,
- Rapport Provisoire de la Consultation Publique,
- Rapport Final de la Consultation Publique à intégrer dans l'EIES,
- Draft de l'EIES,
- Drafts du PGES. - Rapport provisoires de l'EIES.

Suite à l'atelier d'évaluation de l'EIES, le consultant fournira un rapport de l'atelier et le Rapport Définitif de l'EIES.

Les données détaillées ou non-interprétées ne sont pas appropriées dans le texte principal et devraient être présentées en annexe ou dans un ouvrage séparé. Les documents qui ne sont pas encore publiés et qui ont été utilisés dans l'EIES peuvent ne pas être facilement disponibles et devraient également être réunis en annexe. L'EIES devrait être structurée conformément à l'article 7) du Décret N°2000397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement (voir section 10, Annexe III : Spécifications environnementales et Sociales au Niger).

Les annexes du rapport devront inclure les plans d'atténuation et de gestion environnementale et sociales mentionnés à la section 2, sans s'y limiter :

- Enregistrements et/ou compte-rendu de consultations publiques (pour chaque réunion publique qui sera tenue au cours de la préparation de l'EIES et de sa validation, un dossier formel devra être monté par le Consultant, incluant l'ordre du jour, la liste des participants et leurs signatures, le procès-verbal de la réunion incluant le résumé des questions discutées et les copies des documents fournis aux participants et des photos.)
- Toutes explications techniques des méthodes utilisées (cartes, dessins, résultats de laboratoire, rapports photographiques et articles jugés importants pour la compréhension du travail),
- Termes de référence de cette étude approuvée.

Le rapport d'étude d'impact sous forme d'ébauche sera remis au MCA-Niger sous forme électronique pour observations.

Le rapport provisoire (qui sera déposé au BEEI par le MCA-Niger pour validation) sera remis en dix (10) exemplaires en plus d'un format PDF, les fichiers seront livrés en format originaux Word et Excel, en CAD (AutoCAD DWG) pour les dessins et en format SIG pour les cartes.

Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Consultant doit soumettre les spécifications et autres détails techniques pour le montage du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comme indiqué dans la Tâche 5 : "Préparation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)"

Dossier d'assistance à la passation des marchés

Le Consultant devra soumettre à chacune des phases pour lesquelles le MCA-Niger fera appel à ses compétences un rapport détaillé. Ces phases sont décrites précédemment (voir en fin de la tâche 3).

6.1.3.3 Calendrier de remise des rapports

Ce calendrier inclut deux semaines pour la revue des rapports provisoires par le MCA-Niger.

Tableau 2 - Calendrier de remise des rapports

No	Rapport	Date (mois)
	Signature du contrat et ordre de service	M - 0,5
	Mobilisation dans le pays	M
1	Rapport de démarrage (APD)	M + 0,5
2	Plan d'assurance qualité (PAQ)	M + 1
3	Plan de communication	
4	Rapport Atelier de démarrage du processus de l'EIES	M + 2,5
5	Rapport Topographie	M + 3
6	Rapport Géotechnique	
7	Rapport Trafic	
8	Rapport Sécurité & Signalisation routière	
9	Rapport sur la méthode d'exécution des travaux de réhabilitation	
10	Rapport de cadrage (EIES)	M + 3
11	Rapport Hydrologie, hydraulique	M + 4
12	Rapport sur la maintenance par GENIS et par l'approche communautaire	
13	Rapport sur le financement et la maintenance des routes rurales dans la région "pilote" de Dosso	
14	Rapport Provisoire de l'APD pour révision par le MCA-Niger et MCC	M + 5
15	Rapport Provisoire des Consultations des Publiques (EIES)	
16	Rapport sur la caractérisation de l'état initial (EIES)	M + 6
17	Rapport Final des Consultations des Publiques (EIES)	
18	Rapport Final de l'APD	M + 7
19	Draft du rapport EIES	M + 7,5

20	Draft du PGES	M + 8,5
21	Rapport Provisoire EIES (et des Clauses Environnementales et Sociales à inclure dans le DAO)	M + 10
22	Rapport de l'Atelier d'Evaluation du Rapport Provisoire de l'EIES	M + 11
23	Rapport Définitif de l'EIES	M + 11,5
24	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	M + 12
25	Rapports mensuels	
26	Rapports liés à l'assistance à la passation de marché	Selon les demandes de MCA-Niger

* Il sera souhaitable d'avoir des remises partielles de certaines sections autonomes du rapport au fur et à mesure de leur production afin d'optimiser le processus de révision.

Note : M correspond à la date de mobilisation du Consultant prévue pour avril 2018.

6.1.4 Ressources Requises

Le Consultant devra mobiliser une équipe de spécialistes expérimentés reflétant une combinaison judicieuse de l'expérience internationale / régionale et la connaissance des conditions locales au Niger, noté ci-dessous. Le consultant peut proposer des alternatives d'organisation, mais doit montrer comment les domaines de compétences sont couverts de manière adéquate pour réaliser les tâches demandées dans le délai prescrit.

Le Consultant fournira des experts expatriés ou recrutés localement, pour mener à bien les activités décrites ci-dessus. Toutes les équipes énumérées ci-dessous doivent être proposées pour être disponible au moment de l'attribution du contrat en vertu du présent contrat.

Le Consultant répondant aux exigences décrites ci-dessus doit fournir des informations sur les personnes qu'il propose pour remplir des tâches de longue et courte durée y compris des experts ayant une connaissance approfondie de la région. Pour chaque poste proposé, le Consultant devra fournir une description des qualifications professionnelles et techniques et des licences (le cas échéant) nécessaires à l'exécution satisfaisante des services requis en vertu du présent contrat ainsi que l'expérience spécialisée et la compétence technique dans le type de travail décrit dans les termes de référence. Les équipes présentées doivent être cohérentes dans leur structure afin de bien travailler ensemble. Chaque membre de l'équipe devra être solidaire des autres et travailler pour améliorer la performance de l'équipe dans son ensemble.

Les Consultants peuvent sous-traiter et/ou s'associer pour améliorer leurs qualifications. Tous les membres du personnel clé et non-clé doivent répondre aux qualifications indiquées ci-dessous. Les Consultants doivent proposer leur personnel pour toute la période de base des services dans leur proposition.

Des CVs sont demandés pour le personnel clé et non-clé. *Les CVs sont limités à 6 pages maximum.*

Personnel Senior La liste du personnel sénior est comme suit, les profils marqués d'un astérisque constituent le personnel clé sur lesquels sera portée une attention particulière lors de l'évaluation des propositions techniques:

- Chef de Mission, Spécialiste en Conception routière, Senior *
- Ingénieur Structures, Senior *
- Ingénieur Hydrologue/Hydraulicien, Senior *
- Ingénieur Topographe, Senior *
- Ingénieur Géotechnicien, Senior *
- Economiste de transport, Senior *
- Spécialiste Senior, chef d'équipe EIES*
- Spécialiste Senior des questions sociales*
- Spécialiste Senior en genre et inclusion sociale*
- Spécialiste Senior en engagement des parties prenantes
- Spécialiste Senior en Santé et sécurité*
- Spécialiste Senior en Réinstallation et en questions foncières*

Personnel Intermédiaire

La liste du Personnel intermédiaire est comme suit :

- Ingénieur Routier ayant l'expérience dans la maintenance routière *
- Ingénieur des Travaux Publics spécialiste dans les travaux communautaires*
- Spécialiste en Cartographie et SIG*
- Biologiste / spécialiste en biodiversité intermédiaire
- Spécialiste en traite de personnes (TIP)

Niveau d'effort

Le tableau suivant présente les experts requis et leur niveau d'effort (expert/mois)

Tableau 3 - Tranche Ferme - Personnel requis et niveau d'effort

Position	Mois
Chef de Mission, Spécialiste en Conception routière, Senior *	13
Ingénieur Route/Structures, *	6
Ingénieur Hydrologue/Hydraulicien, Senior *	4
Ingénieur Topographe, Senior *	5
Ingénieur Géotechnicien, Senior *	4
Ingénieur routier spécialiste dans les travaux communautaires*	2
Ingénieur Routier ayant l'expérience dans la maintenance routière *	2
Economiste de transport, Senior *	5,5
Spécialiste environnement Senior, chef d'équipe EIES*	10,5
Biologiste / spécialiste en biodiversité intermédiaire	3
Spécialiste Senior des questions sociales*	4
Spécialiste Senior en genre et inclusion sociale*	5
Spécialiste en traite de personnes (TIP)	2
Spécialiste Senior en engagement des parties prenantes	6
Spécialiste Senior en Réinstallation et en questions foncières*	4
Spécialiste Senior en Santé et sécurité*	2,5
Spécialiste en Cartographie et SIG*	9

Personnel d'Appui

- 01 équipes de 03 topographes (6 mois chacun)
- 02 métreurs, techniciens Génie civil (6 mois chacun)
- 02 techniciens dessinateurs, spécialistes en dessin assisté sur ordinateur (6 mois chacun)

- 01 Secrétaire (12 mois)
- 02 gardiens (12 mois chacun)
- 04 chauffeurs (36 mois au total)
- 02 Enquêteurs de terrain pour la collecte des données de trafic et celles de base de EIES (6 mois chacun).

Qualifications du personnel Clé

Chef de mission, Spécialiste en Conception routière, Senior

Le Chef de Mission doit posséder un diplôme avancé (de préférence M. Sc., ou au moins Bac + 5) en Génie civil. Il doit avoir au moins 20 ans d'expérience dans la conception des projets routiers dont une partie passée en Afrique de l'ouest. Il doit avoir une expérience prouvée dans la gestion d'équipes multidisciplinaires, dans le traitement de multiples parties prenantes.

L'expérience acquise dans l'utilisation de formes de contrat internationalement reconnues comme la FIDIC ainsi que la mise en œuvre des normes de performance IFC devrait constituer un avantage. Il doit également avoir la facilité de communiquer en français et en anglais. Le Chef de Mission assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre et la réalisation des livrables du projet. Il doit être capable de:

- Diriger, coordonner et supporter les activités de l'équipe de l'étude, fournir des conseils d'ensemble et une direction générale pour la mise en œuvre du contrat
- Préparer le Rapport de démarrage y compris la méthodologie, le plan de travail conformément aux arrangements de la mise en œuvre du projet.
- Préparer le rapport intérimaire.
- S'assurer que la conduite des études suivra une approche participative.
- Identifier et évaluer les variantes techniques, définir les critères d'évaluation.
- Participer dans la conception du tracé, de la chaussée et des systèmes de drainage.
- Organiser l'atelier de validation des critères de conception
- Guider l'estimation des coûts des variantes.
- Participer à la programmation d'exécution des travaux.
- Participer à la programmation des investigations géotechniques
- Préparer le rapport final.
- Rédiger des rapports précis des missions définies dans l'assistance à la passation de marché.

Ingénieur Routes/Structures, Senior

L'Ingénieur Routes/Structures, doit posséder un diplôme avancé (de préférable M. Sc, au moins un bac+5) en Ponts et chaussées, Génie Civil ou équivalent. Il doit avoir au moins 15 ans d'expérience

dans la conception des ouvrages routiers. Il doit aussi avoir la facilité de communiquer en français et anglais.

L'Ingénieur Routes/Structures doit être capable d'effectuer toutes les activités indiquées plus haut concernant la conception technique des ponts, ouvrages hydrauliques et ouvrages d'art y compris :

- Participer avec le Chef de Mission dans la préparation de la méthodologie de conception, hypothèses et critères qui doivent être conformes avec les normes nationales et internationales.
- Concevoir les ponts, ouvrages hydrauliques et ouvrages d'art y compris le développement des dessins techniques.
- Participer à l'estimation des coûts.
- Participer à la préparation du rapport final et des annexes y compris les notes de calcul.

Ingénieur Hydrologue/Hydraulicien, Senior

L'Ingénieur hydrologue/Hydraulicien doit posséder un diplôme d'ingénieur en hydraulique/hydrologie. Il est préférable que le candidat possède une maîtrise (M. Sc. ou au moins un bac+5). Il doit avoir au moins 15 ans d'expérience en hydrologie et hydraulique dont une partie passée en Afrique de l'ouest. Il doit aussi avoir la facilité de communiquer en français et anglais. L'Ingénieur hydrologue doit être capable d'effectuer toutes les activités indiquées dans la tâche 1.5 y compris :

- La collecte de données de base nécessaires pour :
 - vérifier le dimensionnement des ouvrages de drainage en se basant sur les débits centenaires pour les ponts et cinquantenaires pour les dalots et autres ouvrages de retenue d'eau.
 - permettre d'apprécier le fonctionnement du dispositif actuel de drainage et de protection de la route ; et
 - permettre de proposer, la liste des ouvrages à conserver et ceux éventuellement à réhabiliter.
- Participer à la préparation du rapport de l'étude Hydrologique/hydraulique.

Ingénieur Topographe, Senior

Ingénieur Topographe doit posséder un diplôme avancé (de préférable M. Sc., ou bac +5 au moins) en génie civil ou en topographie. Il doit avoir au moins 10 ans d'expérience en études topographiques et avoir la facilité de communiquer en français et en anglais.

Le topographe doit être capable d'effectuer toutes les activités indiquées dans la Tâche 1.3 y compris :

- Interprétation et exploitation des données topographiques issues de l'étude "LIDAR".
- Effectuer la levée topographique de la route.

- Implantation sur le terrain du réseau des repères topographiques sur l'ensemble de l'axe routier.
- Préparation du rapport topographique.

Cartographe ou spécialiste SIG

Le cartographe ou spécialiste SIG doit avoir 10 ans d'expérience ou plus et doit posséder un diplôme (B. Sc. au moins bac+4) en cartographie ou télédétection. Il doit avoir une expérience appropriée en cartographie, superpositions thématiques, photo-interprétation, LIDAR, et utilisation des images satellites pour le développement des cartes. Il doit être familier avec le travail dans les pays en voie de développement.

Ingénieur Géotechnicien, Senior

L'Ingénieur Géotechnicien, Senior doit posséder un diplôme (M. Sc., au moins bac +5) en mécanique des sols ou en d'autres disciplines similaires. Il doit avoir au moins 15 ans d'expérience dans la conduite des études géotechnique des projets routiers et être capable de :

- Couvrir les ponts et ouvrages hydrauliques ;
- Assurer l'identification et la caractérisation des zones d'emprunt.
- Estimer par ouvrage, le nombre de puits à creuser, le type et nombre des essais à effectuer au laboratoire, nombre des essais pénétrométriques des fondations des ouvrages importants.
- Identifier les matériaux de construction concernant le terrassement des granulats à béton.
- Rédiger le rapport géotechnique.

Ingénieur Routier ayant l'expérience dans la maintenance routière

Il doit posséder un diplôme (M. Sc., ou au moins Bac + 5) en Génie civil. Il doit avoir une expérience probante (minimum 5 ans) non seulement en matière de Gestion et Entretien par Niveau de service (GENiS) des routes ou méthodes similaires, mais également de solides expériences dans le domaine des Fonds d'entretien routier de deuxième génération en Afrique subsaharienne. Il doit avoir une parfaite expérience dans la formation et l'organisation des bénéficiaires des projets d'infrastructures routières et démontrer sa capacité à conduire et superviser toutes les activités de la tâche 1.8.

Ingénieur routier spécialiste des travaux communautaires

Il doit avoir les qualifications suivantes :

- Formation : au moins bac+5 en Génie Civil/Travaux Publics ;
- Au moins 10 ans d'expérience en ingénierie routière ;
- Expérience sur une période d'au moins 5 ans dans l'entretien des routes en terre en Afrique centrale ou Afrique de l'ouest

- Au moins deux ans d'expérience dans le domaine de la gestion et de l'entretien de réseau routier non revêtu basé sur une approche communautaire ;
- Réalisation/participation d'au moins de 2 études sur le financement de l'entretien des routes rurales basé sur une approche communautaire ou d'approches similaires.

Economiste de transport, Senior

Diplômé d'études supérieures (Economiste / Ingénieur diplômé d'une école d'ingénieurs avec une spécialisation en économie des transports, ou diplôme équivalent d'une Université dans le domaine de l'économie des transports) BAC + 4 ans, il doit avoir une expérience :

- de 10 ans minimum dans l'appui aux politiques, programmes ou projets de développement dans le secteur des infrastructures routières, des politiques et des stratégies nationales;
- dans les études de formulation d'au moins 3 projets dans le domaine des Infrastructures routières y compris la modélisation et la simulation des coûts d'entretien ainsi que les flux et rendements financiers;
- dans la mise en œuvre d'au moins 1 programme ou projet liés au secteur des infrastructures routières
- dans la gestion de la sécurité et signalisation routière

Spécialiste Senior chef d'équipe EIES

Chef d'équipe, avec des antécédents solides et une expérience avérée dans la préparation des évaluations d'impact environnemental et social de projets routiers qui ont abouti avec succès à l'obtention des permis appropriés, de préférence conformément aux normes de l'IFC.

Doit détenir un diplôme universitaire dans la planification environnementale ou dans un domaine connexe ; doit avoir au moins 15 ans d'expérience professionnelle générale dans les domaines liés aux EIES dont au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans les projets d'infrastructures routières, incluant plusieurs références relatives à la préparation d'EIE spécifique aux projets routiers en Afrique. Maîtrise des langues anglaise et française requise. Une expérience en Afrique de l'ouest est préférable.

Le spécialiste Senior EIES sera principalement responsable pour consolider et préparer l'étude EIES et devra gérer l'ensemble des activités de la tâche 2 de manière à ce que les livrables rencontrent les exigences de la MCC et du MCA-Niger. Il travaillera en collaboration étroite avec l'équipe chargée de l'APD (tâche 1) pour s'assurer que les résultats de l'EIES contribuent au processus de conception et à l'analyse des solutions techniques. Il rédigera aussi des rapports précis des missions définies dans l'assistance à la passation de marché.

Spécialiste Senior des questions sociales

Spécialiste des questions sociales avec une expérience en évaluation d'impact environnemental et social, ayant contribué à la préparation à d'autres plans tels que ceux décrits dans le présent cahier des charges. Doit avoir un diplôme en sciences sociales ou dans un domaine connexe et au moins 15 années d'expérience professionnelle générale dans les domaines liés à l'EIES y compris au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans les projets routiers, y compris des références importantes pour la préparation d'EIES pour les projets routiers en Afrique. Il doit avoir une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des migrations induite et de lutte contre la traite de personnes (TIP), ainsi qu'en matière de développement communautaire.

Il doit démontrer la familiarité avec les normes et les procédures environnementales et sociales internationales. De l'expérience avec les Lignes directrices environnementales de la MCC et les normes de performance de l'IFC est préférable. La maîtrise de la langue française requise.

Le spécialiste des questions sociales participera activement aux études, analyses et plans requis par la tâche 2 et travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'APD de façon à ce que tous les aspects de l'environnement social soient pris en considération dans la démarche de conception et dans l'analyse des solutions techniques.

Spécialiste Senior en Santé et sécurité

Un spécialiste de la santé et de la sécurité avec au moins 10 années d'expérience et un diplôme pertinent lié. Une expérience de travail dans la région et le pays serait un avantage. Compétences en français requises.

Spécialiste Senior en genre et intégration sociale

Le spécialiste des questions de genre et d'inclusion sociale doit avoir un diplôme de maîtrise, Master 2 de préférence en sociologie ou tout autre domaine pertinent, avec au moins dix (10) années d'expérience dans l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans les projets de construction de routes et pistes rurales, préférablement au Niger. Le spécialiste doit démontrer une bonne compréhension du contexte local. Il doit participer à la conception des outils d'enquête de l'étude, et sera responsable des analyses des aspects genre et inclusion sociale dans les différentes phases des études et de la conceptualisation du plan d'action genre et inclusion sociale. De l'expérience avec les lignes directrices environnementales de la MCC et les normes de performance de l'IFC ainsi que la maîtrise des langues locales seraient un avantage.

Spécialiste Senior en engagement des parties prenantes

L'expert Senior en engagement des parties prenantes doit avoir un diplôme de maîtrise, Master 2 de préférence en sociologie ou tout autre domaine environnemental ou social et aura au moins 10 ans d'expérience professionnelle. De l'expérience au sein de projets d'infrastructures routières et d'évaluations d'impact environnemental et social est requise. De l'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans inclusifs d'engagement des parties prenantes est requise. Des expériences comme agent de liaison pour la collecte des données de base ainsi que dans

l'organisation et l'animation des consultations publiques sont recherchées. Une excellente maîtrise du français est requise.

L'expert Senior en engagement des parties prenantes concevra mènera des efforts significatifs d'engagement des parties prenantes dans la réalisation des tâches 1 et 2 de manière à assurer que les points de vue, les préoccupations et les préférences des communautés affectées et des futurs usagers sont pris en compte dans la réalisation de l'APD, de l'analyse des solutions techniques, de l'EIES et des plans connexes.

Spécialiste Senior en Réinstallation et en questions foncières, Le

Spécialiste Senior en Réinstallation et en questions foncières doit :

- disposer d'un diplôme de Maîtrise, de Master 2 de préférence dans un domaine connexe de sciences sociales : sociologie/anthropologie, économie, droit, développement rural et ou gestion de projet.
- se prévaloir d'une expérience pertinente d'au moins de 10 ans dans la conduite de projets de réinstallation involontaire mettant en exergue des activités phare telles que: l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Action de Réinstallation (PAR) dans le contexte des Normes de Performance de la SFI ou les normes équivalentes telle que les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale.
- Disposer d'une connaissance assez pointue des questions foncières dans un contexte de travaux routiers : organisation, mise en valeur, encadrement etc
- Une capacité de communiquer à différents niveaux et travailler avec les communautés sur des questions liées à des pertes de terres, à des purges de droits sur le foncier et des activités de restauration des moyens de subsistance.
- Une bonne connaissance de l'environnement socio-culturel des sites du projet (zones transfrontalières).

Le Spécialiste Senior en Réinstallation et en questions foncières est chargée de concevoir les outils de collecte de données sur les impacts liés à la réinstallation, sur les utilisateurs du foncier (organisations de producteurs, exploitants individuels, associations de développement etc.) Enfin, le Spécialiste Senior en Réinstallation et en questions foncières doit parler couramment le français et l'anglais. La maîtrise du haoussa serait un atout.

Spécialistes Niveau Intermédiaire

Biologiste / spécialiste en biodiversité intermédiaire

Un spécialiste en biologie / biodiversité avec au moins 7 années d'expérience et un diplôme universitaire en biologie ou dans un domaine lié. Une connaissance approfondie des espèces fauniques et végétales locales ainsi que de l'expérience de travail antérieur dans la région et le pays serait un avantage.

Spécialiste en traite de personnes (TIP)

Le spécialiste en traite de personnes doit avoir un diplôme de maîtrise, Master 2 de préférence en sociologie, sciences sociales ou tout autre domaine pertinent, avec au moins cinq (5) années d'expérience dans la recherche et/ou l'élaboration de plan de mitigation des risques de traite des personnes dans les projets et programmes. Le spécialiste devra démontrer une bonne compréhension du contexte du Niger et de ses pays frontaliers en matière de traite de personnes. Il sera responsable de définir les actions à mener pour faire en sorte que les activités du projet ne facilitent pas la traite de personnes dans les zones d'intervention. Une bonne maîtrise de l'anglais ainsi que des langues locales sera un atout.

6.2 Tranche Optionnelle (RN35 & route rurale) – Supervision des travaux de réhabilitation et de maintenance par GENiS de la RN35 et des travaux de réhabilitation de la route rurale de Sambera et de son entretien selon une approche communautaire

En option, le MCA-Niger pourrait confier au Consultant les prestations de supervision de travaux dans le cadre d'un contrat MROR, publiés par la Banque Mondiale version 2006.

Les prestations du Consultant vont couvrir aussi bien les travaux de réhabilitation de la RN35 et de la route de Sambera que ceux des travaux de maintenance par GENiS de la RN35 et par une approche communautaire pour la route rurale de Sambera.

Elles ne seront déclenchées que si le Consultant a été jugé performant lors de la phase des études.

Les prestations à fournir listées ci-dessous sont données à titre indicatif. Elles seront précisées lors de la négociation du contrat pour cette option liée à la supervision des travaux Routiers du Compact Niger.

6.2.1 Définition Des Tâches

LISTE DES TÂCHES

Ces prestations comprendront :

- a) La supervision des différents essais de contrôle nécessaires pour la mise en œuvre des travaux ;
- b) Le contrôle administratif et financier indispensable au bon déroulement des travaux ;
- c) La réception des travaux à la fin du chantier de réhabilitation des 2 axes routiers ;
- d) Le contrôle des prestations relatives aux mesures environnementales et sociales, conformément aux clauses environnementales et sociales incluses dans le marché de l'Entreprise, en matière de qualité, coût et délai ;
- e) Le Consultant devra réaliser les services principaux énumérés ci-dessous comme Ingénieur Responsable de la Supervision des travaux de réhabilitation (conformément aux Conditions de Contrat MROR). Les services du Consultant incluront, sans être exhaustif, les différents types de contrôle suivants :

Contrôle technique lié à la phase de réhabilitation et à la phase d'entretien

- Représenter les intérêts du MCA-Niger dans l'exécution du marché de travaux, pour garantir sa bonne exécution ;
- Fournir pour l'usage de l'Entrepreneur toute donnée ou étude topographique telle que requise pour l'implantation de toutes les structures temporaires (base-vie, éléments de chantier, etc..) ou permanentes, et vérifier les études et les implantations de préconstruction de l'Entrepreneur ;
- Élaborer un programme de construction ainsi qu'un processus de soumission et d'approbation des éléments techniques en collaboration avec l'Entrepreneur ; examiner et approuver les plans d'exécution de l'Entrepreneur, et les plans d'exécution pour les travaux temporaires ;
- Superviser le site sur une base permanente pour observer l'avancement et la qualité du travail de l'Entrepreneur, et maintenir une présence sur le site de manière à ce qu'un contrôle adéquat des travaux de construction soit continuellement exercé ;
- Organiser la surveillance des travaux, avec l'allocation de responsabilités aux surveillants individuels et superviser leur travail pour assurer son exécution effective, y compris un comportement approprié, l'assiduité dans l'exécution de leurs fonctions ;
- Vérifier et établir que l'Entrepreneur mobilise et fournisse sur le site tous les matériaux, équipements et machines opérationnels qui ont été engagés dans sa soumission, et veiller à ce que tous ces articles restent sur place jusqu'à ce que leur remise ait été autorisée. Veiller à ce que l'Entrepreneur enregistre correctement tous les équipements, matériaux et main-d'œuvre qui ont été fournis en vertu du Contrat, et conserver et mettre à jour régulièrement des listes mises à jour de l'équipement (et de son état) et du personnel de l'Entrepreneur sur place ;
- Évaluer la pertinence de tous les intrants, tels que l'équipement, mains-d'œuvre et matériaux fournis par l'Entrepreneur et ses méthodes de travail en ce qui concerne le degré d'avancement requis et, au besoin, prendre les mesures appropriées afin de respecter les échéances ;
- Inspecter et évaluer toutes les installations de l'Entrepreneur, les magasins et entrepôts et autres logements pour assurer la conformité avec les termes et conditions du contrat ;
- Donner des instructions, conformément à l'autorité spécifiée dans les Conditions du Contrat, aux Entrepreneurs, de façon à ce que les travaux puissent se dérouler conformément aux échéances ;
- Collecter, surveiller et fournir des indicateurs de performance et d'avancement au MCA-Niger.
- Suivre l'avancement par rapport au programme et demander à l'Entrepreneur de réviser son programme si nécessaire afin de respecter les dates prévisionnelles d'achèvement ;
- Veiller à ce que les travaux soient exécutés en conformité avec les plans approuvés et que la qualité du travail et des matériaux soit en conformité avec les spécifications techniques approuvées. Évaluer et déterminer l'acceptabilité des Matériaux ou équipements de substitution ou équivalents proposés par l'Entrepreneur ;
- Superviser le déplacement et le maintien en service des réseaux de service public à effectuer par l'Entrepreneur ou ses sous-traitants, avec l'assistance des Agences d'Exécution concernées, pendant la durée du contrat;
- Examiner et commenter, ou recommander l'approbation des propositions de changements de l'Entrepreneur (avis de changement, ordre de variation);;
- Proposer et présenter à l'approbation de MCA-Niger toute modification ou avenant dans le contrat qui pourrait être jugé nécessaire pour l'achèvement des travaux, et préparer toutes les modifications

nécessaires, y compris les modifications des plans, spécifications techniques, et autres détails pour l'approbation de MCA-Niger ; Ceci sera fait dans le respect des procédures de VO émises par MCC / MCA-Niger

- Analyser les effets que ces modifications ou avenants pourraient avoir sur le montant des marchés de travaux ;
- Analyser les conséquences de ces modifications ou avenants sur le délai d'achèvement du Projet ;
- Informer MCA-N sur les problèmes ou les éventuels problèmes qui pourraient survenir dans le cadre du marché de Travaux et faire des recommandations nécessaires à MCA-N pour de possibles solutions ;
- Emettre et assurer le suivi des non-conformités
- Tenir sur une base quotidienne, avec une classification claire des documents, un archivage de chantier complet, incluant tous les documents relatifs aux travaux, y compris, mais sans s'y limiter, conformément au plan de gestion documentaire du MCA-Niger :
 - Les programmes de travail, et échéanciers de travail quotidien,
 - La correspondance générale et les instructions à l'entrepreneur,
 - Les modifications et avenants,
 - Les plans d'exécution approuvés et croquis de chantier,
 - Tous les dossiers et études d'exécution approuvés,
 - Les plans de recollement
 - Les PV de réunions,
 - Les comptes rendus des essais, inspections, approbations, mesures,
 - Les attachements et leurs justificatifs, les certificats de paiements intermédiaires dans la forme approuvée par le MCA-Niger
 - Les rapports d'avancement,
 - Les assurances,
 - Les cautions bancaires
 - La liste des visiteurs du site,
 - Les certificats de réception,
 - La liste du personnel et des équipements de l'Entrepreneur,
 - Les rapports quotidiens de chantier.

Cet archivage sera remis au MCA-Niger au plus tard 15 (quinze) jours après le transfert des 2 axes routiers au MEq.

- Effectuer toutes les mesures d'inspection des travaux achevés ou partiels si nécessaire pour la détermination des quantités. Calculer les quantités de travaux et de matériaux approuvés et acceptés et vérifier, certifier et faire des recommandations au MCA-Niger sur les certificats de paiement intermédiaires et finaux de l'Entrepreneur. Tous les certificats de paiement doivent être vérifiés et contresignés par le Consultant ;
- Organiser et faire des présentations publiques du travail effectué à une date donnée à la demande du MCA-Niger ;
- Présenter des rapports de démarrage, mensuels, d'achèvement et spéciaux ;
- Effectuer toutes autres tâches, non spécifiquement mentionnées ci-dessus, mais qui sont nécessaires et indispensables pour assurer la supervision et le contrôle réussis de toutes les activités de construction, conformément aux termes du marché de travaux.

Surveillance environnementale et sociale des travaux

La surveillance environnementale et sociale qui sera assurée par Consultant chargé de la supervision des travaux vise à faire le contrôle et la supervision de l'exécution correcte des clauses environnementales et sociales durant les travaux et à veiller au strict respect par l'Entreprise de ses engagements contractuels.

Entre autres, la surveillance environnementale et sociale devrait viser les actions suivantes :

- Passer en revue les mesures d'atténuation environnementales proposées par l'Entrepreneur ;
- S'assurer que l'entrepreneur fournit une protection suffisante contre les impacts environnementaux et sociaux ;
- S'assurer que les méthodes employées par l'entrepreneur pour minimiser les impacts environnementaux et sociaux, comprenant la pollution et les risques d'accident sont en conformité avec le contrat de l'entrepreneur, et cela pendant toute la durée du contrat ;
- Assurer la supervision et le contrôle environnemental et social des travaux sur la base des activités suivantes :
 - Mission de supervision et le contrôle régulière des chantiers,
 - Évaluation et approbation des opérateurs sous-traitants de l'Entrepreneur pour les mesures d'accompagnement,
 - Remettre en l'état les zones d'emprunts,
 - Documenter et archiver les fiches d'inspection de base-vie et base-chantier, de chantiers et travaux, de carrière et de site d'emprunt, etc.
 - Rédaction du chapitre environnement et santé/sécurité ainsi que social/genre dans les rapports périodiques de chantier,
 - Suivre et procéder à la réception environnementale (finale) des travaux ;
- Appuyer et/ou participer à la planification et à l'exécution des séances de sensibilisation et de consultation du public initiées dans le cadre des travaux ;
- Contrôler l'application du PGES, et les orientations du Plan d'Intégration Genre et L'inclusion Sociale (PIGIS), ainsi que tous les problèmes résiduels ou additionnels du PAR le cas échéant (y compris l'indemnisation des pertes matérielles et économiques) ;
- Contrôler l'application du Plan de protection Hygiène, Santé et Sécurité. Vérifier et s'assurer que l'Entrepreneur ait pris des mesures appropriées à l'égard de la sécurité et la santé de ses travailleurs (fourniture d'eau potable, sanitaires, logement, moustiquaires, trousse de premiers secours), la sécurité du site, et des mesures de prévention des accidents ;
- Vérifier que les travaux sont effectués de façon sécuritaire, signaler tous les écarts par rapport aux exigences de sécurité et surveiller les mesures correctives prises pour assurer de l'inexistence de pratiques dangereuses dans les chantiers ;
- Inspecter les aspects de sécurité et la sûreté de construction et des travaux temporaires afin de s'assurer que toutes les mesures raisonnables ont été prises pour protéger la vie et la propriété ;
- Veiller à ce que l'Entrepreneur respecte ses obligations contractuelles à l'égard des normes du travail (y compris la surveillance de la traite de personnes), l'atténuation des impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité, en refusant le paiement contre les éléments appropriés en applications de paiement intermédiaire, comme applicable conformément aux dispositions du contrat de travaux;
- Surveiller en permanence le comportement des travailleurs vis-à-vis des communautés riveraines et la qualité de l'environnement de travail effectuée par l'entrepreneur en conformité avec les

spécifications fournies par le PGES, y compris le calendrier de surveillance et de supervision et des objectifs de performance environnementale et sociale ;

- Enquêter et résoudre les problèmes soulevés par les communautés liées à des abus, l'exploitation de la main-d'œuvre des enfants, les abus sur les enfants, les violations et les conflits causés par le comportement des travailleurs et les activités de construction. Élaborer et mettre en œuvre un processus de gestion des plaintes auprès des communautés affectées par les travaux en cours ;
- Contrôler le respect des principes d'équité et d'égalité du genre énoncé dans la politique genre de la MCC, prenant en compte l'équité et l'égalité de chance dans l'embauche du personnel, le contrôle de l'exploitation de la main-d'œuvre des enfants et des personnes défavorisées dans les chantiers, et l'équité dans l'accès à l'information (sur la sécurité, sur les dangers environnementaux, sur les risques de maladies IST et VIH/SIDA) ;
- S'assurer que la mise en œuvre du plan interne d'intégration genre de l'entreprise respecte les spécificités de genre en particulier les besoins spécifiques des femmes pour ce qui est de la sensibilisation et de la participation ;
- Contrôler le recueil des indicateurs de processus et d'effet qui rendent compte de l'efficacité de l'intégration du genre dans le programme des entreprises ;
- S'assurer que les moyens mis en œuvre par l'entrepreneur pour mitiger les impacts environnementaux et sociaux prennent en compte les groupes vulnérables et intègrent leurs besoins spécifiques.

Au besoin, orienter les actions de l'Entreprise pour la réalisation de la surveillance environnementale et sociale. Le Consultant devra mettre à disposition à plein temps tout au long des travaux un personnel expérimenté et compétent comprenant minimalement un expert en environnement, un expert en santé et sécurité au travail et un expert en genre et inclusion sociale.

Essais de contrôle

- S'assurer que tous les équipements de laboratoire disposent de leurs certificats d'étalonnage actualisé et manuels des procédures. Tous les essais sont à la charge de l'Entrepreneur y compris ceux demandés par le Consultant
- Réaliser ou superviser tous les essais en laboratoire et sur le terrain des travaux, matériaux et produits de l'Entrepreneur nécessaires pour veiller à ce que la qualité telle que spécifiée dans le contrat soit atteinte. Passer en revue tous les certificats d'inspection, d'essais et d'approbations.

Contrôle administratif et financier

- Faire la revue et commenter ou recommander l'acceptation et la validité des cautions bancaires, des garanties de bonne exécution, assurances et autres documents légaux de l'Entrepreneur ;
- Faire la revue et l'approbation du programme de travail de l'Entrepreneur, les procédures, les propositions pour les approvisionnements de matériaux, le plan d'assurance qualité de l'entrepreneur, y compris la désignation des laboratoires d'essais et les procédures d'essai, le Plan de Gestion de la Circulation et autres documents que l'Entrepreneur doit fournir pour accord de l'Ingénieur ;

- Faire la revue et l'approbation du Plan d'action environnemental de l'entrepreneur dénommé Plan intégré d'actions environnementales, sociales, hygiène, santé et sécurité ;
- S'assurer que l'entrepreneur a obtenu tous les permis environnementaux requis avant le commencement des travaux ;
- Examiner/réactualiser/réajuster de manière continue les mesures d'atténuation contenues dans le contrat de l'entrepreneur pour tenir compte des changements éventuels de l'exécution du projet et/ou des erreurs éventuelles inhérentes à la prédiction des impacts négatifs ;
- Proposer des mesures pour résoudre tous les problèmes environnementaux / sociaux afin de s'assurer du respect du planning des travaux, ce qui évitera les retards et les réclamations de la part de l'entrepreneur ;
- Coordonner avec l'équipe de mise en œuvre du PAR de manière à s'assurer que les délais de libération des emprises seront respectés et que les activités de réinstallation seront bien synchronisées avec le programme des travaux pour éviter les retards. Au besoin, proposer à temps des ajustements /arrangements sous forme d'instructions à l'entrepreneur pour tenir compte des éventuels retards qui pourraient affecter l'avancement du projet ;
- Compiler et archiver toute la documentation (interne et externe) en accord du plan de gestion documentaire du MCA-Niger ;
- Préparer et soumettre au MCA-Niger pour approbation un tableau de décaissement basé sur la proposition de l'Entrepreneur en conformité avec les exigences du Compact ;
- Vérifier que l'acquisition de terrains et que toutes les réinstallations physiques ont été effectuées et que l'indemnisation ou la compensation pour la perte de biens ou de terres a été effective avant le commencement de la construction ;
- Fournir une assistance en temps et direction opportuns à l'Entrepreneur en toutes questions relatives à l'interprétation ou éclaircissements du marché de travaux, le contrôle des études de terrain, essais de contrôle de la qualité et autres questions liées au marché de travaux, à la conformité et l'avancement des travaux et assurer des réponses rapides lorsque l'Entrepreneur demande des inspections et des approbations ;
- Assurer la liaison avec les collectivités et les entreprises touchées par l'un des travaux entrepris dans le cadre du Projet ;
- Préparer et tenir à jour les rapports et dossiers d'inspection et d'ingénierie afin de bien documenter les progrès et l'exécution des travaux ;
- Préparer des rapports d'incident, couvrant les accidents, les incidents environnementaux et autres, et prendre une action de suivi appropriée ;
- Recevoir et présenter au MCA-Niger des indicateurs de gestion : sur les accidents, les incidents environnementaux, nombre d'accidents avec blessure et perte de temps, nombre d'heures travaillées, taux de fréquence et taux de gravité, compilation des inspections, compilation des heures de formation/sensibilisation ;
- Examiner et faire des recommandations au MCA-Niger sur toutes les réclamations de l'Entrepreneur pour prorogation de délai, indemnité supplémentaire, travail supplémentaire ou dépenses ou autres questions similaires. Assister aux rencontres pour réclamations entre le MCA Niger et l'Entrepreneur ;
- Organiser et présider les réunions périodiques de coordination et d'avancement sur le site, et préparer les procès-verbaux des réunions ;

- Examiner les rapports et documents soumis par l'Entrepreneur ;
- Préparer et soumettre des rapports sur l'avancement des travaux, la performance de l'Entrepreneur, la qualité des travaux et la situation et prévisions financières du projet ;
- Préparer le Certificat de Paiement Final.

Réception et transfert des travaux au Ministère de l'Équipement

- Assurer la réception et maintenir comme dossiers (enregistrements permanents), tous les documents nécessaires précisés aux termes du Contrat pour les matériaux et équipements acceptés et intégrés dans le projet. Les origines de tous les matériaux locaux utilisés doivent également être approuvées ;
- Fournir avant toute phase de réception, un calendrier et une procédure détaillant les éléments de la réception (essais, tests, etc...)
- Procéder (pour l'achèvement des Travaux), à l'inspection et la réception partielle nécessaire, spécifier et superviser tous travaux de réparation devant être effectués et, à terme, proposer au MCA-Niger une date pour une réception conjointe, avant la délivrance du certificat de réception provisoire ;
- Examiner et commenter ou approuver les plans de récolement préparés par l'Entrepreneur ;
- Procéder (pour l'achèvement des Travaux), à la réception provisoire des travaux avec des représentants du MCA-N, et l'Entrepreneur ;
- Procéder (pour l'achèvement du contrat), à la réception définitive, 12 mois après la dernière réception provisoire, et au transfert de la route au ministère de tutelle en présence des représentants de MCA-Niger, de l'Entrepreneur et du Ministère de l'Équipement du Niger et de ses Directions.

6.2.2 Calendrier

La durée des prestations de supervision des travaux de réhabilitation est estimée à trente (30) mois qui sera suivie par une période de la mise en œuvre de maintenance par GENiS d'une durée de cinq (5) ans.

Rapports mensuels

Le Consultant fournira périodiquement un rapport mensuel succinct reflétant l'activité du mois précédent et soulignant les difficultés et les enjeux de même que la planification du mois à venir. Ce rapport comprendra entre autres :

- Les aspects financiers
- Les changements d'ingénierie
- Le planning

- Le plan de suivi et de gestion des risques
- Etc...

Il sera bâti à partir du modèle joint en annexe.

6.2.3 Ressources Requises

Le personnel professionnel à fournir par le Consultant doit être suffisant pour couvrir les prestations. Le calendrier et les apports de chaque membre du personnel professionnel doivent être en conformité avec le programme convenu pour la prestation de services et appropriées pour le programme de construction. Le Consultant devra également fournir le personnel de support technique et non technique, selon les besoins pour la durée des services.

Il est prévu que la mission du Chef de Mission ou Ingénieur Résident débutera un mois avant le début de la construction et se poursuivra pendant un mois après l'achèvement de la construction, et comprendra deux autres durant 2 mois de services intermittents au cours des 12 mois du Délai de Garantie.

L'équipe devra comprendre, mais ne devra pas être limitée, au personnel qui suit :

Tableau 4- Tranche Optionnelle – Personnel requis et niveau d'effort (mois) pour la partie supervision des travaux de réhabilitation

Personnel	Homme-Mois estimés
Chef de Mission/ Ingénieur Résident	32
Ingénieur Génie Civil	24
Ingénieur géotechnicien	12
Ingénieur routier expert de la maintenance routière par GENiS	04
Ingénieur routier expert en entretien routier basé sur une approche communautaire	04
Topographe Chef de brigade	24
Spécialiste Environnemental et Social (ESP)	30
Spécialiste Hygiène, sante/sécurité	30
Spécialiste genre et inclusion sociale	10

Spécialiste en réinstallation et foncier	12
--	----

- 01 Mètreur pour une durée de 30 mois

Tableau 5 - Tranche Optionnelle – Personnel requis et niveau d'effort (mois) pour la période de la mise en œuvre de maintenance par GENiS

Personnel	Homme-Mois estimés	Durée
Chef de Mission/ Ingénieur Résident	01	12
Techniciens polyvalents	01	60

Le personnel ne pourra s'absenter du chantier sans accord préalable du MCA-Niger.

Les tâches, responsabilités et exigences minimales de qualifications du personnel du Consultant seront similaires à celles demandées pour la Tranche Ferme.

Pour les personnels à temps partiel, le Consultant fournira :

- Le détail des périodes de mobilisation au travers d'un planning ;
- Les facteurs déclenchant leur mobilisation avec la justification nécessaire.

Une attention particulière sera portée à ces éléments lors de l'évaluation technique.

7. MODALITES DE PAIEMENT

Tableau 2- Calendrier des paiements

No	Rapport	Date (mois)	Pourcentage de paiement de la Tranche Ferme	Part du Paiement en USD	Part du Paiement en FCFA
1	Rapport de démarrage	M+1.0	10%		
2	Phase 1 Rapports (Ingénierie) (Rapport d'assurance qualité, Plan de communication, études topographiques, Hydrologiques & hydrauliques, géotechniques, du trafic, de la sécurité routière, de la méthode d'exécution des travaux de réhabilitation, de l'intégration du tronçon Bella II-Gaya dans le programme GENiS, de la conception de la maintenance)				

	2.1	• Rapports provisoires	M+4.0	-		
	2.2	• Rapports finaux (y compris validation 1 mois)	M+6.0	20%		
	Phase 1 Rapports (EIES, PGES)					
	2.3	• Rapport Draft EIES (pour révision par le MCA-Niger)	M+7,5	-		
	2.4	• Rapport provisoire EIES (remis au BEEEEI pour validation)	M+10	20%		
3	Phase 2 Rapports (APD)					
	3.1	• Rapports provisoires	M+5	-		
	3.2	• Rapports finaux	M+7	15%		
	Phase 2 Rapports (EIES, PGES) (EIES, PGES, Clauses Environnementales et Sociales à inclure au DAO, Rapport final suite à la validation du BEEEEI)					
	3.3	• Clauses Environnementales et Sociales à inclure au DAO	M+11	-		
	3.4	• Rapport final (suite à la validation du BEEEEI)	M+11.5	15%		
4	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)		M+12	18%		

5	Rapports précis des missions définies dans l'assistance à la passation de marché	M+18	2%		
6	Rapports Mensuels	Chaque mois			
		Total	100%		

8. COORDINATION

Lors du déroulement de sa mission, le Consultant devra travailler avec l'équipe Routes de MCA-Niger en étroite collaboration avec les principales parties prenantes :

8.1 Coordination avec les services de l'Etat partenaires au projet

Dans le cadre de la présente prestation, le Consultant devra travailler de façon participative et inclusive afin de favoriser l'émergence d'un cadre opérationnel de concertation et de collaboration entre les différents acteurs notamment pour définir les rôles et responsabilités de chaque acteur. Principalement, le Consultant devra collaborer et coopérer étroitement avec les services de l'Etat partenaires du projet.

Il s'agit de :

- **Direction Générale des grands travaux (DGGT)** : responsable du réseau routier national principal. Cela inclut les routes bitumées et les routes en terre modernes.
- **Direction Générale d'Entretien Routier (DGER)** : responsable de la gestion du réseau routier. Elle procède à la collecte de données routières, à l'évaluation technique de l'état des routes et est responsable de la préparation des plans de maintenance et des estimations financières pour des fins budgétaires par priorité.
- **Direction Générale des Routes Rurales (DGRR)** : responsable du réseau des routes classées Réseau Tertiaire – Départemental/Communal. La DGRR a développé une stratégie national d'entretien des routes rurales (qui est en cours de validation), basée sur un modèle (approche) réussi institué par l'Agence de coopération Suisse expérimentée dans le département de Gaya. Il est proposé de réhabiliter la route de Sambera et de l'intégrer dans un programme de maintenance basé sur l'approche communautaire pour assurer la durabilité.
- **Caisse Autonome de Financement de L'Entretien Routier (CAFER)** est un établissement Public de financement de l'entretien routier doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et de gestion. Cette autonomie de financement est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Equipement et sous la tutelle financière, du Ministère chargé des Finances.

- ✦ **Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)** et notamment sa Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) qui supervise les directions techniques suivantes : Direction de la restauration des terres, du reboisement et de la lutte contre l'ensablement, Direction des inventaires et des aménagements forestiers, Direction de la faune et de la chasse, Direction des parcs nationaux et des réserves, Direction de la pêche et de l'aquaculture, Direction de la protection de la nature et de l'équipement. ^[1]_[SEP]
- ✦ **Le Bureau d'Évaluation Environnementale et des Études d'Impact (BEEI)** ^[1]_[SEP] et sa représentation régionale concernée : Division des Evaluations Environnementale et du Suivi Environnemental (DEESE).

8.2 Coordination avec d'autres composantes du Compact et d'autres bailleurs de fonds

8.2.1 Plan de réinstallation

La présente étude n'intégrera pas les aspects liés à l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR). Ce document qui identifie les types impacts, les Personnes Affectées par le Projet (PAP), les modes de compensation et les mesures d'accompagnement fera l'objet d'une étude à part. A ce titre, des TDR spécifiques visant à recruter un Consultant pour l'élaboration d'un PAR seront préparés par l'équipe Foncier/Réinstallation.

8.2.2 Bailleurs de fonds

Tableau 3 - Coordination avec les bailleurs de fonds et programmes

Bailleurs de Fonds	Axe principale en relation avec le secteur routier	Implication du consultant
La Banque Mondiale	La Banque mondiale est en train de préparer un programme de désenclavement des zones de production dans les régions de Dosso, Maradi et Tahoua aussi bien qu'un projet de développement des corridors et notamment celui de Cotonou-Niamey (y compris la RN7).	Coordination sur : - les sujets communs tels que le développement et l'entretien durable des pistes secondaires et tertiaires
	Dans le cadre de ce programme, la Banque a aussi manifesté son intérêt d'apporter un appui à l'amélioration du système d'entretien routier au Niger.	- les politiques sur le contrôle des charges à l'essieu

<p>Délégation de l'Union européenne en République du Niger</p>	<p>L'Union européenne a précédemment soutenu la CAFER et la DG de l'Entretien Routier en fournissant une assistance technique. Un 2^e contrat d'AT est en cours pour la mise en place d'une agence d'entretien routier et de mener d'autres réformes dans le secteur.</p>	<p>Coordination sur l'avancement de la mise en place de l'agence d'entretien routier, des autres réformes et la possibilité d'appuyer la maintenance de la RN35</p>
<p>Agence de Coopération Suisse</p>	<p>La Direction Générale des Routes Rurales a développé une méthode et une approche (Stratégie en cours de validation) de réhabilitation et d'entretien des routes rurales, basée sur un modèle réussi institué par l'Agence de Coopération Suisse dans la région de Dosso-Gaya.</p>	<p>Capitaliser et partager l'expérience de l'approche conçue et expérimentée par la Coopération Suisse</p>

Annexe 2 : Registre des rencontres

Annexe 2.1 : Liste de présence
Annexe 2 : Registre des rencontres

Annexe 2.1 : Liste de présence

Localite: Sambero Zeno 08/09/2018

no	Noms et Prenom	Structures/Fonctions	Contacts Tel
1	Ramatou Mamadou		
2	Fati Garba		
3	Mintou Modi		
4	Aissa Seydou		
5	Mariama Issaka		
6	Zeinabou Djibo		
7	Biba Ide		
8	Aissa Kimba		
9	Ramatou Djibo		
10	Mintou Amadou		
11	Ramou Issa		
12	Mariama Kadri		
13	Aissa Issifou		
14	Biba Madou		
15	Mintou Souley1		
16	Zeinabou Seyni		
17	Kadi Amadou		
18	Morou Gado	cultivateur	96322627
19	Adamou Hassane		
20	Moumouni Hassane		99715511
21	Hanafi Hassane	Enseignant	98514547
22	Adamou Kabanke	Cultivateur2	
23	Hama Guero		
24	Soumana Boukari		88259221
25	Adamou Djibo		89091646
26	Abdourahamani Hassan	chauffeur	97674789
27	Issaka Hamidou	cultivateur	
28	Adamou Hamani	cultivateur	

Localite: Sambera Zero 08/09/2018

no	Noms et Prenom	Structures	Fonctions	Contacts Tel
1	Boube Kimba		Cultivateur	99647527
2	Hassan Yacouba		cultivateur	80877803
3	Seydou Sambeyge		commercant	96868993
4	Sakou Mouna		Bouche	96857172
5	Manirou Hassan		cultivateur	
6	Boube Mounkaila		cultivateur	
7	Wahabou Kimba			

8	Kalidou Kimba			98220074
9	Abdou Sambeyze			
10	Soumana Maikido			

Localite: Sambera Zero 08/09/2018

no	Noms et Prenom	Structures	Fonctions	Contacts Tel
1	Hassane Ide		cultivateur	97278281
2	Adamou Daouda			98210098
3	Hamani Hima			
4	Seyni Noma			
5	Moctar Hamani			
6	Rachid Moussa			
7	Mounkaila Soumana			
8	Abass Soumana			88232356
9	Souley Moussa		commerçant	97436190
10	Marou Garba		cultivateur	98197981

Localite: Sambera Zero 08/09/2018

no	Noms et Prenom	Structures	Fonctions	Contacts Tel
1	Adamou Issaka		Enseignant	96865935
2	Boubacar Hassan		cultivateur	
3	Oumarou Hassan		cultivateur	
4	Soumana Hamani		commerçant	
5	Moumouni Hima		cultivateur	98350024
6	Hassoumi Moussa			
7	Hafissou Issaka		commerçant	88511015
8	Hamani Abdou		forgeron	
9	Moussa Garba		cultivateur	
10	Soufyani Sahabi		bouche	97829268
11	Hassan Seyni		Chef village	96934008
12	Sadou Hassan		2em Liman	97748804
13	Hama Yacouba		enseignant	96204373
14	Garba Dandakoye		Check	96371532
15	Antarou Yacouba		enseignant	96419246
16	Djibo Adamou		cultivateur	975591471
17	Hamadou Adamou		1er Liman	89305555
18	Garba Hamidou		Chef qtier	
19	Djibo Seyni		cultivateur	97220754
20	Harouna Garba		enseignant	97621431

Localité : Birni Tombo

No	Nom	Prénom	Fonction	Contact
1	Elh Mamoudou	Abourahamane	Rep chef du village	
2	Dakoure	Abdoulaye	Chef d`equipe EIEs	
3	Boubacar	Zakou	directeur	99646306
4	Moumouni	Moussa	President CGDES	95531801
5	Hamadou	Djibo	cultivateur	
6	chaibou	Abdou	cultivateur	
7	Abdou	Abdou	cultivateur	
8	Mamoudou	Hassane	cultivateur	
9	Oumarou	Sandagou	cultivateur	
10	Omar	Boureima	cultivateur	
11	Yaou	Hamidou	cultivateur	
12	Yacouba	Hassane	cultivateur	
13	Younoussa	Habi	cultivateur	
14	Hamadou	Hassane	cultivateur	
15	Abdouhamane	Abdoulaye	cultivateur	
16	Hafizou	Hamani	cultivateur	
17	Ali	Moussa	cultivateur	
18	Maman	Adamou	cultivateur	
19	Saley	Hamani	cultivateur	
20	Abassa	Oumarou	cultivateur	
21	Moussa	Hassane	cultivateur	
22	Adamou	Hamani	cultivateur	
23	Ide	Hamani	cultivateur	

Liste des autorités rencontrées

N o	Noms et prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tel	Contacts email	Signatures
1	Oumarou Hassanne	Mairie	Sambémarie	96113113	Oumaroumagagi4@gmail.com	
2	Mounkaila Djibo	Préfecture	S>G	98163737		
3	Hachimou Souleymane	CRM	ATM	96508931		
4	Hama Alfari	CR-Dosso	ATH/A	90213141	Hamolfari.02@gmail.com	

5	Aboubacar Maidanda	GVR	Chef pers	98593756	boube@gmail.com	
6	Abdou Soumana	DRE/SU/D D	Membre SPR/CR C	96282061		

Localité : Sambera

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Signature
Oumarou	Hassane	Maire	96113113	
Hassane	Seyni	Chef du village	96934008	
Hama	Yacouba	SP COFOCOM	96204373	
Garba	Hamidou	Chef de quartier	97250903	
Amadou	Mounkaila	SG	96083319	
Hamadou	Yacouba	Personne ressource	96474254	
Alassane	Daouda	Chef CIB	96190475	

Préfecture : Dosso

N o	Noms et prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tel	Contacts email
1	Tahirou Soumana	COFODEP	SP	96438453	tasoyerima@yahoo.fr
2	Ibrahim Hamani	Génie Rural	Directeur	96529613	Ibrah32@yahoo.fr
3	Halima Moussa	Agriculture	Directrice	90643112	Halima.moussa@yahoo.fr
4	Maman saidou	Hydraulique	Directeur	96660405	mamansaidou@yahoo.fr
5	Ibrahima Mahamadu	Elevage	Directeur	96886186	Mibradou2001@yahoo.fr
6	Hassane Moussa	Environnement	Directeur	93321835	Moussahassane131@gmail.com
7	Mahamane Adamou	Population	Directeur	97806530	Madaoua/2011@gmail.com
8	Elh Salifou Moumouni		Sultanat	96508823	
9	Tchifa Souleymane	DDAT /DC	Directeur	96489659	souletchifa@gmail.com
10	Ide Hassane	Société civile	Président	96815839	
11	Tahirou Soumana	SPCOFODEP		96438453	

Conseil régional de Dosso

No	Nom	Prenom	Fonction	Contact
1	Oumarou	Boubacar	1 ^{er} VP/CR	96061627/92344660
2	Hachimou S	Souleymane	ATmo/CR DO	96508931
3	Alfari	Hama	AT hydraulique	90213141

Annexe 2.2 : Registre des consultations

Dates	Localité	Lieu	Echanges	Participants
05/09/2018	Boboye	Préfecture	Visite de courtoisie, informations sur le projet, importance du projet, sollicitation de l'appui des chefs coutumiers, canaux d'informations et de communication suggestions, indemnisations.	Préfet, Maire, autorités locales traditionnelles, forces vives de la société civile
08/09/2018	Sambèra	« Fada » du Chef de village	Accès aux ressources terre et eau, acceptabilité du projet, avantages et inconvénients du projet, canaux d'informations et de communication, suggestions.	Autorités locales traditionnelles, forces vives de la société civile, populations

NIAMEY le 27 Novembre 2018			
Abdoul Aziz Abdou	Ministère des transports/Directeur de la circulation et de la sécurité routière	96883186	<p>Il nous précise que son niveau d'information par rapport au projet en question est limité</p> <p>Cependant par rapport à la prévalence des accidents il nous promet de nous fournir le document au niveau national</p> <p>Cependant il insiste sur la sensibilisation des usagers de la route du fait que le manque de sensibilisation mène souvent à des accidents.</p>
Halidou Hamadou	Ziem Adj Inspecteur du travail	90717192	<p>Il précise que des plaintes sont souvent reçues surtout de la part du travailleur envers son employeur et la première option de règlement est la réconciliation sinon le dossier est transmis en justice ; il affirme aussi que souvent les employés portent plainte à tort et dans ce cas le dossier est classé</p> <p>Il arrive très souvent aussi aux employeurs de ne pas répondre à leur convocation et ils feront le nécessaire pour y remédier</p> <p>Pour ce qui est de la sensibilisation toutes les informations leurs concernant sont disponibles au niveau des bureaux et libre à celui qui souhaite avoir des éclaircissements de passer.</p>
Boureima Boubacar	CNSS/Directeur des Accidents de Travail et Maladie Professionnelles	96158715	<p>Leur mission c'est la réparation des dommages corporels suite à une invalidité.</p> <p>Toute entreprise à l'obligation de déclarer ses employés à la caisse et des peines sont prévues pour tout manquement.</p> <p>La caisse dispose d'un modèle type pour les déclarations d'accident et le personnel adéquat pour mener des enquêtes en guise de la véracité des déclarations.</p> <p>Le service de prévention des risques organise des campagnes de sensibilisation en déplacement sur les chantiers, dans les entreprises et organise aussi des conférences.</p>
Amadou SALEYE	Ministère de l'Équipement/DG des Routes Rurales	20350268/96111607	<p>Il précise qu'ils sont impliqués au projet et d'ailleurs qu'il existe un point focal MCA avec qui il souhaiterait qu'on fasse notre entretien</p>
Abdoul Kader ABDOULAYE	Ministère de l'Équipement/DGRR/Directeur de l'Assistance Technique aux Collectivités/Point Focal MCA	96236099	<p>En tant que point focal il participe à des missions et reçoit les rapports au même niveau d'information chaque mois.</p> <p>Il insiste sur la spécification du projet et la conception avec la vitesse de référence, sur la signalisation et la sensibilisation</p> <p>Pour le cas du GENIS la mise en place de comité au niveau des collectivités est très importante cependant il va falloir axer sur les risques liés aux interventions en insistant sur le respect des règles de sécurité, le port des EPI mais aussi la formation des intervenants et surtout la sensibilisation de la population et des usagers sur le déroulement des travaux.</p>
DOSSO le 28 Novembre 2018			
Malam Yaganami	Commandant de Groupement de la Gendarmerie de Dosso	96873472	<p>L'implication de ses éléments au niveau local est noté avec le compte rendu des visites sur la localité du projet (brigades Falmey et Gaya)</p>

Mohama KOSSO			La situation de la zone du projet ainsi que l'état de l'axe influent sur la remonté d'information sur les accidents ; souvent non déclaré ou même réglé à l'amiable il arrive cependant de recevoir des plainte sur des accidents non déclarés après aggravement des dommages.
			Néanmoins selon les statistiques de 2017 15 cas d'accidents mortel ou avec dommage corporels ont été constatés par les éléments sur l'axe Margou-Falmey-Gaya :
			-3 accidents mortels
			-12 accidents avec dommages corporels
			Sur l'accident de sambéra ils ne reçoivent pas trop d'informations sur les accidents, un seul accident avec dommage corporel a été constaté par ses éléments au courant de l'année 2017.
			Le volet sensibilisation, une dynamique nationale rentre dans le cadre de leur mission avec trois objectifs principaux :
			-la sécurité des infrastructures routières
			-l'éducation des usagers de la route
			-la protection des populations et de leurs biens
Et ceci en collaboration avec l'administration, les collectivités et les chefs coutumiers de l'ensemble de la région de Dosso			
LT Roufai CHAIBOU Adj. au CPT Abdoul RAZIF (absent)	Commandant du Groupement Régional des Sapeurs-Pompiers	99737340(Lt Roufai)	Ils sortent très souvent sur l'axe Margou-Falmey-Gaya avec le centre de Birni et de Gaya pour des cas d'accident ou même de catastrophe
		90467329(Cpt.RAZIF)	Outre que ces sorties la formation et la sensibilisation des populations rentre dans leurs activités pour ce qui est des entreprises ils fournissent des formations sur le secourisme et le risque incendie mais aussi des vérifications des installations de sécurité suite à un besoin formulé par demande.
Dr Assane Abdoul NASSER	Directeur Régional de la Santé Publique	96054890	En affirmant les propos reçus des deux gestionnaires des districts de falmey et de Gaya il édifie sur les maladies les plus fréquentes dans la zone qui sont :
			-le paludisme
			-les maladies diarrhéiques
			-les maladies hydriques
			Mais aussi l'importance porté sur les IST et VIH/SIDA avec une prévalence régionale de 0,4% qui est malgré tout un peu en dessous de la nationale qui est de 0,5%
Pour ce qui des sorties et interventions sur l'axe du projet il a mis à notre disposition le <u>tableau des statistiques de 2017(Focus sur les accidents de la voie publique) qui sera en annexe.</u>			

			<p>Il précise aussi que la sensibilisation est assurés les services de l'hygiène et de l'assainissement au niveau des districts et une attention particulière est portée sur le petit commerce.</p> <p>Le VIH-SIDA est géré par la Coordination nationale de lutte contre les IST et VIH/SIDA avec des démembrement au niveau régional et au niveau des districts en misant sur la sensibilisation des populations pour le changement de comportement avec une prise en charge au niveau des district et la disponibilité des ARV .</p> <p>Il précise aussi que les épidémies (Méningite et Choléra) sont souvent observées dans zone et c'est intégré dans leurs sensibilisations.</p>
Chaïbou ADAMU	Directeur Régional de l'Équipement et du Transport	96964515/90483377 Adamou.chaïbou@yahoo.fr	Etant en réunion et non disponible il nous joint au téléphone à travers sa secrétaire Mme Hassan RAMATOU (96092225), il précise qu'il est de tout cœur avec le projet et reste disponible par téléphone au par mail pour toute information le concernant.
	Secrétariat Permanent du Code Rural		Absence du responsable du service qui est en voyage.

Annexe 2. 3: PV des Consultations Publiques



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

CONSULTATIONS PUBLIQUES

GUIDE D'INFORMATION AUPRES DES POPULATIONS AFFECTEES PAR

Département de : Dousson

Commune de : Gollé

Localité de : Gollé

Le 21/11/2018 s'est tenue une rencontre avec les habitants de la localité pour informer les populations de la réalisation des Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes.

La rencontre a débuté à 11h et a pris fin à 14h00. Elle a porté sur :

- ✓ La présentation de l'objectif de la mission du Consultant AIC ;
- ✓ La perception du projet par les personnes rencontrées ;
- ✓ Les avantages et inconvénients du projet pour les populations ;
- ✓ Les suggestions pour les patrimoines culturels et religieux susceptibles d'être touchés par le projet ;
- ✓ Les impacts probables du projet sur les conditions de vie des populations ;
- ✓ Les mesures d'atténuation possibles ;
- ✓ Les attentes et les propositions des populations ;

La présentation de l'objectif de la mission du Consultant AIC	Une présentation de la mission et de objectifs du projet a été fait par le consultant aux participants
La perception du projet par les personnes rencontrées	Une adhésion générale de population a été constatée. Les participants pensent que ce projet désenclaverait la zone et garantirait le développement
Les avantages et inconvénients du projet pour les populations	Avantages : facilite la circulation, réduction de temps de parcours, développement socio-économique, facilite l'accès aux poissons de Ouna. Inconvénients : dévegetalisation, pollution.
Les suggestions pour les patrimoines culturels et religieux susceptibles d'être touchés par le projet	RAS



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

Les impacts probables du projet sur les conditions de vie des populations	<p>Developpement des activités socio économiques</p> <p>- Amélioration du cadre de vie des pop</p>
Les mesures d'atténuation possibles	<p>Au cas où le projet engendrerait des impacts, lors il est impératif de dédomager le PAP.</p> <p>- Recruter la main d'œuvre locale lors des travaux</p>
Les attentes et les propositions des populations	<p>- Accompagner les producteurs dans le marché</p> <p>- Construire les travaux dans le respect des normes</p> <p>- Faire une route durable</p> <p>- Cloturer les écoles etc</p>

Principales conclusions de la consultation

Indemnisation des personnes affectées avant le démarrage des travaux

Les questions relatives au recrutement des travailleurs locaux ainsi que les questions foncières ont été abordées lors de la réunion.

Cloturer les écoles de BOSSO Kouira, Birmin Tombo et la la case de

Construire une voie d'accès à la case de santé de Loufai Kouara.

Rehabiliter le Bte d'eau autonome de Loufai Kouara.

ont signé

Mr. Tanimou Daouda P/DS

Mr. Dakouté Abdoulaye Chef E/EIES



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Département de : ... Dosso

Commune de : ... Sambéra

Localité de : ... Sambéra

Le 22/11 2018 s'est tenue une rencontre d'échanges avec les autorités administratives, coutumières et locales, les services techniques ainsi que les populations dans le cadre de la réalisation des Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes.

La rencontre a débuté à 13h et a pris fin à 15h 15. Elle a porté sur le projet et se rapportent aux points ci-après :

- Présentation du projet (Objectifs, Impacts et Mesures)
- Aspects foncier et réinstallation (biens affectés, couloirs de passages animaux, etc)
- Genre et inclusion sociale (GIS)
- Contributions et engagements des parties prenantes
- Mobilisation communautaire
- Canaux de communication
- Ouvrages
- Besoins en eau de chantier
- Aspects sécurité
- Opinions et attentes et propositions des populations.

Le tableau ci-après récapitule la substance des échanges.

<p>La présentation de l'objectif de la mission du Consultant AIC</p>	<p><i>Les populations accueillent le projet à bras ouvert et attendent sa concrétisation le plus tôt possible.</i></p> <p><i>- Développement des AGR et commu</i></p>
--	---

<p>La perception du projet par les personnes rencontrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement de la Commune - Facilite l'accès aux marchés - Développement socio-économique de la Commune - Amélioration des conditions de vies des populations.
<p>Les avantages et inconvénients du projet pour les populations</p>	<p>Développement socio-économique de la Commune,</p> <p>Amélioration des conditions de vies des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Probabilité des accidents. - création d'emploi.
<p>Les suggestions pour les patrimoines culturels et religieux susceptibles d'être touchés par le projet</p>	<p>Prendre des dispositions afin de protéger et ou relocaliser toutes les mosquées (2 sur la RRS et 3 sur la RN35).</p>
<p>Les impacts probables du projet sur les conditions de vie des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - facilite l'accès aux marchés et a l'écoulement des produits agro-pastoraux. - Amélioration du secteur de la santé, de l'éducation, etc. - Amélioration de revenus des populations



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

<p>Les mesures d'atténuation possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - approprier et dédomager toutes les personnes qui seront affectées de la main d'œuvre. - Prendre des dispositions par rapport à la perturbation économique. - Pour le besoin en eau, construire un forage à Ouma sur la RN35 et à Sambéra sur la RRS - Respect des normes techniques avec des matériaux de qualité.
<p>Les attentes et les propositions des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mobilisation communautaire et au bon déroulement des travaux. - Redynamiser les comités d'entretien routier déjà existant et le doter des moyens suffisant afin d'assurer un entretien continu de la RRS constante en 2004 par le PDRI. - Traiter les bassins versants et conduire des activités de CES/DRS dans la zone. - Construire des digues routières (retenus d'eau) qui serviront d'abreuvoir les animaux. - Clôturer les écoles aux bords (7 écoles sur la RRS) - Construire des bretelles pour relier les CS et CSI d'autres villages (3 écoles sur la RN35)

Principales conclusions de la consultation

En termes de mobilisation communautaire, les autorités communales et coutumières, les services techniques communaux, les jeunes et le femme et tous les acteurs de la société civile s'engage à collaborer pour une meilleure mise en œuvre des travaux.

Concernant l'entretien de la route, mettre un dispositif au niveau de chaque village pour assurer son entretien. Les questions de dégradation de la RRS ont été abordées et discutées. A cet effet, des propositions



Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

de traitements, des bassins versants et des activités de CESIARS doivent être effectuées pour maîtriser les écoulements.

* Cloturer les écoles (sur la RRS) :

- 1 école à Koptitanda
- 1 CEG à Koptitanda
- 4 écoles à Sambéra (2 écoles primaires, 1 CEG et 1 CFM)
- 1 école à Sambéra Alfa

- Sur la RN35 :

- 1 école à Hainikoye Koira
- 1 école à Koulou
- 1 école quartier à Karchora (ou n°)

* Construire des bretelles pour relier les C.S.I et CS (Koptitanda, Sambéra, Koulou, Hainikoye Koira, et ou n°) et tous les villages.

Fait à Sambéra, le 20/11/2018

Ont signé :

NOM PRENOM	Structure/Fonction	Signature
Oumarou Hassane	Maire	
Dakouré Aboulouaye	chef Equipe EIES	
Hassane Seyni	chef de village	



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

Les impacts probables du projet sur les conditions de vie des populations	
Les mesures d'atténuation possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des forages pour le besoins en eau. - Faire un remembrement de couloir de passage. - Recruter la main d'œuvre locale.
Les attentes et les propositions des populations / services techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des textes et normes dans la réalisation des travaux. - Bien dimensionner les ouvrages / implantés adaptés.

Principales conclusions de la consultation

Après une présentation succinte du projet et ses impacts, des discussions ont été faite entre le consultant et les participants.

En ce qui concerne la possibilité de passage, agencer le couloir sur son seul côté de la route.

Pour le besoin en eau pour les travaux, construire des forages routiers qui seront rétrocédés aux populations après travaux.

Construire des rampes afin de faciliter leur déplacement / (Tenir compte de leur situation) leur implication dans les travaux.

ont signé

Pour le SG de la prefecture
Mr Tchifa Souleymane

Pour la mission
Mr Dakouré Aboulouaye



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

COMPTE RENDU DE CONSULTATIONS PUBLIQUES

Département de : Dougo

Commune de : Galle

Localité de : Bini Tombo

Le 22/11/2018 s'est tenue une rencontre d'échanges avec les autorités administratives, coutumières et locales, les services techniques ainsi que les populations dans le cadre de la réalisation des Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes.

La rencontre a débuté à 10h et a pris fin à Elle a porté sur le projet et se rapportent aux points ci-après :

- Présentation du projet (Objectifs, Impacts et Mesures)
- Aspects foncier et réinstallation (biens affectés, couloirs de passages animaux, etc)
- Genre et inclusion sociale (GIS)
- Contributions et engagements des parties prenantes
- Mobilisation communautaire
- Canaux de communication
- Ouvrages
- Besoins en eau de chantier
- Aspects sécurité
- Opinions et attentes et propositions des populations.

Le tableau ci-après récapitule la substance des échanges.

<p>La présentation de l'objectif de la mission du Consultant AIC</p>	<p>Après avoir été édifier par rapport aux objectifs du projet, des impacts ainsi que l'objectif de la mission du consultant, les populations ont adhéré massivement au projet et pensent qu'ils contribueraient au développement de la zone et à l'amélioration de leur cadre de vie.</p>
--	--

<p>La perception du projet par les personnes rencontrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement de la Commune - Facilite l'accès aux marchés - Développement socio-économique de la Commune - Amélioration des conditions de vies des populations.
<p>Les avantages et inconvénients du projet pour les populations</p>	<p>Développement de socio-économique de la Commune,</p> <p>Amélioration des conditions de vies des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Probabilité des accidents. - création d'emploi.
<p>Les suggestions pour les patrimoines culturels et religieux susceptibles d'être touchés par le projet</p>	<p>Prendre des dispositions afin de protéger et ou relocaliser toutes les mosquées (2 sur la RRS et 3 sur la RN35).</p>
<p>Les impacts probables du projet sur les conditions de vie des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - facilite l'accès aux marchés et a l'écoulement des produits agro-pastorale. - Amélioration du secteur de la santé, de l'éducation, etc. - Amélioration de revenus des populations



Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

engagé, a accompagné le consultant, les entreprises et le promoteur le long du processus de mise en œuvre

Fait à Bamako le 22 11-2018

Ont signé :

NOM PRENOM	Structure/Fonction	Signature
Elh Mamoudou Aboukane	Rep. Chef de village	M
Dakouré Abdoulaye	chef d'équipe EIES	

EIES des Travaux de réhabilitation de la RN35
RN35 par le programme Compact du Mec/MCA
Village de Ouma
CR de Sambéra.

Procès verbal de Consultation Publique

D'An deux mille dix-huit et le 23 décembre 2018 s'est tenue à Ouma une réunion de Consultation du public dans le cadre des travaux de réhabilitation de la route RN35. Cette rencontre a regroupé les populations et les membres de la mission du Cabinet AIC en présence du chef de village Mr.

et le communal de l'environnement. L'ordre du jour a porté sur les activités, les impacts potentiels négatifs et positifs du projet ainsi que les mesures qui seront mises en œuvre pour prévenir, atténuer et ou supprimer les impacts selon leur nature.

En effet, le village a donné son assurance pour sa collaboration dans le cadre de la réussite des travaux et souhaite le démarrage le plus tôt possible.

Des attentes et préoccupations ont été évoquées par les participants dont les principales sont :

- Traiter le Kou (de la gendarmerie) qui menace chaque année le village.
- Appui au développement de la pisciculture (matériaux, formation).
- Recruter la main d'œuvre locale
- Cloturer le CSI et l'école de Koudjora
- Construire des ralentisseurs
- Aménagement de l'autogare (aire de stationnement)
- Construire un forage d'eau à Ouma.

En foi de quoi ce PV est établi pour servir valoir ce que de droit.

Fait à Ouma le 23-12-2018

Aut signé

<p>Pour le chef de village Yaye Garba W</p>	<p>Pour AIC Progetti le chef de mission EIES Adjt.</p> 
---	--

EIES des travaux de réhabilitation de la RRS
dans le cadre du programme Compact
du MCC/MCA.
Village de Kopti Tauda
CR de Sambéra

Procès verbal de Consultation Publique.

Le 22 décembre 2018 et le 22 décembre, s'est tenue à Kopti Tauda une rencontre avec les populations dans le cadre des travaux de réhabilitation de la RRS.

Étaient présents à cette réunion les populations et les représentants du Cabinet AIC en présence du chef de village Mr.

L'ordre du jour a porté sur les activités du projet, les impacts potentiels négatifs et positifs ainsi que les mesures qui seront mises en œuvre pour prévenir, atténuer et ou supprimer les impacts selon leur nature.

En effet le village a donné son assurance pour sa collaboration dans le cadre de la réussite des travaux. Les participants ont ensuite évoqué des attentes dont les principales

Il s'agit de :

- Recrutement de la main d'œuvre locale
- Clôture des écoles (CEG et Ecole primaire) ainsi la case de santé
- Réparation du réservoir d'eau
- Construction des salubrités.

Enfin

En fait de quoi ce projet est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kopti Tandra le 22-12-2018

Ont signé

Pour le chef de village

Idrissa cheffou

At

Pour AIC Progetti

le chef de mission
EIES Adjt.



EIES des travaux de réhabilitation de la RRS dans le cadre du programme Compact du MCC/MCA -
Village de
CR de

PV de réunion de Consultation Publique
D'un deux mille six huit et le 22 décembre, s'est tenue une réunion a dans le cadre des travaux de réhabilitation de la RRS par le MCC/MCA.
Cette réunion a regroupé la population du village et les membres de la mission du Cabinet AIC Progetti en présence du Chef de village Mr.
L'ordre du jour a porté sur les activités du projet, les impacts positifs et négatifs ainsi que les mesures qui seront mises en œuvre pour prévenir, atténuer et ou supprimer les impacts selon leur nature. En effet, le village a donné son adhésion et son assurance pour la réussite des travaux.
Les participants ont ensuite évoqués des attentes et préoccupations dont

les principales sont :

- Recrutement de la main d'œuvre locale.
- Clôture de la case de santé et de l'école primaire
- Construction des valentiseuses

En foi de quoi ce PV est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Koufari Koura le 22-12-2018

Ont signé

Pour le chef de village

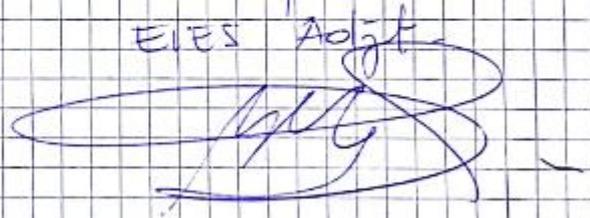
Abdoul Baki Maïmouni



Pour AIC Progetti

le chef de mission

EIES Adjt





Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE... Dosso DATE ... 12 février 2019

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
Boubacar Ousmane	DDE/S4/AN/Dosso	CSGT/Dosso	96290239
Jole' Hassane	société civile	Coordinateur	96875839
Hamadou Serifou	ANHA/Do	Directeur Adjt	96288313
Moumouni Hima	DDSP/Do	THA	96552494
TCHIFA Souleymane	DDCAT	Planificateur	96489659
M ^{me} Edoua Hadjaraku	DDA Dosso	statisticien	96988936
M ^{me} Nahirou Halima	Direction Départementale Dosso	Élevage	9749-40-32
Langa Rossi Abdoulaye	SC EL/Golle	chef service	98310004
Boureima Boubacar	SC EL/Sambéra	chef service	88009110
Mahamadou Aboukhadija	SC/EL/Golle	CIS/EL/GOLLE	96538200

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE.....Dosso..... DATE ...12 février 2019...

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
Seyni Oumaron	DNA	CDA - Gollé	98-01 9847
Moussa ZAKARA	CST	Représentant CST	98 19 10 30
Amadou Bachirou	CSCC / Sambéra	chef de Service	9805 06 32
Tahirou Soumana	SP COFODEP Dosso	SP.	96 43 84 53
Hamadou Tahirou	DDAF/PS	Directeur	97 04 80 44
Dawouda Bello Beïli	DNA	CDA Sambéra	96 13 15 13
Assane Insa BARO	Sultanat	Conseiller Sultan	96 26 81 66
Boureima Souley	D.S. Gollé	membre D.S.	98 76 69 07
Ibrahim Kamoum	Commune Rural	Directeur Dpt	96 52 96 13
Oumarou Hamane	Fluorine	Fluorine	96 11 31 13

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE..... Dosso DATE 12 Février 2019

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
<u>Yacouba Zanon</u>	<u>Route Sambéra</u>	<u>chef de file</u>	<u>9787 6776</u>
<u>Moukila Gilo</u>	<u>Préfecture</u>	<u>Secrétaire Général</u>	<u>98163737</u>
<u>BILA ABDOUAYE</u>	<u>IEB/Gole</u>	<u>INSPECTEUR</u>	<u>9698 8487</u>
<u>Halidou Maliki</u>	<u>RTI/Dosso</u>	<u>Journaliste</u>	<u>96095278</u>

Annexe 2.4 : Photos de la rencontre de restitution départementale de Dosso







Etudes d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveau de Service (GENS) de la RN45 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des Travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes.

LISTE DE PRESENCE - CONSULTATIONS PUBLIQUES

Département : Dosso
Localité : Sambéra Zéro

Commune : Sambéra
Date : 08-09-2018

N°	NOM	PRENOM	FONCTION	CONTACT
1	Ramatou	MAHOLON		
2	Fatigamba			
3	Mintou	Modi		
4	Aïssa	Seydou		
5	Maniama	ISSAKA		
6	Leinabou	Djibo		
7	Biba	idé		
8	Aïssa	Kimba		
9	Ramatou	Djibo		
10	Mintou	Amadou		
11	Ramon	ISSA		
12	Maniama	Kadri		
13	Aïssa	ISSIFOU		

- 14 Biba Maolou
- 15 Mintou Saly
- 16 Aïssa Kimba
- 17 Leinabou Seyou
- 18 Kadri Ammon

Date 08-09-2018 Village: Sambéra

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) D LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Marou Gado		Cultivateur	96322627		
2	Adamou Harmane		..			
3	Moumouni Harmane		..	99715577		
4	Hanafi Harmane		Enseignant	98512527		
5	Adamou Kabanké		Cultivateur			
6	Hama Couéno		..			
7	Soumana Boulkand		..	88259227		
8	Adamou Djibo		..	89091646		
9	Abdouhamani Hassan		Chauffeur	97672789		
10	Issa Hamidou		Cultivateur			
11	Adamou Hamani		Cultivateur			

Date 08-09-2018.

village : Sambéra Zéno

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Boubé Mimba		Cultivateur	99647527		
2	Hassan Yacouba		Cultivateur	80877803		
3	Seydou Sombeyge'		Commerçant	96868993		
4	Sakou Moussa		Bouche'	96857172		
5	Maminou Hassan		Cultivateur			
6	Boubé Mounkaila		Cultivateur	96186520		
7	Wahabou Mimba		''			
8	Kalidou Mimba		''	98220074		
9	Abdou Sombeyge'		''			
10	Soumana Meykido		''			

Date: 08-08-2018 Village Sambéra Zéno

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Hassan Zéni		Cultivateur	97978281		
2	Adamou Daouda		"	98210098		
3	Hamani Hima		"	-		
4	Seyni Noma		"			
5	Moctar Hamani		"	-		
6	Rachid Moursa		"	-		
7	Mounkaila Soumana		"	-		
8	Abass Soumana		"	88232356		
9	Souley Moursa		Commerçant	97436190		
10	Marou Garba		Cultivateur	98197997		

Date 08-09-2018

Village: Sambéra Zéno

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Adamaou Zsaka		Enseignant	96 86 59 135		
2	Boubacar Hassan		cultivateur	-		
3	Oumarou Hassan		cultivateur			
4	Soumana Hamani		commerçant	96 36 38 35		
5	Moumouni Hima		cultivateur	98 35 00 24		
6	Alkassoumi Moussa		"	-		
7	Habissou Zsaka		commerçant	88 51 10 15		
8	Hamani Abdou		Forgeron	-		
9	Moussa Garba		cultivateur	-		
10	Soufyani Sahabi		Bouche	97 82 92 68		

date : 08-09-2018

Leur Village : Sambéra Zéno

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Hassan Seyni		Chef du village	96934008		
2	Sadou Hassan		2 ^e Lincan	97748804		
3	Hama Yacouba		Enseignant	96204373		
4	Garba Dandakoye		cheic	96371532		
5	Antarou Yacouba		Enseignant	96419246		
6	Djibo Adamou		cultivateur 1 ^{er} Lincan	97559147		
7	Hamadou Adamou		1 ^{er} Lincan	89305555		
8	Garba Hamidou		chef d'quart			
9	Djibo Seyni		cultivateur	97220754		
10	Harouna Garba		Enseignant	97621431		

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	<i>Adamou Hamani</i>		<i>Cultivateur</i>	-		
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						



LISTE DE PRESENCE - CONSULTATIONS PUBLIQUES

Département :

Dosso

Commune :

Prefecture

Localité :

Dosso

Date :

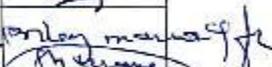
21-11-2018

N°	NOM	PRENOM	FONCTION	CONTACT
1	TCHIFA	Souleymane	DDA/DO	96189659
2	Jep ^r	Hassane	Société civile	96975839
3	Hassane	Segni	Société civile	96725142
4	Elh Salifou	Moumou	Sultanat	96508823
5	Mehamane	Adamou	Population	97806530
6	Hassane	Noussa	DDF/SU/DO	93321835
7	Ibrahimia	Nahamcedou	DDER/DO	96586156
8	Maman	Saidou	D.D.H/A/DO	96660405
9	Houssa	Halima	DDA/Dosso	90643112 90643112
10	Ibrahim	Kamari	DDR/DO	96529613
11	Tahirou	Soumana	SP CofODEP	96438453 Tahirou

Dosso

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

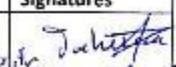
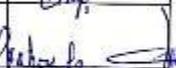
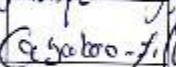
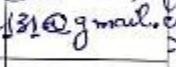
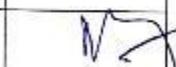
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Oumarou Hassane	Mairie	Sambéra Maire	96113113	Oumarou.maggi 4@gmail.com	
2	Moukaila Sibo	Préfecture	S.G.	98163737		
3	Harima Souleymane	CRD	AT Na	96508531	harima	
4	Hama ALFARI	CR-Dosso	ATH/A	90213142	hamalfari.02@gmail.com	
5	Aboubakar Moukanda	GVR	chef.pers.	98593756	Joubé@gmail.com	
6	Abdou Soumana	DRE/SUBD	Membre SPRI/CRC	96282062	abdousoumana78@gmail.com	
7						
8						
9						
10						

Prefecture Dossou

«ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION, DE GESTION ET D'ENTRETIEN PAR NIVEAUX DE SERVICE (GENIS) DE LA RN35 ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DE SAMBERA» Volet Impact Social

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Structures	Fonctions	Contacts tél	Contacts Email	Signatures
1	Zahirou Soumana	COFODEP	SP	96 43 84 53	tasoyeima@yahoo.fr	
2	Ibrahim Hamani	Genie Rural	Directeur	96 52 96 13	ibrah32@yahoo.fr	
3	Halima Moussa	Agriculture	Directrice	90643118	halima.moussa@yahoo.fr	
4	Maman Saïdou	Hydraulique	Directeur	96660405	mamonsaidou@yahoo.fr	
5	Abrahima Nahoum	Bléage	Directeur	98886186	mibredou@yahoo.fr	
6	Hassane Moussa	Environnement	Directeur	93321835	moussa.hassane.131@gmail.com	
7	Mahamane Adamou		Population	97806530	hadoua12011@gmail.com	
8	El. Salifou Koumou		Sultanat	96508823	-	
9	Tchifa Soulymane	DDA/AC	Directeur	96489659	smetchka@gmail.com	
10	Jede Hassou	Societe cereale	Président	96815839	-	



LISTE DE PRESENCE - CONSULTATIONS PUBLIQUES

Département :

Dosso

Commune :

Gollé

Localité :

Pirni Tombo

Date :

22-11-2018

N°	NOM	PRENOM	FONCTION	CONTACT
1	Elh Mainouka	Abdourahmane	Rep. chef de village	
2	Boubacar	Zakou	Directeur	99666306
3	Moumoumi	Moussa	Président CGDES	95531801
4	Hamadou	Djibo	cultivateur	
5	chaïbou	Abdou	cultivateur	
6	Abdou	Abdou	cultivateur	
7	Mamadou	Hassane	cultivateur	
6	Oumarou	Sandageu	cultivateur	
7	Omar	Boureïma	cultivateur	
8	yaou	Hamidou	cultivateur	
9	yaouba	Hassane	cultivateur	
10	Younoussa	Habi	cultivateur	
11	Hamadou	Hassane	cultivateur	

12	Abdouhamane	Abdoulaye	cultivateur
13	Hafizou	Hamani	cultivateur
14	Ali	Moussa	cultivateur
15	Maman	Adamou	cultivateur
16	Saley	Hamani	cultivateur
17	Abassa	Gumou	cultivateur
18	Moussa	Hassane	cultivateur
19	Adamou	Hamani	cultivateur
20	Idi	Hamani	cultivateur

Village de Kopti Tamba
Presence

1. Idrissa Cheffou CV 96824137
2. Ibrahim Oumarou
3. Adamou Hamadou
4. Moussa Hamani B. 98661196
5. Ide Moussa
6. Mounkaila Issa 96322395
7. Hamadou Garba 90440296
8. Soumana Garba
9. Hamadou Hanzou
10. Moussa Issaka
11. Hanouma Hassan
12. Soumana Djibo
13. Hadi Moussa
14. Ousseini Garba
15. Ismaïel Idrissa
16. Habila Oumarou
17. Abdou Moussa
18. Abdou Issaka
- Maman Riski
- Abdoulaye Adamou
- Oumarou Hina
- Moussa Djibo
- Moussa Aboubakar
- Garba Issaka. 97398025
- H. Garba
- Kumba Issaka

Village de: Roufai Kourga

Noms & Prénoms

Titres/Fonctions

Contacts -

- | Noms & Prénoms | Titres/Fonctions | Contacts - |
|--------------------------|------------------|------------|
| 1. Abdoul Baki Moumou | CV | 99248724 |
| 2. Souley Moumou | | |
| 3. Souley Tandou | | |
| 4. Ali Hassan | | |
| 5. Saley Ide | | |
| 6. Soumana Noma | | |
| 7. Amadou Moumou | | |
| 8. Bello Oumarou | | |
| 9. Hamadou Moumou | | |
| 10. Abdou Soumana | | |
| 11. Saïdou Saley | | |
| 12. Soumana Bello | | |
| 13. Zazi Modji | | |
| 14. Soufiana Abdoul Baki | | 98088260 |

Village Igor Sanchez
CR Sambera.

1. Aboubakar Kayoukama
2. Djibo Kaka Alfa Kora
3. Iliassou Hassan 96 39 51 09

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE Dosso..... DATE 12 Février 2019.....

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
Bombacar Ousmane	DDE/S4/DN/Dosso	CSCG/Dosso	96290239
Jobel Hassane	société civile	coordonnateur	96875839
Hammadou Solifou	MTA/bo	Directeur Adjt	96288313
Moumouni Hiamni	DDSP/bo	TAA	96552492
TCHIFA Souleymane	DDCA	Planificateur	96489659
M ^{me} Edrissa Hadierakou	DDA/Dosso	Responsable départementale	96988836
M ^{me} Tahiry Habima	DDCA/Dosso	Flavoye	97494032
L'Anga Nossu Abdoulaye	SE/El Golle	chef service	98310004
Beneima Babacar	SE/Sambéra	chef service	88009110
Mahamoudou Abdoulkhalil	SE/El Golle	C/S/El Golle	96538100

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE.....DASTO..... DATE ...12 Février 2019.....

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
Seyni Camarou	DDA	CD A - Gollé	98-01 98 47
Moussa Zakara	CSJ	Représentant CSJ	98 19 10 80
Amadou Bachirou	CSCE / Sambéra	chef de service	98 05 06 32
Tahirou Soumana	COFOSEP DASSE	SP	96 43 84 53
Hamadou Tahirou	DDPF/PE	Directeur	97 04 80 44
Dawouba Bello Bouché	DDA	CD A Sambéra	96 13 15 13
Assane Insa BARR	Sultanat	Conseiller Sultan	96 26 81 64
Boureima Louley	D.S. Gollé	membre D. S.	98 76 69 07
Abdoum Kamoum	Guni Rural	Directeur DPA	96 52 96 13
Camarou Hamane	Presence	Présence	96 11 71 13

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE.....*Dosso*..... DATE*12 Février 2019*.....

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
<i>Yacouba Yavou</i>	<i>Namessombas</i>	<i>chef de file</i>	<i>9787 67 76</i>
<i>Mamadou Diak</i>	<i>Préfecture</i>	<i>Secrétaire Général</i>	<i>9763787</i>
<i>Elia Adouaye</i>	<i>IEDIGOLD</i>	<i>INSPECTEUR</i>	<i>9698 8487</i>
<i>Halidou Habiti</i>	<i>RTT Dosso</i>	<i>Journaliste</i>	<i>9605 578</i>



Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes

Annexe 2.4 : Compte rendu de rencontre de Dosso

Compte-rendu de rencontre publique sur les études d'impact environnemental et social pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra

L'an deux mille dix-neuf et le Lundi onze février à partir de 10 heures, s'est tenue dans la salle de réunion du Projet PAC3 à Dosso, une réunion de consultation publique sur l'état d'avancement du volet environnemental et social des « Études d'Avant-Projet Détaillé (APD) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour les travaux de réhabilitation, de Gestion et d'Entretien par Niveaux de Service (GENIS) de la RN35 et des Travaux d'Aménagement et d'Entretien de la route de Sambéra avec option pour la supervision des travaux de réhabilitation et d'entretien des deux axes ».

Ont pris part à cette rencontre les responsables et/ou représentants (voir liste de présence en annexe 1 et photo en annexe 3) des structures, organisations suivantes :

Au niveau départemental

- Préfecture
- Direction Départementale de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
- Direction Départementale de l'Agriculture
- Direction Départementale de l'Elevage
- Direction Départementale de l'Hydraulique
- Direction Départementale du Plan /Développement Communautaire
- Direction Départementale de l'Équipement
- Direction Départementale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
- Direction Départementale de la Santé Publique
- Direction Départementale du domaine et de l'Habitat
- Chef de Canton
- COFODEP
- Société civile (femmes, jeunes, radio communautaires, représentants des transporteurs, des commerçants)
-

Au niveau communal

- SG de la Préfecture de Dosso
- Mairie de Sambéra et de Gollé
- Services communaux de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable de CR de Sambéra et de Gollé
- Services communaux de l'Agriculture de CR de Sambéra et de Gollé
- Services communaux de l'Elevage de CR de Sambéra et de Gollé

COFOCOM de CR de Sambéra et de Gollé L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. Prière d'ouverture
2. Présentation des participants
3. Discours d'ouverture de Mr le SG de la Préfecture de Dosso
4. Présentation de l'état d'avancement par le Consultant AIC Progetti
5. Échanges sur l'état d'avancement des études environnementales et sociales et sur les aspects techniques du projet
6. Attentes, préoccupations et suggestions des participants.

Déroulement des travaux

Après les salutations d'usage, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Dosso a prononcé son allocution d'ouverture tout en se félicitant de l'organisation d'une telle rencontre qui est une étape primordiale pour l'appropriation du projet par les différents acteurs et parties prenantes du projet. Il a ensuite donné la parole au Consultant pour son intervention.

S'en est suivi la présentation du Consultant AIC-Progetti. Celui-ci dans sa présentation a abordé les points suivants (voir points de présentation en annexe 2) dont la chronologie est ci-après :

1. Introduction
2. Localisation du projet
3. Activités sources d'impacts
4. Sensibilités de la zone d'impact du projet
5. Cadre politique, législatif et institutionnel
6. Principaux enjeux environnementaux et sociaux
7. Consultations publiques
8. Impacts positifs du projet
9. Mesures de bonification
10. Impacts négatifs potentiels du projet
11. Analyse des risques et dangers
12. Mesures d'atténuation
13. Attentes du projet auprès des populations
14. Conclusion

A la suite de cette présentation, les parties prenantes à l'étude ont formulé leurs observations et posé des questions. Le consultant a sur cette base apporté les éléments de réponses.

Les échanges, comme suite aux questions-réponses se résument ainsi qu'il suit :

Observations

Les participants ont fait savoir que le Consultant a tenu plusieurs réunions de présentation du projet qui ont connu la participation effective des autorités locales, les populations des localités traversées, les organisations non gouvernementales et les associations au niveau tant départemental (Dosso), communal (à Sambéra et à Gollé) que villageois (localités traversées). Ils ont mentionné que les éléments se rapportant à la présentation sont conformes aux résultats des consultations publiques. Les participants sont revenus sur la nécessité de recruter la main d'œuvre locale, de soumettre leurs doléances notamment la réalisation d'infrastructures d'accès additionnelles (dans les localités traversées, aménagement divers, éclairage public).

Questions des participants

Les questions des participants se sont focalisés sur les aspects suivants :

1. Est-ce que nous envisageons de garder pour le couloir de passage des animaux le même itinéraire que la RN35 ?
2. Vous envisager de rechercher de l'eau et réaliser des forages lorsque l'on peut approvisionner le chantier avec l'eau du Dallol et/ou du fleuve, expliquez pourquoi ?
3. Lors de la dernière consultation des parties prenantes dans cette même salle, on avait demandé de voir la possibilité de réaliser le long de la route des retenues d'eau, où en est-on ?
4. Pour la RRS, vous avez rencontré des membres des comités villageois d'entretien, quelles sont les actions envisagées pour leur opérationnalité ?
5. Quelles pourraient être les retombées économiques pour les communes quant aux besoins en eau et matériaux pour les travaux ?

A la fin du recueil des questions, la séance a été suspendue pour une pause-santé de 15 mn. A la reprise, le

Réponses apportées par le Consultant

- (1) Oui, deux alternatives sont possibles mais il faut minimiser les coûts de la réinstallation. En effet, les propositions tendent à garder le couloir dans son itinéraire actuel en déplaçant les bornes de 5 m de part et d'autre ou encore de déplacer le couloir d'un côté ou de l'autre en respectant les dispositions légales en matière de piste et couloirs de passage. Cette dernière est assez chère et le consultant penche pour la première. Toutefois, il doit concerter encore avec d'autres parties prenantes, en l'occurrence le PRAPS pour trancher cette sensible question.
- (2) Le fleuve, tout comme le Daloll et les multiples mares qui sont dans la zone constituent des ressources communes ; partagées déjà par une multitude d'usagers. Le consultant n'a pas voulu de ce fait, apporter une concurrence particulière aux usagers de l'eau.
- (3) Les tronçons de route du projet sont jalonnés de koris et de cours d'eau étant entendu que la RR35 longe le Fleuve. Une des priorités du projet qui participe au projet irrigation est de doter la région d'une route à praticabilité permanente. L'option de faire des retenues d'eau n'a pas été une option viable pour la route compte tenue du réseau hydrographique et des koris. C'est en cela que l'option d'aménager les Koris (biologique et/ou mécanique) a été retenu pour réduire les dégradations.
- (4) Le consultant a rencontré les membres de quelques comités des localités du ressort territorial de Gollé et de Sambéra. Ces rencontres ont permis de lister le petit équipement dont ils ont été dotés, de faire le point sur les faiblesses organisationnelles et managériales mais aussi de rebondir sur des propositions quant au renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles. A cet effet, le Consultant a eu pour mandat de faire un dossier séparé sur l'entretien communautaire de la route rurale de Sambéra et un autre sur l'entretien GÉNIS.
- (5) Le consultant a également tenu informé les participants sur les besoins en matériaux pour les travaux. Il a fait savoir qu'au total, vingt-un (20) emprunts de matériaux de chaussée d'une superficie de 117 ha ont été identifiés sur le tronçon entre Gaya et Margou et que les besoins en eau pour les travaux sont estimés à environ 50. 000 m³. Quant à la route de Sambéra, les besoins pour les travaux sont estimés à en matériaux sont de l'ordre de 40. 700 m³. Pour cette Route rurale de Sambéra, 4 sites ont été repérés et étudiés sur une superficie de 39 ha. Les besoins en eau pour les travaux sont estimés à environ 6.100 m³. Et que selon la loi minière notamment le code minier, des retombées à raison de 250 F CFA/m³ sont à attendre par les communes lors de l'exploitation des sites d'emprunts de matériaux. En ce qui concerne les réalisations du projet pour la satisfaction des besoins en eau, les différents ouvrages réalisés seront dévolus aux communautés concernées donc aux communes du ressort territorial.

Le consultant a fait savoir que 62 koris et zones humides dont 51 sur la RN35 ont été répertoriés d'une superficie d'environ 170 ha. L'objectif d'aménagement est soit biologique soit mécanique ou encore les deux combinés. Par la suite, il a rappelé qu'un registre de recueil des plaintes et griefs sera ouvert et rendu accessible aux populations concernées où elles pourront consigner leurs plaintes, leurs appréciations, leurs observations et leurs suggestions concernant le projet. Il a également insisté sur les dispositions nationales en matière d'expropriation notamment la Loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008 et le Décret N°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi N°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi N°2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.

Il a également fait état des normes de performances de la société financière internationale (SFI) notamment dans les dispositions concernant la consultation des parties prenantes, leur implication effective et leur responsabilisation dans le

processus de planification, de mise en œuvre et de suivi du projet et de l'impérieuse nécessité de payer les compensations pour la libération de l'emprise avant tout démarrage des travaux.

Recommandations/suggestions des participants

Les participants à la rencontre ont tenu à rappeler les recommandations suivantes :

1. Renforcer les compétences et les capacités des CVE de la RRS pour l'entretien communautaire ;
2. Mettre à disposition des acteurs les documents cartographiques actualisés (notamment en hydrologie) ;
3. Concerter avec le PRAPS pour trancher sur la question du couloir de passage ;
4. Installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation pour marquer chaque type de danger encouru ;
5. Recenser et indemniser les PAP avant le démarrage des travaux ;
6. Tenir compte des zones humides situées dans la zone du projet et proposer des mesures appropriées pour leur valorisation et leur sauvegarde ;
7. Aménager les autogares et de parking au niveau des grandes agglomérations pour le stationnement des véhicules ;
8. Trouver une alternative pour préserver le couloir de passage qui est le fruit d'une grande concertation ;
9. Voir la possibilité de retenir un des points d'eau de Sambéra pour en faire une source d'approvisionnement par l'accroissement de sa capacité ;
10. Recruter la main d'œuvre locale

Intervention de clôture

A la suite de ces échanges, le Consultant et des participants ont encore donné des éléments d'éclaircissement. Ces éléments s'articulent autour des réponses aux questions et à des avis sur les suggestions et recommandations.

Les participants à la rencontre à la fin des échanges ont validé les impacts, les mesures et les informations complémentaires présentés par le Consultant. Il a été recommandé à celui-ci de mettre tout en œuvre pour réaliser une étude selon les règles de l'art et veiller au respect strict du calendrier de dépôt des livrables et de réalisation de la mission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 12 heures 59 mn.

Ont signé :

**Secrétaire Général du
Département de Dosso**

**Directeur Départemental du
Plan/Développement
Communautaire/AT**

Mr MOUKAILA DJIBO

Mr Tahida Souleymane

LISTE DE PRESENCE

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE... Dosso DATE ... 12 février 2019

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
Boubacar Ousmane	DDE/SU/AN/Dosso	CSGT/Dosso	96290239
Jole' Hassane	société civile	Coordinateur	96875839
Hamadou Serifou	ANHA/DO	Directeur Adjt	96288313
Moumouni Hima	DDSP/DO	THA	96552494
TCHIFA Souleymane	DDCAT	Planificateur	96489659
M ^{me} Edoua Hadjaraku	DDA Dosso	statisticien	96988936
M ^{me} Nahirou Halima	Direction Départementale Dosso	Élevage	9749-40-32
Langa Rossi Abdoulaye	SC EL/GOLLE	chef service	98310004
Bouceima Boubacar	SC EL/Sambéra	chef service	88009110
Mahamadou Aboukhadija	SC/EL/GOLLE	CIS/EL/GOLLE	96538200

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE.....Dosso..... DATE ...12 février 2019...

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
Seyni Oumaron	DNA	CDA - Gollé	98-01 9847
Moussa ZAKARA	CST	Représentant CST	98 19 10 30
Amadou Bachirou	CSC / Sambéra	chef de Service	9805 06 32
Tahirou Soumana	SP COFODEP Dosso	SP.	96 43 84 53
Hamadou Tahirou	DDF/PS	Directeur	97 04 80 44
Dawouda Bello Beïli	DNA	CDA Sambéra	96 13 15 13
Assane Insa BARO	Sultanat	Conseiller Sultan	96 26 81 66
Boureima Souley	D.S. Gollé	membre D.S.	98 76 69 07
Ibrahim Bamouni	Commune Rural	Directeur Dpt	96 52 96 13
Oumaru Hamane	Fluorine	Fluorine	96 11 31 13

RESTITUTION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LOCALITE..... Dosso DATE 12 Février 2019

LISTE DE PRESENCE

Nom (s) et Prénom (s)	Structures	Fonction/Titre	Contact
<u>Yacoub Zanon</u>	<u>Route Sambéra</u>	<u>chef de file</u>	<u>9787 6776</u>
<u>Moukila Gila</u>	<u>Préfecture</u>	<u>Secrétaire Général</u>	<u>98163737</u>
<u>BILA ABIDOUYE</u>	<u>IEB/Gole</u>	<u>INSPECTEUR</u>	<u>9698 8487</u>
<u>Halidou Maliki</u>	<u>RTD/Dosso</u>	<u>Journaliste</u>	<u>96095278</u>

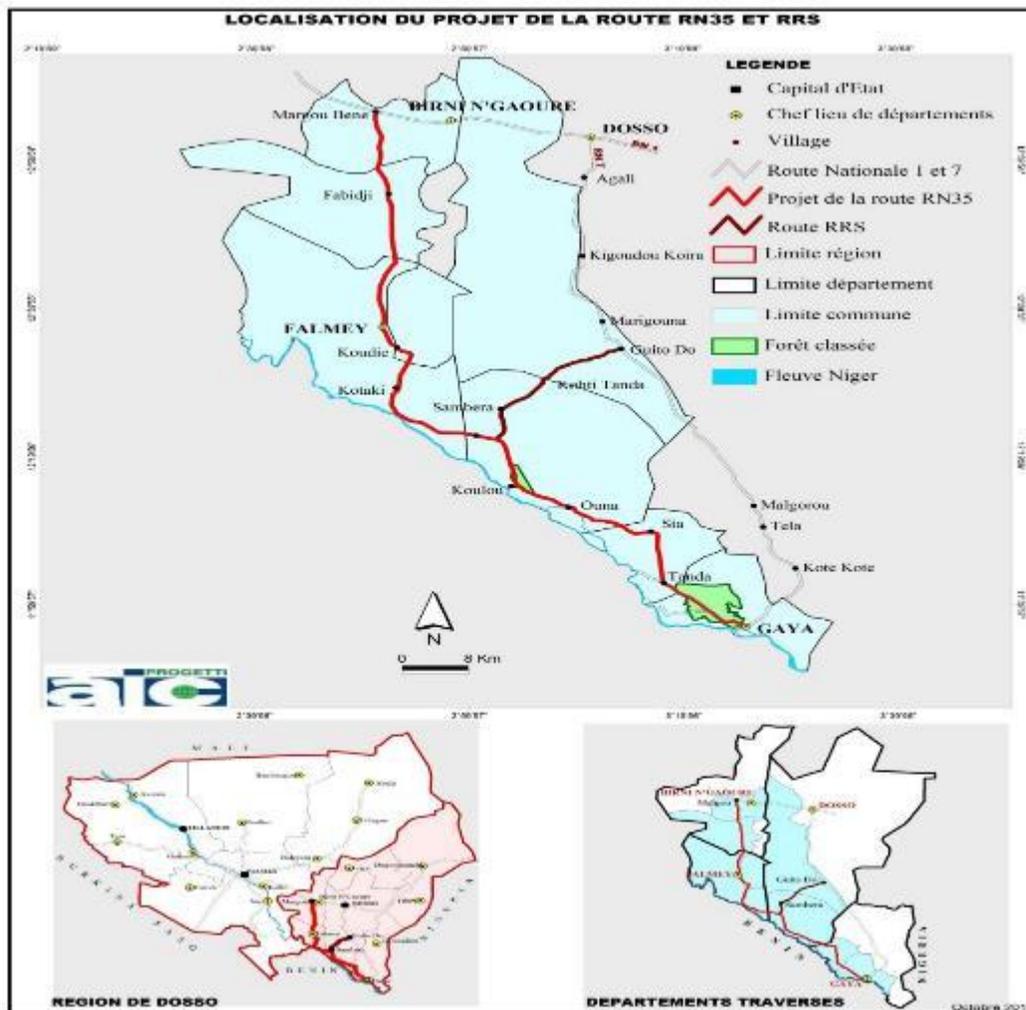
PRESENTATION DU CONSULTANT

PRESENTATION DU CONSULTANT

INTRODUCTION

Le Programme Compact et la Millennium Challenge Account (MCA) pour le Niger est une initiative du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui vise à appuyer les politiques et les programmes du pays afin de le faire progresser en matière de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. Les principes clefs de cette assistance sont la promotion de la croissance économique et l'élimination de l'extrême pauvreté. Le 29 juillet 2016, ce Programme Compact de 437,024 millions de dollars sur cinq ans a été signé entre le Gouvernement du Niger (GdN) et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers la Millennium Challenge Corporation. Le but de ce Compact est de réduire la pauvreté à travers la croissance économique avec pour objectif d'augmenter les revenus ruraux en améliorant l'utilisation productive et durable des ressources naturelles pour la production agricole et en améliorant la commercialisation ainsi que l'accès au marché des produits agricoles. L'entrée en vigueur est prévue pour le 19 Janvier 2018

LOCALISATION DU PROJET



ACTIVITES SOURCES D'IMPACTS

- la libération de l'emprise avant les travaux ;
- l'installation du chantier et de base vie ;
- le stockage des produits d'hydrocarbure ;
- l'ouverture et l'exploitation des différents sites d'emprunt des matériaux ;
- l'installation et l'exploitation des différentes centrales (concassage, béton, etc.);
- le dynamitage et l'extraction de matériaux de construction dans les carrières et autres gisements ;
- le transport de matériaux d'emprunt et de carrières ;
- l'utilisation de machinerie et engins lourds de TP pour les travaux mécanisés pour l'implantation des ouvrages, le déboisement, le débroussaillage, le décapage, l'excavation, le terrassement, le remblayage, le rechargement, le compactage, le reprofilage ;
- la création d'ouvrage de drainage ;
- Etc.

SENSIBILITES DE LA ZONE D'IMPACT DU PROJET

Le projet, pour sauvegarder l'ensemble des atouts identifiés sur ce tronçon de la RN 35 doit entreprendre des actions visant à éviter/minimiser et/ou bonifier les aspects suivants :

- les aires classées ;
- les zones d'habitat ;
- les zones protégées ;
- les zones abritant une biodiversité importante ;
- les zones supportant des plans d'eau à l'intérieur des terres ;
- les zones déjà dégradées qui seront traversées par le tracé ;
- les zones d'impact sur les zones agricoles.

CADRE POLITIQUE, LÉGISLATIF ET INSTITUTIONNEL

- Politiques nationales en matière de sauvegardes environnementale et sociale ;
- Politiques sectorielles des départements ministériels ;
- Lois et réglementation en vigueur en matière de construction des infrastructures
- Lois et réglementations en vigueur pour les expropriations
- Conventions régionales et internationales ratifiées par le Niger

SENSIBILITES DE LA ZONE D'IMPACT DU PROJET

Étude spécifique de la sensibilité écologique des :

- Zones humides
- Sites d'emprunts
- Zones particulières (Forêts classées)
- Koris
- Dune
- Couloir de transhumance

PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux identifiés dans la zone du projet sont ci-après :

- La perte de biodiversité animale et végétale dans la zone du projet ;
- La dégradation des terres ;
- La désertification ;

L'enclavement de la zone ;
La migration des populations ;

PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le changement climatique ;
L'exploitation minière des ressources en sols, halieutiques, fauniques et forestières ;
L'amélioration de l'économie locale par le biais des possibilités que le projet apporte pour l'écoulement de la production agropastorale ;
Les retombées économiques pour les populations locales immédiatement concernées par le projet ;
Le renforcement de la politique de construction d'infrastructures de désenclavement

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les principales préoccupations exprimées par les populations consultées sont :

Afflux d'ouvriers venus d'ailleurs pour des travaux dont les compétences existent dans la zone du projet ;
Non recrutement de la main d'œuvre locale ;
Non-respect des coutumes locales par les ouvriers du chantier ;
Non implication des populations au projet ;
Dépravation des mœurs par les risques d'atteinte à l'honneur et à l'intégrité des familles (adultère) ;
Les effets directs sur la végétation et la faune (aquatique et terrestre) qui seront touchées ;
Non-respect des procédures administratives pour l'ouverture des carrières et des zones d'emprunts ;
Risques de contamination des eaux de la zone du projet ;
Absence de mesures d'accompagnement social pendant la mise en œuvre du projet ;
Soulèvement de poussières par les véhicules de chantier lors des travaux ;
Risques d'accidents pour les populations et le cheptel ;
Risque de transmission des MST et du VIH.

IMPACTS DU PROJET - AVANT LES TRAVAUX

Libération de l'emprise par les populations locales ;
Perturbation des activités commerciales ;
Pertes d'infrastructures ;
Réinstallation.

IMPACTS POSITIFS DU PROJET -TRAVAUX

Création d'emplois pour les populations locales ;
Développement d'activités commerciales au niveau des chantiers lors des travaux, augmentation des revenus et réduction de la pauvreté ;
Développement des activités génératrices de revenus des femmes ;
Augmentation des revenus des communautés riveraines.

IMPACTS POSITIFS DU PROJET - EXPLOITATION

Le désenclavement des villages situés sur les tronçons de route et le développement des activités économiques locales ;
Un meilleur déplacement des agents des services techniques de l'état, des opérateurs privés et des ONG ;
Une baisse des coûts de transport et gain de temps pour les usagers ;

L'amélioration de la qualité de vie par l'allègement de la corvée des femmes et des hommes liés au transport des marchandises et produits agro-sylvo-pastoraux vers les points de vente ;
Une meilleure valorisation de l'artisanat local et la facilitation de l'accès aux sites touristiques ;
Les facilités d'évacuations d'urgence vers les structures sanitaires et d'accès aux populations lors des campagnes de sensibilisation, de prévention et de vaccination.

MESURES DE BONIFICATION

Le projet est compris comme un projet de développement qui devra non seulement désenclaver la zone, mais aussi apporter un appui au développement local à travers des mesures de bonification (voies d'accès, clôtures d'infrastructures éducatives riveraines ; etc.)

IMPACTS NÉGATIFS POTENTIELS DU PROJET

✓ **Impacts sur le milieu biophysique**

Pollution de l'air par les gaz et particules provenant de la circulation routière ;
Impacts sur les ressources naturelles ;
Impacts sur les forêts
Impacts sur la sélection locale (braconnage) de certaines ressources faunistiques

✓ **Impacts négatifs sur le milieu humain et socio-économique**

Impacts liés aux accidents avec l'accroissement des véhicules ;
Impacts liés au trafic (mouvements de populations) sur la santé des populations (VIH/SIDA) ;
Impacts du projet sur la dégradation des mœurs et l'escalade du banditisme ;
Impacts potentiels du projet sur le genre (migration, fugue, etc.)

ANALYSE DES RISQUES ET DANGERS

L'étude de dangers a fait ressortir qu'à part les risques professionnels et les risques extérieurs au chantier, les seuls risques auxquels le projet est exposé sont les risques liés à l'utilisation de la station d'hydrocarbures ou de la soute d'hydrocarbures et des centrales à béton que se résument en incendies ou en explosion.

Lors des consultations publiques, les acteurs se sont inquiétés quant aux risques d'accidents durant et après les travaux, aux risques de conflits sociaux liés à la présence de la main d'œuvre étrangère.

MESURES D'ATTENUATION

Equiper le personnel avec des masques à poussières et exiger leur port obligatoire ;
Installer des sanitaires et des vestiaires en nombre suffisant dans la base-vie et les entretenir ;
Mettre en place un système d'alimentation en eau potable (citernes/réservoirs) de la base vie ;
Sensibiliser le personnel de chantier et les populations riveraines sur les IST et le VIH/SIDA ;
Distribuer des préservatifs au personnel de travaux et aux populations des villages riverains ;
Arroser régulièrement la plateforme, les voies d'accès aux matériaux et dans les traversées des localités riveraines.

Recruter en priorité la main d'œuvre local pour les emplois non qualifiés ;
Réaliser des plantations linéaires dans les traversées ;
Limiter le défrichement au strict minimum nécessaire en préservant les arbres de qualité sur la base-vie et les gîtes d'emprunt ;
Interdire la coupe d'arbres pour le bois d'œuvre et le bois de chauffe ;
Tronçonner les arbres abattus pour les restituer aux riverains ;

Interdire l'installation des bases de chantiers sur des sites boisés ;
Exiger la protection du personnel par des masques à poussières ;
Couvrir les camions de transport de matériaux par des bâches.
Plantation et entretien d'arbre
Fixation de dunes (Sites de Tchiantcharga (30 ha), Tchiantcharga peulh (15 ha) et Tonka Sarey (20 ha)
Traitement biologique de 21 koris en raison de 10ha/kori
Traitement biologique des 8 zones humides en raison de 10ha/kori
Traitement mécaniques et biologique de 7 koris en raison de 10ha/kori
Traitement biologique de 5 koris et de versant sur le plateau à travers de CES/DRS en raison de 10ha/kori
Traitement de versant de 10 koris sur le plateau à travers de CES/DRS en raison de 15ha/kori
Clôture d'infrastructure (Ecoles et Centres de Santé)
Bretelles
Remise en état des emprunts et carrières
Construction de ralentisseurs

PGES & PAR

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) comprend les catégories de mesures suivantes :

Des mesures à insérer dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution comme mesures contractuelles et dont l'évaluation financière sera prise en compte par les entreprises soumissionnaires lors de l'établissement de leur prix unitaires et forfaitaires ;
Des mesures environnementales (reboisement compensatoire, sensibilisation, surveillance et suivi, renforcement de capacités, etc.).

Programme de Suivi et de Surveillance environnementale et sociale

Programme de renforcement des capacités des acteurs

Le plan d'Action de Réinstallation (PAR) est de la responsabilité d'un autre consultant

Les coûts de remplacement sont calculés en fonction de la superficie, de l'usage et du matériau principal utilisé dans la construction

ATTENTES DU PROJET AUPRÈS DES POPULATIONS ET DES PP

Il est attendu aux participants à ces réunions et aux populations affectées et concernées de :

Procéder à une ample diffusion des informations reçues auprès des absents

Rendre accessibles à tout moment les documents reçus aux personnes intéressées et d'en faire bon usage

S'approprier du projet afin de mieux l'accompagner

Faciliter les activités de compensation et d'indemnisation des PAP, de libération de l'emprise et de communication sur le projet

Assister, au besoin, les services techniques, l'entreprise et les missions d'appui dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (y compris les activités du suivi environnemental) et dans la protection des infrastructures réhabilitées et aménagées

Accompagner de façon efficiente l'entreprise de construction dans le cadre d'un partenariat harmonieux pour ce qui concerne, entre autres, son implantation, les recrutements de main-d'œuvre locale, la protection des sites et des équipements.

CONCLUSION

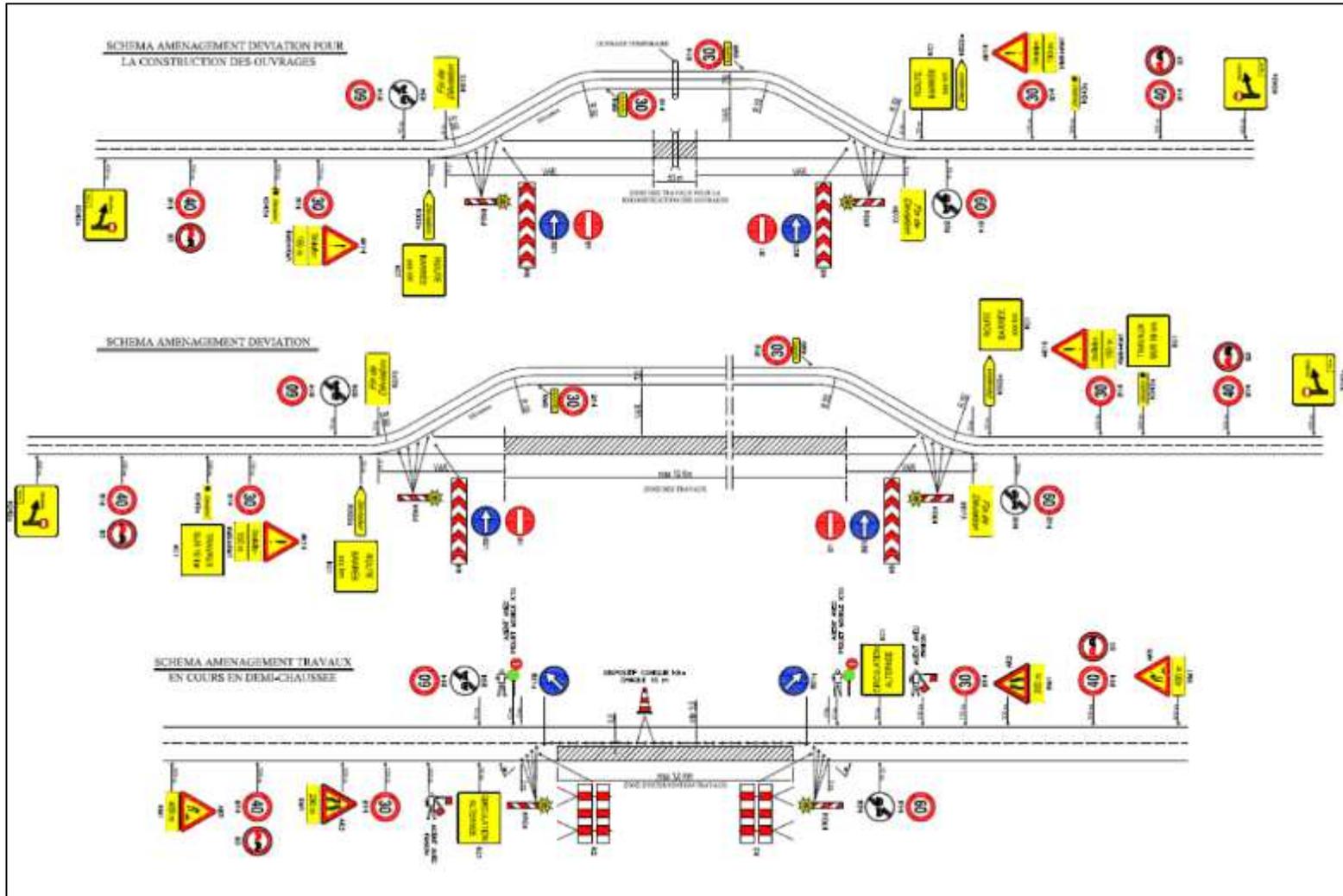
L'EIES est un élément qui accompagne le dossier technico-économique d'appel d'offre du projet

Des impacts tant positifs que négatifs ont été identifiés et un Plan de Gestion Environnementale et Sociale sera élaboré.

Du point de vue environnemental, le projet est viable à condition d'appliquer les mesures discutées, concertées et consignées dans le document du PGES.

*_*_**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Annexe 3 : Plans types des déviation



Annexe 4 : Impacts potentiels du projet d'aménagement de la RRS

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.358758989721537	3.05251001380384	347	32+749,53



Impact sur les alignements d'arbres au bord de la route RN35

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.360821021720767	3.052143976092339	348	32+517,15



Impact sur les clôtures des concessions de gauche à droite

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.363563999533653	3.051349958404899	349	32+199,44



Impact sur les alignements qui se trouve au bord de la route RN35

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.363784024491906	3.051325986161828	350	32+174,97



Impact sur la clôture et les plantations d'alignements

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
----------	-----------	--------------	----

12.3640710208565	3.051292961463332	351	32+143,05
------------------	-------------------	-----	-----------



Impact sur la clôture des concessions et le plateau

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.394543010741472	3.04769603535533	352	28+631,79



Impact sur les alignements d'arbres

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.395857963711023	3.04780600592494	353	28+485,91



Impact sur le marché

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.396718030795455	3.047900972887874	354	28+390,26



Impact sur les alignements d'arbre et des poteaux électriques

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.399354977533221	3.049575006589294	355	28+038,35



Impact sur une boutique et une plantation d'alignement

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.465036995708942	3.1160659622401	356	17+548,05



Impact sur une maison clôturée nouvellement

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.465484002605081	3.116123965010047	357	17+498,08



Impact sur une clôture de guira

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.468214994296432	3.116822009906173	358	17+183,56



Impact sur le CEG de Sambéra

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.473384030163288	3.119521988555789	360	16+509,51



Impact sur une école primaire et deux sous paillotes

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.510379990562797	3.166149007156491	361	9+856,28



Impact sur une clôture dégradée

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.511491011828184	3.169877026230097	362	9+431,68



Impact sur une clôture dégradée et une plantation d'alignement

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.516749985516071	3.1876549590379	363	7+382,96



Impact sur un complexe scolaire

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.517410982400179	3.191844988614321	364	6+919,99



Impact sur une école sous paillote et une plantation d'alignement

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.526938021183014	3.214151998981834	365	4+172,96



Impact sur une classe sous paillote, une école du village et une plantation d'alignement

Latitude	Longitude	Numéro Photo	PK
12.542923986911774	3.246871009469032	366	0+025,81



Impact sur une mosquée Guitodo